

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Akli Mohand Oulhadj – BOUIRA
Faculté des Lettres et des Langues
Département des Lettres et Langue Française



Mémoire de Master Académique

Domaine : Lettres et Langues

Filière : Langue Française

Spécialité: Sciences du Langage

Présenté par : **Mlle Bahous Nadjat Mlle Hamlaoui Célia**

Analyse discursive comparative des articles de presse algériens VS
Français au sujet de l'affaire *Houris* de Kamel Daoud.

Soutenu publiquement devant les membres du jury :

M. Sebih Réda : Président

M. Hocine Youcef : Encadrant

Mme. Ait Ben Hamou Lynda : Examinatrice

Année universitaire :2024/2025

Remerciements

Nous tenons, tout d'abord, à exprimer notre profonde gratitude à Dieu, le Tout Puissant et Miséricordieux, qui nous a prcuré de la force, de la volonté et de la patience nécessaires pour mener à bien ce travail.

Nous adressons nos remerciements les plus sincères à notre encadrant, Monsieur HOCINE YUCEF, pour son encadrement pédagogique et scientifique, pour ses conseils avisés, ses orientations éclairées et ses remarques constructives qui ont été indispensables à la réalisation de ce mémoire.

Nous remercions également tous nos enseignants du département de français de l'université de BOUIRA, qui nous ont assuré une formation universitaire de qualité.

Nous exprimons aussi notre reconnaissance aux membres du jury, qui nous font l'honneur d'évaluer ce travail.

Dédicaces

Je dédie cet humble travail à la mémoire de mon cher père **BAHOUS MEZIANE**, qu'Allah l'accueille en son vaste paradis. Je souhaitais tant que tu sois à mes côtés en ce moment et de te rendre fier de ta fille benjamine. Tu me manques terriblement VAVA et tu resteras toujours dans mon cœur.

Je le dédie également à ma très chère **maman**, qui a été toujours derrière moi et a cru en moi. Aucun mot ne suffira jamais à exprimer toute ma gratitude. Merci d'être une maman aussi exceptionnelle je t'aime très fort.

A mes frères bien aimés, Fouad, Samir, Malek, Khaled, ainsi qu'à ma belle-sœur. Que Dieu vous garde.

A mon petit bonhomme, mon adorable neveu, Tadjou.

Nadjet

Dédicaces

Je dédie ce mémoire à ma famille.

À mes parents, merci pour votre amour, votre aide et tous vos sacrifices. Vous m'avez toujours soutenue, et je vous en suis très reconnaissante.

À mon frère Farid, et à mes sœurs Melissa, Nora et ma petite Celina,
Merci pour votre présence, votre tendresse et vos sourires qui m'ont donné de la force tout au long de ce parcours.

Une pensée particulière à mon grand-père, qui n'est plus parmi nous.
Il a toujours cru en moi, en me soutenant et encourageant à continuer.
Ce mémoire lui est dédié avec beaucoup d'amour et de respect.

Je vous aime très fort. Ce travail est pour vous

Cilia

Introduction générale

Introduction générale

« *Parler, c'est toujours parler avec, contre ou pour quelqu'un d'autre* ». (WINDISCH, 2007 :24)

Le discours polémique, loin de se limiter à une interaction directe entre locuteurs, peut s'instaurer en présence d'une seule partie dans laquelle s'inscrit le discours de l'autre sans qu'il rétorque.

L'écriture de presse met en scène la polarisation discursive (AMOSSY, 2014 : 83) caractérisée par la présence de deux groupes antagonistes. Toutefois, cette polarisation n'est pas une réalité préexistante que les textes se contentent de refléter, elle est construite par la façon dont l'article organise les prises de position. Ce regroupement s'observe dans le dialogue que le journaliste construit en rapportant les propos des deux parties. Il est à noter que les journalistes ne se contentent pas de transmettre des informations ou de rapporter les faits: ils deviennent parfois des acteurs engagés, cherchant à faire valoir leur vision auprès du lectorat.

La médiatisation joue un rôle crucial pour la compréhension des phénomènes sociaux et langagiers. Les médias ne cessent d'alimenter les polémiques autour d'une multitude de sujets, relevant de l'intérêt public. C'est le cas de l'actualité autour d'*Houris* de Kamel Daoud qui reflète de points de vue contrastés dans les médias.

Rappelons d'abord en quelques mots l'affaire de Houris, qui vient de remporter le Prix Goncourt le 4 novembre. *Houris*, écrit par Kamel Daoud ,raconte la tragédie nationale algérienne des années 1990, marquée par le terrorisme, à travers l'histoire d'Aube, une jeune femme algérienne de la décennie noire. Le 05 novembre, une femme nommée Saada Arbane accuse publiquement l'écrivain d'avoir divulgué son histoire sans son consentement. Dans une interview, elle affirme que le récit de cette œuvre littéraire s'inspire de sa vie personnelle, précisant, que ces informations auraient été transmises par l'intermédiaire de l'épouse de Kamel Daoud qui était la psychologue de Saada.

Dans le choix d'un thème de recherche, l'étudiant ou le chercheur doit respecter des critères méthodologiques afin de garantir une étude pertinente. Le thème doit être ciblé, précis mais aussi original. Dans notre cas, nous avons abordé un sujet tiré de notre actualité, qui occupe une place aussi bien dans les médias algériens que français.

Ce qui nous motive à choisir ce thème est que nous avons étudié, au cours de nos deux années de Master, le module « Analyse du discours » qui est un module fondamental dans notre

Introduction générale

spécialité. Ce module nous a permis d'appréhender comment un mot ou un énoncé peut susciter plusieurs interprétations. Donc, nos compétences acquises au cours de notre cursus universitaire nous serviront à bien mener notre étude. De plus, il découle d'un intérêt pour le fonctionnement de la communication médiatique. L'abondance de documents et la profusion d'articles consacrés au sujet d'*Houris* de Kamel Daoud, tant dans la presse algérienne que française était aussi un facteur déterminant quant au choix de notre thématique.

Par ailleurs, la problématique de notre travail de recherche est la suivante : Quelles sont les stratégies discursives et argumentatives utilisées par ces journalistes, algériens et français, pour construire une polémique autour d'*Houris* de Kamel Daoud ? De cette problématique découlent d'autres interrogations à savoir :

- Quels sont les marques et les indicateurs linguistiques qui permettent de distinguer un discours disqualifiant d'un discours flatteur ?
- Comment se manifeste la subjectivité des journalistes ?

Au regard de cette problématique, deux hypothèses peuvent être testées dans le cadre de ce mémoire :

- Le discours journalistique algérien disqualifie Kamel Daoud et le discours français en prend la défense.
- Les journalistes utilisent diverses stratégies et arguments pour influencer sur le public.

L'objectif de notre recherche est de comprendre comment la polémique peut se manifester à travers les écrits journalistiques, même sans qu'il y ait interaction directe entre des adversaires. En analysant les passages sélectionnés d'articles publiés dans la presse algérienne et française, nous cherchons à dégager les différentes stratégies employées pour rapporter cette polémique autour d'*Houris* de Kamel Daoud et de comprendre comment les journalistes peuvent y prendre parti.

Dans cette étude, nous allons adopter une approche multidisciplinaire qui intègre des éléments d'analyse du discours polémique dans les médias. Cette approche fait appel à l'énonciation, à la pragmatique et à l'argumentation qui vont nous permettre d'étudier et de comprendre les facettes de ce phénomène discursif. Pour mener une étude complète du discours polémique.

Introduction générale

D'abord, l'approche qualitative en se basant sur le discours journalistique va nous permettre d'appréhender les stratégies discursives mises en œuvre par les journalistes algériens et français pour prendre position dans cette polémique à travers des choix rhétoriques dans leurs discours. Nous allons donc nous reposer sur une démarche hypothético-déductive en émettant des hypothèses au préalable pour les vérifier par la suite au cours de l'analyse.

Ensuite, l'approche analytique nous permet d'analyser les articles de presses algériens et français.

Enfin, l'approche comparative nous permet d'identifier les stratégies utilisées dans les deux discours journalistiques algérien et français par lesquels les journalistes adhèrent à une thèse.

Par ailleurs, Notre mémoire se présentera comme suit :

Le premier chapitre sera consacré à l'ancrage théorique et la méthodologie. Nous sollicitons d'abord les concepts-clés et les notions auxquelles nous ferons appel au cours de notre analyse. Nous aurons recours à l'approche énonciative pour appréhender comment est produit le discours journalistique, les marques de subjectivité et l'éthos discursif. Nous ferons également appel à la pragmatique afin de dégager les actes de langage directs, indirects et les implicites. Nous convoquons, enfin, l'argumentation rhétorique pour comprendre les stratégies et les procédés déployés pour rapporter cette polémique et influencer le jugement du public.

Nous terminerons la partie théorique par la présentation de la méthode employée pour construire notre corpus. En effet, nous avons sélectionné un ensemble d'articles, issus de la presse algérienne et française afin d'analyser la confrontation des points de vue autour de cette affaire.

Le deuxième chapitre sera réservé à la partie analytique. Nous y analyserons notre corpus constitué d'articles de presse. Nous commencerons par le discours journalistique algérien puis nous passerons au discours journalistique français. Dans cette partie analytique, notre corpus qui fera l'objet d'une analyse qualitative nous aidera à comprendre ce phénomène langagier. Cette démarche nous permettra d'appréhender les stratégies discursives mises en œuvre par

Introduction générale

les journalistes algériens et français pour prendre position dans cette polémique à travers des choix rhétoriques dans leurs discours.

Notre corpus constitué d'un ensemble d'articles des deux presses française et algérienne publié entre 2024 et 2025 autour de l'affaire de Kamel Daoud et Saâda Arbane. Les articles sont collectés à partir des sites des journaux en ligne comme (Libération, Le point, El Watan et TSA). Le choix est porté sur des articles d'opinions et informatifs pour mieux analyser les stratégies argumentatives employées dans ce débat médiatique. Le tri des articles a été fait en fonction de leur pertinence par rapport à la problématique de notre recherche en mettant l'accent sur ceux qui expriment clairement un point de vue en faveur ou en défaveur de Kamel Daoud. Globalement, notre corpus comprend 12 articles (06 pour chaque presse), ce qui permet un échantillon représentatif du discours médiatique autour de cette polémique. L'objectif de notre analyse est de comprendre comment les journalistes construisent leurs arguments, influencent la perception du lecteur et transmettent leur opinion sur cette affaire de Daoud, en mobilisant différents moyens linguistiques et discursifs pour soutenir ou critiquer les points de vue exprimés.

Chapitre 01

Ancrage théorique et Fondement méthodologique.

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

Introduction partielle

Comme nous l'avons indiqué dans le titre, ce chapitre théorique contient deux sections.

Dans la première section, nous nous pencherons sur les notions théoriques de base ayant une relation avec notre thème de recherche et qui seront étudiées dans la partie pratique.

De prime abord, nous allons aborder le discours médiatique, en définissant plus particulièrement la presse écrite ainsi que la dynamique de communication qui le caractérise. Nous poursuivrons par un rappel sur l'analyse du discours, en explorant ses fondements théoriques, ainsi que différentes approches pertinentes pour notre objet d'étude, notamment l'énonciative, la pragmatique, l'argumentative en détaillant des notions essentielles liées à la constitution de notre corpus. Enfin, cette section, va permettre de comprendre les différentes composantes et aspects du discours médiatique, en tant que forme particulière du discours.

Dans la deuxième section, nous passerons au cadre méthodologique dans lequel nous allons faire une présentation de notre corpus en exposant la méthode employée pour sa collecte et sa constitution.

1. Ancrage théorique

Il n'y a jamais une seule façon d'analyser un phénomène social quel qu'il soit, les médias d'information ne font pas exception. L'analyse des médias d'information constitue un champ d'étude vaste et pluridisciplinaire au sein des sciences humaines.« *La justification d'une approche interdisciplinaire dans l'étude des médias.* » (CHARAUDEAU, 2008)

Différentes perspectives d'analyse sont possibles, chacune offrant un éclairage particulier sur le rôle et l'impact des médias. Autrement dit, l'analyse du discours médiatique requiert l'intégrations de diverses perspectives et d'une démarche interdisciplinaire¹. Chaque discipline devrait prendre en compte les apports des discipline connexes autour des notions communes ; comme l'analyse du discours ne peut ignorer ce que produit la sociologie en termes d'identité sociale, ce que produit la psychologie sociale en termes de stratégies d'influence ou en termes de représentations sociales« *Aucune de ces types approches n'est exclusif des autres, toute approche disciplinaire étant par définition partielle. Mais une des*

¹Charaudeau appelle une « interdisciplinarité focalisé » une démarche interdisciplinaire spécifique au domaine des médias.

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

caractéristiques des sciences humaine est la possible et nécessaire articulation entre différentes approches, ce que l'on appelle l'interdisciplinarité ». (CHARAUDEAU. 2005:14).

Maingueneau affirme« *Ce champ de l'analyse du discours, aujourd'hui mondialisé et en expansion continue, résulte de la convergence de courants de recherche issus de disciplines très diverses (linguistique, sociologie, philosophie, psychologie, théorie littéraire, anthropologie, histoire...)*» (Maingueneau, 2021 : 06).

Ainsi, d'une manière générale, l'analyse du discours a pour objectif de rendre compte du fonctionnement des phénomènes langagiers dans leur usage.

Selon (CHARAUDEAU, 2005), dans la machine médiatique, il y'a des acteurs qui agissent, qui pensent et qui se trouvent dans certains rapports de force selon des statut et des rôles qu'ils ont à tenir. Ainsi, dans ce processus, il y a les transmetteurs du message et les récepteurs qui l'interprètent pour comprendre l'information transmise. De plus, ils produisent, chacun à sa façon, et à travers les discours qu'ils font circuler dans le champ médiatique, des représentations qui constituent ce qui donne un sens à leurs rôles respectifs. Nous allons expliquer le mécanisme de production et de réception de la machine médiatique.

En examinant les stratégies discursives employés par le journaliste dans la mise en scène énonciative, permet de saisir comment les médias constituent des discours pour capter l'attention du public consommateur et d'influencer leurs perceptions. Ce travail vise à appréhender comment les médias parviennent à attirer l'attention du publique découvrir les moyens d'influence et de captation qu'ils utilisent pour susciter l'intérêt. Et comment l'information est transmise par celui qui possède un certain savoir, à l'aide d'un langage, à quelqu'un d'autre censé de ne pas le posséder.

1.1. Le discours médiatique

La sphère médiatique est l'une des sphères qui structurent la vie sociale. Elle se caractérise par la diversité des discours médiatiques, qui varient en fonction des supports et des formats comme la radio, la télévision ou la presse écrite. Toutefois, ces supports ne peuvent être confondu car chacun possède ses propres règles de fonctionnement, ils travaillent avec des matériaux spécifiques et produit des effets distincts sur des publics variés (n'est pas le même).

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

Ainsi, selon. (CHARAUDEAU. 2005 : 218-219) ceux-ci jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de la démocratie en assurant la diffusion des informations. Ils rapportent les faits et les événements qui se déroulent dans le monde, mais les expliquent également, permettant une meilleure compréhension et contribuant à la formation de l'opinion publique et ils offrent un espace de discussion et de débat. Cette logique est soumise à des impératifs de divulgation qui font que l'information doit être à la fois crédible et captivante.

D'après lui, l'enjeu de la sphère médiatique réside dans la gestion et la régulation du flux d'informations, en veillant à ce qu'il atteigne le plus grand nombre de citoyens, suscite leur intérêt et leur permette de se faire une opinion. (CHARAUDEU, 2002)

Néanmoins, les médias visent aussi à capter l'attention du public. En effet, pour assurer leur survie, tout organe d'information doit prendre en compte la concurrence sur le marché de l'information, ce qui l'amène à s'adresser à un large public en mettant en œuvre des stratégies de séduction qui entrent en contradiction avec le souci de bien informer.

Selon ce dernier, les médias ne peuvent pas ne pas manipuler. Ce qui fait que les médias d'information fonctionnent comme une machine à la fois puissante et fragile, car ils peuvent être manipulés par une pression externe comme la prégnance de l'actualité, l'exercice du pouvoir politique, l'existence d'une concurrence féroce, mais aussi par une pression interne, liée à des représentations et des dispositifs.(CHARAUDEU, 2003)

« *Les médias, s'ils sont un miroir, ne sont qu'un miroir déformant* » (CHARAUDEU, 2005 :12) Selon lui, les médias informent tout en déformant. Ils ne se contentent pas de refléter la réalité sociale, mais ils imposent ce qu'ils construisent de l'espace public.

Ainsi, selon ce dernier, la finalité de l'information médiatique étant de rendre compte des événements survenant dans l'espace public, ceux-ci sont sélectionnés et construits en fonction de leur potentiel d'actualité, de socialité et d'imprévisibilité.

De ce fait, le public qui s'informe n'est pas un simple consommateur de l'information, mais une partie prenante de la mise en scène des nouvelles à laquelle se livrent les médias. Autrement dit, il participe activement dans la construction du sens et l'interprétation des informations.

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

Selon (CHARAUDEU, 2005 :30),le sens se construit à travers un processus de transformation ;qui sert à faire passer l'événement d'une état brut (mais déjà interprété) à l'état de monde médiatique et de transaction.

L'information, en tant qu'acte de transaction, ne peut prétendre à une fidélité absolue aux faits, car elle est influencée par des contraintes et des attentes qui orientent sa sélection, son traitement et sa présentation. Comme le souligne CHARAUDEAU, « *Il est donc vain de poser le problème de l'information en termes de fidélité aux faits ou à une source d'information. Aucune information ne peut prétendre, par définition, à la transparence, à la neutralité ou à la factualité.* » (CHARAUDEAU, 2005 :31)

1.1.1. Les articles de presse

Nous assistons à une présence des médias qui marque notre réalité, mais le format le plus répondu reste « *l'article* » car il présente une structure efficace pour de rapporter les évènements avec clarté. De plus, il se décline en différentes formes, appelées « *genres* », comme l'enquête, l'interview ou le reportage.

Selon (CHARAUDEAU, 2005 : 92-93), la presse, un dispositif de lisibilité où le « poids des mots » joue un rôle essentiel. Il souligne qu'elle est avant tout un média ancré dans l'écrit, ce qu'il qualifie une "*aire scripturale*".

Appréhender les écrits journalistiques et maitriser la méthode de rédaction exigent une formation spécialisée dans ce champ.

1.2. Analyse du discours

Cette approche s'est développée dans l'école française dans les années 1960-1970, en se focalisant sur la relation du sujet parlant à son énoncé ou le lien entre le discours et le groupe sociale visé (DUBOIS ET AL, 2002 :35). Elle marque une rupture avec le structuralisme fondé par le linguiste F. De Saussure et partant pour objet le « discours » qui n'est autre que le langage lui-même, considéré comme activité mise en contexte. En fait, elle ne travaille pas sur la langue comme système, elle travaille sur l'usage de la langue. Le domaine de l'analyse du discours est très vaste, elle ne se limite pas à un objet unique. Elle est qualifiée de carrefour de disciplines.

Pour MAINGEUNEAU« *L'analyse du discours est seulement une des disciplines des études de discours : rhétorique, sociolinguistique, psychologie discursive, analyse des*

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

conversations, etc. » (MAINGEUNEAU, 1991 : 22). Chaque discipline est gouvernée par un intérêt qui lui est propre. A cet effet, son objet d'étude est le « discours » tout en se focalisant sur l'analyse des articulations des unités textuelles.

Dans une définition simple, le discours est un produit, qu'il soit verbal ou écrit, pris en charge par un énonciateur unique, dans une situation d'énonciation et dans un contexte précis.

L'analyse du discours est considérée comme un outil théorique qui nous permis d'étudier et de comprendre les relations sociales à travers la production et l'interprétation, c'est-à-dire la manière dont le langage est utilisé pour produire du sens et influencer les perceptions et les interactions sociales.

1.2.1. La notion du discours :

Définir précisément la notion du discours n'est pas évident. Ce terme de « discours » connaît de multiples définitions ont été proposé pour le définir.

Benveniste définit la notion de discours dans un sens large, comme « *la manifestation de la langue dans la communication vivante* » ou ailleurs comme une énonciation mettant en place un locuteur ayant l'intention d'influencer son auditeur par divers moyens (BENVENISTE ,1960). Ce dernier le définit ainsi comme la langue assumée par le sujet parlant dans les conditions d'intersubjectivité qui sont celles de la communication linguistique.

En fait, sont des concepts ignorés par le linguiste F.DE SAUSSEURE, pour les nouvelles linguistes, la parole c'est un acte, car quand on parle, il y a toujours l'intention communicative. En terme claire, pour le but d'influencer et faire réagir les autres. Pour Anna Jaubert, c'est du « *langage en situation* » (Jaubert, 1990 : 22). Pour Catherine Kerbrat-Orecchioni, il s'agit de « *langage mis en action* » (1993 : 219)

Maingueneau affirme que « *parler est considéré comme une forme d'action sur autrui, et pas seulement une représentation du monde.* » ce dernier ajoute « *On ne peut pas dire que le discours intervient dans un contexte, comme si le contexte n'était qu'un cadre* » (Maingueneau, 2020 :20) c'est à dire le discours est conditionné par l'implication d'un sujet parlant et par le contexte, en fait, ce dernier fait partie du discours et non pas comme un simple cadre ou un décor. En fait, il n'y a de discours que contextualisé.

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

Ainsi, au sens de Maingueneau, le discours est un système de contraintes qui régissent la production d'un ensemble illimité d'énoncé à partir d'une certaine position sociale et idéologique. (G.E. Sarfati, 2020 :14)

Quant à Gardiner, qui part du discours pour d'écrire le monde, selon lui le discours est une tentative humaine, généralement déclenché par un événement particulier ou stimulus par lequel un locuteur communique avec commun. (G.E. Sarfati, 2020 :14)

Le discours constitue une entité complexe associant une dimension communicationnelle (en tant qu'interaction et visé communicative), une dimension linguistique (en tant que texte), une dimension sociologique (en tant que production en contexte).

1.3. Les différents concepts et notions clés pour l'analyse du discours médiatique

1.3.1. Comprendre le fonctionnement de la machine médiatique

Dans ces travaux Patrick CHARAUDEAU vise à comprendre le fonctionnement « *de la machine médiatique* » (CHARAUDEAU, 2005)

Selon lui « *on dit machine, dit ensemble des rouages et d'acteurs les faisait dans son secteur, chacun soumis à des contraintes et à des règles qui font que les résultats de produit fini* »(CHARAUDEAU, 2005)

Les médias se trouvent dans une situation de contradiction. Ils sont étroitement liés au monde politique pour la recherche de l'information, mais en même temps ils cherchent, pour être crédible, à se distancier du pouvoir politique. (CHARAUDEAU. 2003)

Selon CHARAUDEAU, le pouvoir politique est partie prenante dans la construction de l'agenda médiatique et dans le jeu de manipulation. C'est bien la guerre entre politique et journaliste, guerre symbolique mais guerre dont l'objectif est d'influencer l'opinion publique. Autrement dit, le travail journalistique est manipulé par les politiciens qui exercent leurs pouvoirs dans le but d'influencer l'opinion publique. Parfois, les responsables politiques se présentent comme des victimes du système médiatique, alors qu'ils en sont en réalité les co-metteurs en scène avertis. (CHARAUDEAU, 2003)

Les représentations et les dispositifs de l'instance médiatique doivent satisfaire à deux principes de véracités : démocratique et de captation médiatique, qui tendent à privilégier l'émotion sur la raison. Le discours de l'instance médiatique est donc pris dans un dilemme

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

entre une visée de captation pour fidéliser son public et un discours de crédibilité pour justifier sa place dans la construction de l'opinion publique. Cela le conduira à traquer ce qui est dissimulé sous les déclarations politiques, tantôt de dramatiser le récit des événements, tantôt à tenter d'expliquer sans prendre parti.

1.3.2. La communication médiatique

Le contrat de communication est défini par CHARAUDEAU comme : « *l'ensemble des conditions dans lesquelles se réalise toute acte de communication (quelle que soit sa forme, orale ou écrite, monolocutive ou interlocutive)* » (P.CHARAUDEAU, D. MAINGUENEAU, 2002 :138-141)

Le discours est toujours influencé par le contexte spécifique dans lequel il est produit et reçu. La situation de communication est donc un élément essentiel à prendre en compte pour comprendre les enjeux sociaux qui se construisent autour des échanges.

CHARAUDEAU (2005 :52) souligne que la situation de communication s'apparente à une scène de théâtre, qui se déroule dans un contexte précis, où les interactions sociales sont porteuses d'une signification symbolique.

1.3.2.1.La finalité de contrat médiatique :

Selon CHARAUDEAU (2005 :70), la finalité du contrat de communication médiatique se trouve en tension entre deux visées qui correspondent chacun à une logique particulière:

1.3.2.2.La visée d'information :

Une finalité (symbolique) de transmission de l'information "faire savoir", inscrite dans une logique civique, qui consiste à informer les citoyens sur les événements actuels. Cette visée repose sur deux types d'activités langagières : *La description-narration*, qui rapporte les faits de manière objective. *L'explication*, qui permet de clarifier aux récepteurs l'émergence de ces faits. Cette visée implique pour l'instance médiatique d'authentifier les faits (procédé désignation), de les décrire de façon vraisemblable, d'en suggérer les causes et de justifier les explications qu'elle fournit, « *enjeu de crédibilité* » (CHARAUDEAU, 2005 :206)

1.3.2.3.La visée de captation :

Une finalité (pragmatique) de "faire ressentir" ou de captation, qui s'inscrit dans une logique commerciale où l'information devient un produit destiné à séduire le public. L'enjeu pour les médias est d'attirer le plus grand nombre de lecteurs, auditeurs ou téléspectateurs, car

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

leur existence dépend de leur capacité à vendre leur contenu ou à générer des revenus publicitaires dans un contexte de forte concurrence. Pour ce faire, les médias tendent à présenter les événements du monde tout en les dramatisants, en s'appuyant sur les croyances populaires et des émotions collective. (CHARAUDEAU, 2005 :70-75)

Dans l'instance médiatique, l'information doit être traitée de façon à capter le plus grand nombre de récepteurs possible : elle se trouve surdéterminée par un « *enjeu de dramatisation* » (Ibid. :73).

Les médias, confrontés à ce dilemme, doivent naviguer entre ces deux pôles, en adaptant leur stratégie en fonction de leur idéologie et de la nature des événements.

1.3.3. Les stratégies discursives :

Le traitement de l'information correspond à la manière de faire, la façon dont le journaliste décide de rapporter langagièrement les faits qu'il a sélectionnés, en fonction de la cible qu'il s'est fixé, avec l'effet qu'il a choisi de donner.

« *Communiquer, informer, tout est choix. Non pas seulement choix de contenu à transmettre ou choix de formes, mais choix d'effet de sens pour influencer l'autre. C'est-à-dire au bout de compte choix de stratégie discursive.* » (CHARAUDEAU, 2005 :28). Derrière chaque discours se cache une réflexion stratégique visant à influencer et faire agir sur les pensées et les attitudes.

Elles peuvent être classées en plusieurs catégories telles que les stratégies sociales, interactionnelles, pragmatiques, sémantiques, etc.

1.4.5. Les contraintes de la parole journalistique

Le journaliste est confronté à des contraintes spécifiques dans ses deux activités principales : rapporter les événements et les commenter.(CHARAUDEAU, 2005 : 206)

Selon CHARAUDEAU, commenter un événement consiste à répondre à (pourquoi et comment) de son surgissement. Il s'agit donc d'une activité argumentative qui doit procéder par questionnements, hypothèses et élucidation des différents points de vue exprimés à cette occasion, tout en cherchant à évaluer chacun d'eux.

Ainsi, dans sa mission de rapporter les événements, le journaliste doit les présenter d'une manière objective, en décrivant fidèlement les faits et de mettre en évidence la logique de leur

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

enchaînement (CHARAUDEAU, 2005 : 205). Dans le discours rapporté, il doit satisfaire à un principe de distance et neutralité, donc est tenue à s'effacer, à marquer clairement le propos cité.

Dans cette optique, les journalistes rapportent des énoncés, des réactions ou des déclarations. L'information construite par le journaliste, est un processus complexe influencé par une multitude de facteurs personnels, idéologiques et techniques.

L'évènement rapporté peut se présenter soit comme un dit rapporté, soit comme un fait rapporté.

1.4.5.1. Le dit rapporté :

Le journaliste, pour renforcer la crédibilité, introduit dans ses écrits les dires des autres, qui peuvent être des témoins ou des spécialistes. Ce procédé est cité parmi les formes montrées de l'hétérogénéité en indiquant qu'une partie de ce qu'est dit est attribuable à une autre instance.

Le dit rapporté peut être direct ou indirect, marqué par des procédés graphiques et lexicaux. Le discours direct consiste à reprendre fidèlement les propos des autres, tels qu'ils ont été prononcés ou écrits sans les modifier, et marqué par des procédés graphiques tels que les citations ou l'écriture en l'italique.

Toutefois, le journaliste s'approprie le discours d'autrui, allant jusqu'à en faire son propre discours en effaçant le locuteur d'origine. Le discours des médias d'information s'inscrit dans ce que (CHARAUDEAU, 2005 : 134) appelle le jeu de « *Marquage -démarquage* » ou « *Non - marquage intégration* ».

Selon CHARAUDEAU, le journaliste emprunte « *le dit* » du locuteur d'origine pour l'intégrer dans son discours, il transforme le déjà dit en se l'appropriant, donc le dit rapporté se démarque du « *déjà dit* » d'origine. Cette stratégie est utilisée par le journaliste comme preuve d'authenticité, de responsabilité de celui qui l'a dit ou comme une vérité, ce qui renforce la crédibilité du discours journalistique (Ibid., 134). Mais aussi, une preuve de positionnement du locuteur rapporteur : positionnement d'autorité, de pouvoir et d'engagement, comme l'adhésion. Il existe plusieurs manières de rapporter :

- En citant (style direct).
- En intégrant le dit d'origine à la troisième personne (style indirect).

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

- En narrativisant, ledit d'origine qui est rapporté de telle sorte qu'il s'intègre totalement, voire disparaît, dans le dire de celui qui rapporte.
- En évoquant(l'allusion) ex : « comme il dit »
-

1.4.5.2.Le fait rapporté :

Le journaliste rapporte un fait en s'interrogeant sur la manière la plus appropriée de le présenter au public. L'évènement rapporté comprend des faits présentés et des dits.

Selon CHARAUDEAU (2005 :127), l'authenticité et la vraisemblance des faits sont garanties grâce à divers moyens linguistiques et sémiologiques, regroupés en trois types : de désignation identificatoire, consiste à prouver l'existence réelle d'un fait, en utilisant des images ou documents témoignant de son existence; d'analogie, la transmission réaliste des faits repose sur une description objective, détaillée, qui rend compte des réalités telles qu'elles sont, sans la moindre subjectivité.

1.4. Les différentes approches de l'analyse du discours

1.4.1. L'approche énonciative

SAUSSURE, le père fondateur de la linguistique structural, n'a pas écarté ou négligé l'existence et l'importance de la parole mais son objet est de faire de la linguistique une science autonome, dont l'objet d'étude de cette nouvelle science qui s'occupe exclusivement d'étudier la langue considérée comme une fin en soi, en elle-même et pour elle-même.

Cette approche est à l'origine des travaux de recherche qui ont débuté pendant les années soixante avec les réflexions d'Émile Benveniste. Celui-ci accorde une place importante à l'acte d'énonciation. Il met en évidence l'existence, dans le langage, d'un appareil formel de l'énonciation, qui est l'instrument de passage de la langue au discours. L'énonciation ne se fonde uniquement sur un seul locuteur, cela veut dire que tout acte d'énonciation est un acte produit par un énonciateur et destinataire dans un cadre énonciatif.

Benveniste dans son ouvrage Problèmes de linguistique générale (1966 : 254) a fait la distinction entre les deux linguistiques en considérant que la langue comme répertoire de signes et associé à un ensemble de règles qui régissent leur combinaison et « *comme activité manifesté dans des instances de discours qui sont caractérisé comme telle par des indices*

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

propres ». Le rôle de ces indices, les indicateurs, « est de fournir l'instrument d'une conversion, qu'on peut appeler du langage en discours ».

L'approche énonciative du langage implique également une théorie du sujet, dans la mesure où ce sont les marques de subjectivité inscrites dans l'énoncé qui deviennent l'objet du travail du linguiste. Ainsi, elle consiste à prendre en compte les éléments contextuels qui participent à la production du discours.

1.4.1.1. L'énonciation/énoncé

C'est chez Benveniste que l'on trouve la définition originelle et devenue canonique de l'énonciation : « *L'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation* » (1966: 80).

Le sujet parlant laisse dans ses productions la trace de ses activités avec notamment les déictiques personnel, spatiaux et temporels. Ces déictiques, concept que nous évoquons ultérieurement. Kerbrat-Orecchioni affirme : « *l'énonciation est définie comme l'ensemble des traces de l'activité du sujet parlant dans l'énoncé, c'est-à-dire, « la subjectivité dans le langage* » (1980 :12)

Au sens strict, l'énonciation désigne l'acte même d'énoncer. Toutefois, il est clair que, pour l'étudier, on doit prendre en compte un grand nombre de paramètres : la personne de l'énonciateur, par exemple, mais aussi le lieu où se produit l'énonciation, les conditions sociales, historiques, qui l'entourent, le moment, l'acte de langage dans lequel l'énonciation se trouve engagée, etc.

1.4.1.2. L'appareil formelle de l'énonciation

Il existe, au sein des énoncés produits par les locuteurs individuels, des marques révélant de l'actualisation de la langue et portant, dans les productions verbales, la subjectivité des locuteurs (Sarfati, 2020 : 289). Elle englobe l'ensemble des outils linguistiques qui nous permettent de saisir, qui est l'énonciateur, qui est l'énonciataire, quand et dans quel contexte.

1.4.1.3. La situation d'énonciation

Ce terme est employé de diverses façons, et souvent équivalent de contexte. On le trouve sous diverses dénominations : situation de communication, situation du discours, situation contextuelle ou situation d'énonciation.

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

La situation d'énonciation est constituée par l'ensemble des paramètres essentiels la communication, incluant l'émetteur, le récepteur, le temps et le lieu de l'énonciation lesquels se concrétiser à travers la deixis. Ce dernier est un mot qui est employé pour désigner l'identification langagière des paramètres de la situation d'énonciation.

C'est ce qui est appelé chez MAINGENEAU, « *la « deixis discursive » possède la même fonction mais à un niveau distinct celui de l'univers de sens que construit une formation discursive par son énonciation* » (MAINGUENEAU, 1987 : 28)

1.4.1.4. Les déictiques

Les déictiques sont des unités qui renvoient à la situation d'énonciation, elles servent à situer ce qu'on dit : qui le dit, à qui, à quel moment et quel endroit ? Jakobson utilisera le terme *embrayeur*, traduction de l'anglais *shifter*, En fait, le sujet parlant laisse dans ses productions la trace de ses activités avec notamment les déictiques personnels (marquent la présence du locuteur et de l'interlocuteur dans l'énoncé.), spatiaux et temporels (le moment et le lieu où se déroule l'énonciation).

1.4.1.5. Les plans de l'énonciation

Benveniste (1966) distingue deux plans, celui de l'histoire, sans investissement du locuteur dans son texte et celui du discours, avec un fort investissement. Il parle alors d'énonciation historique et d'énonciation de discours. Maingueneau propose à son tour une opposition entre plan d'énonciation embrayé et non embrayé : quand le locuteur prend la parole, il produit un énoncé embrayé (marqué par la deixis, signalant sa présence en tant que locuteur) ou non embrayé (sans marques déictiques, où sa présence en tant que locuteur n'est pas explicite dans l'énoncé) (SARFATI, 2020 : 292)

1.4.1.6. Énonciation directe, différée ou rapportée

Selon (Michèle Perret. 1994 :11) l'énonciation directe est quand locuteur et allocutaire sont en présence et se trouvent dans un même endroit et un même moment. De plus, l'allocutaire prend la parole pour devenir locuteur, tandis que son partenaire devient allocutaire, ces changements de rôle intervenant toute la durée de l'échange.

Nous désignons par énonciation différée ou rapportée, dont la caractéristique essentielle est que le temps et le lieu de l'énonciation ne sont pas communs aux interlocuteurs, c'est le cas de texte écrit, journalistique ou littéraire, dans lequel l'allocutaire n'a pas le droit de réponse. D'où le nécessite d'entourer ce type de ce qu'on appelle le paratexte, c'est-à-dire les

éléments qui permettent le décodage de la situation d'énonciation. Dans ce cas, il existe deux locuteurs, celui qui raconte et celui qui a tenu les propos racontés, et deux situations d'énonciation différentes.

1.4.1.6. La modalisation

Dans le discours médiatique, le locuteur rapporteur recourt à des modalités pour exprimer ses croyances, reflétant ainsi son positionnement ou marquant sa distanciation par rapport aux énoncés rapportés ex : l'emploi du conditionnel ou la marque de distanciation (selon).

Les modalités d'énonciation sont des marques non déictiques qui expriment des dispositions psychologiques du locuteur. Elles peuvent apparaître d'une manière apparente ou implicite.

(KORKUT & ONURSAL, 2009 :23) distingue deux classes de modalités : les modalités logiques selon (GREIMAS, COURTÉS, 1979) sont classées généralement en trois types :

- Les modalités aléthiques ; qui relevant de la nécessité et la possibilité ou de l'impossibilité.
- Les modalités déontiques signalant l'obligation, l'interdit ou la permission.
- Les modalités épistémiques concernant la croyance et la connaissance.

Ainsi que les modalités appréciatives ou évaluatives, qui se répartissent en deux types : Les axiologiques, correspondant aux jugements ou évaluation et les affectifs qui concernent toute expression d'un sentiment du locuteur.

1.4.2. L'approche pragmatique

La pragmatique (une approche pragmatique comme adjectif) est une discipline jeune qui trouve ses véritables fondements dans les années 1950 à 1990. C'est une discipline qui envisage le langage en tant qu'outil pour agir sur le monde et non pas seulement comme un outil pour exprimer des pensées ou pour transmettre des informations.

Selon (BRACOPS, 2010 : 15) le terme pragmatique dérive du grec signifiant action, manière d'agir, accomplissement d'une action, conséquence d'une action.

Une définition qui semble la plus intégrante est celle qui apparaît sous la plume de Francis Jaques, selon laquelle le langage peut être traité comme un phénomène à la fois discursif, communicatif et social (Jaques., 1979). Autrement dit, le langage est un discours ancré dans

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

un contexte dans lequel il faut prendre en considération les conditions de production. De ce fait, pour saisir le message, les interlocuteurs doivent partager certaines connaissances.

Une définition linguistique donnée par Marie Diller et François Récanati qui soulignent que la pragmatique s'intéresse à l'usage de langage dans le discours. Ainsi, selon eux, comme la sémantique, la pragmatique s'occupe le sens. (ARMENGAUDE, 2007 :5)

D'après Dominique Maingueneau, la pragmatique est cette branche de la linguistique qui s'intéresse à l'étude des signes dans leur contexte, au-delà de leur signification littérale en penchant sur la manière dont les locuteurs utilisent la langue pour communiquer entre eux.

1.4.2.1. Les actes de langage (actes de parole, actes de discours ou actes de communication)

Introduit par le philosophe Britannique Austin dans son ouvrage « *How to do Things with Words* » (1962) traduit en français par "*Quand dire, c'est faire*" (1970), ce titre énonce clairement que dire c'est aussi faire quelque chose, et s'est développée par son pionnier J.R. Searle dans 2 ouvrages, *les actes du langage* (1972), *sens et expression* (1982). Sont des philosophes dits d'école d'Oxford.

Selon cette théorie, le langage n'a pas pour fonction essentielle de décrire le monde, de transmettre un message, mais aussi d'accomplir des actions comme promettre, s'excuser...etc. De ce fait, le locuteur emploie le langage pour arriver à des fins spécifiques dans des situations spécifiques. La pragmatique s'intéresse à l'énoncé du locuteur et à la relation de cet énoncé avec l'allocutaire. (KORKUT & ONURSAL, 2009 :41)

« *Les paroles sont aussi des actions* » (Kerbrat-Orecchioni.2001 :01), selon elle, dire, c'est non seulement transmettre certaines informations autrui, mais aussi chercher à l'influencer pour qu'il agisse.

1.4.2.2. La théorie d'Austin

Dans son ouvrage (1962), Austin a proposé une théorie qui étudie le contenu et l'intention communicative ainsi que l'influence d'un énoncé qui peut produire une action sur l'allocutaire.

Pour commencer, Austin a fait distinction entre les énoncés constatifs, qui n'ont une autre fonction que décrire, alors que les énoncés performatifs, qui permettent d'accomplir un certain type d'action, visent à faire quelque chose, et qui sont évalués en termes de réussite ou de ratage. Ils « (...) *ne 'décrivent', 'ne rapportent', 'ne constatent' absolument rien, ne sont*

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

pas 'vraies ou fausses', et sont telle que (...) l'énonciation de la phrase est l'exécution d'une action » (Austin, 1970 : 40). Les énoncés performatifs s'identifient par l'usage de la première personne de singulier, des verbes appelés « verbes performatifs » et de l'indicatif présent.

Ainsi, ce dernier a distingué les performatifs explicite, où les phrases désignent explicitement l'acte qu'elles servent à accomplir. D'autre part, les performatifs implicites(ou primaires), où les phrases qui font références une convention mais ne désignent pas explicitement l'acte qu'elles servent à accomplir. C'est pour cela Austin insiste que pour interpréter les phrases il faut avoir accès au contexte.

La théorie de ce philosophe met en lumière l'importance des actes de langage dans l'approche pragmatique en distinguant trois sortes : l'acte locutoire est accompli par le fait de dénoncer et de dire quelque chose, autrement dit, le contenu. L'acte illocutoire : produit en disant quelque chose. L'acte perlocutoire : produit par le fait de dire quelque chose, c'est-à-dire que l'acte donne lieu à des effets chez les autres ou chez soi.

1.4.2.1.2. La théorie de Searle

Pour Searle, une théorie du langage est indissociable d'une théorie de l'action ; en effet, la production d'une phrase est une action, c'est-à-dire un acte du langage.

Searle a critiqué la classification austinienne des valeurs illocutionnaires car ce sont les verbes qui y étaient classés et non les actes, et il a proposé une nouvelle taxinomie des " forces illocutoires primitive"(E.Korkut, I. Onursal. 2009 :43) Il distingue alors cinq catégories :

- Les assertifs : affirmer, informer...
- Les directifs : demander, prier, réclamer...
- Les promissifs : à travers les verbes comme : promettre, garantir, certifier...
- Les expressifs : où le but est d'exprimer l'état psychologique du locuteur en exprimant sa gratitude, son regret comme : je suis désolé, je suis reconnaissant....
- Les déclaratifs : dont la force illocutoire est d'instaurer une réalité institutionnelle ou sociale par l'emploi des verbes comme : proclamer, nommer, condamner ...

Il a également parlé des actes indirects qui viennent sous la couverture des actes directs comme « Peux-tu me dire l'heure ? » dans cet énoncé le locuteur ne cherche pas la capacité de son interlocuteur mais c'est une demande pour lui dire l'heure.

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

En d'autres termes, le locuteur s'est exprimé indirectement ou quand dire, c'est faire plusieurs choses à la fois (Kerbrat-Orecchioni. 2001 :33). Un énoncé peut avoir une valeur littérale (le sens premier) et une valeur dérivée qui correspond au message implicite.

De ce fait, l'interprétation de la phrase devrait pour Searle se limiter à l'identification de la force illocutoire et le contenu propositionnel.

1.4.2.3.L'implicite

Pour transmettre un message, le locuteur s'adresse à son interlocuteur soit de manière explicite, c'est-à-dire que le message est clairement exprimé et facile à saisir, soit de manière implicite, où, pour détecter le sens caché ou le deuxième sens, l'allocutaire doit avoir recours au contexte, par un calcul interprétatif (KORKUT & ONURSAL, 2009 :48). Il se distingue à deux niveaux : l'implicite sémantique et l'implicite pragmatique.

- Le présupposé

L'implicite sémantique ou le présupposé est une information cachée dans une phrase, que tout le monde comprend sans que ce soit dit directement. C'est une chose que l'on suppose vraie, peu importe si la phrase est affirmée ou niée.

Pour (Kerbrat-Orecchioni, 1986 : 25) le présupposé est considéré « *comme [...] toutes les informations qui, sans être ouvertement posées [...], sont cependant automatiquement entraînées par la formation de l'énoncé, dans lequel elles se trouvent intrinsèquement inscrites, quelle que soit la spécificité du cadre énonciatif* ».

- Le sous-entendu

L'implicite pragmatique ou le sous-entendu est le sens caché. Il dépend d'un contexte précis et produit grâce à l'interprétation.

De plus, les sous-entendus se présentent sous deux formes : l'insinuation et l'allusion.

L'allusion : C'est une forme de communication implicite où le locuteur fait référence à des faits, des événements, des personnes, ou des connaissances partagées, sans les expliciter directement. Elle repose sur la capacité de l'interlocuteur à reconnaître et à comprendre cette référence implicite.

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

L'insinuation : C'est est une forme de communication implicite où le locuteur suggère quelque chose de manière indirecte, souvent avec une connotation négative ou critique.

1.5. Les stéréotypes et préjugés

Un stéréotype est une forme socialement marquée et notoirement étiquetée par les locuteurs d'une communauté linguistique ou par des gens de l'extérieur.

Le concept a été introduit par Lippmann (1922), qui le définit comme des représentations mentales, une manière simplifiée et généralisée de percevoir les autres. Ces images fonctionneraient comme des filtres entre la réalité objective et l'idée que l'on s'en fait.(LÉGAL & DELOUVÉE, 2015).

(CHARAUDEAU, 2007) explique qu'ils sont entourés d'une multitude de termes similaires comme les clichés, les préjugés ou les idées reçues, ce qui rend difficile leur distinction. Ces termes partagent des traits communs « *car ce qu'ils recouvrent réfère à ce qui est dit de façon répétitive et qui, de ce fait, finit par se figer (réurrence et fixité), et décrit une caractérisation jugée simplificatrice et généralisante (simplification)* ». Ce sont des idées générales attribuées à un groupe de personnes, portant sur leur façon de parler, le vocabulaire qu'ils utilisent ou d'autres caractéristiques linguistiques.

Les préjugés sont des jugements négatifs préconçus à l'égard d'une personne ou d'un groupe fondé sur leur manière de percevoir ou sur des stéréotypes.

Contrairement aux stéréotypes, qui constituent des connaissances et peuvent avoir un contenu positif ou négatif, les préjugés relèvent d'une dimension affective et ont une valence généralement négative.

1.6. La néo- rhétorique, l'argumentation, les figures rhétoriques

Comme le titre et le sous-titre de l'ouvrage l'indiquent -*Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique de l'argumentation* -1958 (et réédité plusieurs fois à partir 1970) rédigé par C. Perlman avec L. Obrechts-Tyteca ne différencient pas entre rhétorique et argumentation. Les deux appellations désignent chez eux tous les moyens verbeux susceptibles de faire adhérer les esprits à une thèse (AMOSSY, 2012 : 04).

L'usage de la parole est toujours orienté vers un objectif d'efficacité. Qu'il vise une multitude indistincte, un groupe défini et un auditeur privilégié, le discours cherche toujours à

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

avoir un impact sur son public. Il s'efforce souvent d'adhérer à une thèse, il a alors une visée argumentative. Il importe de comprendre comment le discours fait voir, croire et sentir, et comment il fait questionner, réfléchir, débattre. (AMOSSY, 2012 :07)

La néo-rhétorique de PERELMAN se distingue des approches traditionnelles qui limitaient la rhétorique à une simple classification des figures de style et des procédés ornementaux du discours (rhétoriques restreintes). Ainsi, selon (Perlman &Obrechts-Tyteca, 1970 :05) l'argumentation peut être définie comme un ensemble de techniques discursives destinées à agir sur autrui, en l'occurrence pour susciter l'adhésion de l'auditoire.

« PERLEMEN définit en effet les perspectives d'une néo- rhétorique, soucieux de caractériser les conditions d'efficacité des discours. Ainsi, la logique conversationnelle repose-t-elle sur les modalités de l'argumentation persuasive : le discours confronté aux faits, doit s'accommoder des valeurs et croyances des sujets engagés dans la communication » (PAVEAU & Sarfati, 2003 :219).

Pour parvenir à son but, l'orateur peut s'appuyer sur les arguments logiques (comme le raisonnement par analogie).

1.6.1. L'éthos

Selon (AMOSSY, 2012 :82) *« Pour exercer une influence, celui qui prend la parole ou la plume doit s'adapter à ses allocutaires en essayant d'imaginer aussi fidèlement que possible leur vision des choses »*.

Le locuteur dispose d'une certaine liberté dans le choix de sa stratégie discursive. Il adapte son discours selon les intentions communicatives et suivant son identité (son statut, son image personnelle...). Dès lors, quel que soit son choix, celui-ci doit être crédible. Cette crédibilité, ou bien toute sorte d'impression que donne le locuteur à ses interlocuteurs à travers son discours, relève de l'éthos, à travers l'énonciation se montre la personnalité de l'énonciateur (AMOSSY, 2012 :98)

En rhétorique, l'éthos fait partie avec le pathos (qui fait appel aux émotions des interlocuteurs) et le logos (qui fait appel à la rationalité et à l'argumentation logique) de la trilogie aristotélicienne. ((CHARAUDEAU & MAINGUENEAU, 2002 : 238)

En analyse du discours, Maingueneau (1996) affirme que tout discours" orale ou écrit " implique un éthos, c'est à dire qu'il implique une certaine représentation du corps de

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

l'énonciation qui en assume la responsabilité. Ainsi, selon lui, l'énonciateur doit légitimer son dire : « *dans son discours, il s'octroie une position institutionnelle et marque son rapport à un savoir. Mais, il ne se manifeste pas comme un rôle et un statut, il se laisse appréhender comme une voix et un corps* » (Ibid. :239)

L'ethos discursif désigne l'image de soi que l'énonciateur construit à travers son discours, afin de se présenter comme crédible. Cette image se construit par différents procédés tels que le choix lexical, le registre de langue.

1.7. Le dialogisme et la polyphonie

La polyphonie énonciative est liée aux noms de Bakhtine (polyphonie littéraire, à partir des années 20) et Ducrot (polyphonie linguistique). Bien qu'ils ne parlent pas de la même chose quand ils emploient le mot polyphonie, ils poursuivent un but commun: mettre en cause l'unicité du sujet parlant. Un locuteur, quand il parle, ne se contente pas d'exprimer ses propres opinions, il fait entendre diverses autres voix, plus ou moins clairement identifiées, par rapport auxquelles il se situe (Maingueneau, 2021 : 115). Selon ce dernier, nous trouvons que la phrase est dite par le locuteur, mais la responsabilité est attribuée à une autre instance.

La notion de polyphonie désigne la présence de différentes voix au sein d'un même discours sans les attribuer explicitement à des personnes (Jacques Moeschler & Antoine Auchlin, 2009 :151). En effet, l'intérêt de la notion de polyphonie est de faire apparaître les phénomènes d'hétérogénéité discursive. Bakhtine affirme que tout énoncé est hétérogène et polyphonique.

Elle se reconnaît à travers différents niveaux linguistiques : le niveau syntaxique (la négation, la concession, la modalisation, le discours indirect libre), le niveau lexical (ex. l'autonymie), le niveau textuel (ex. l'allusion, l'ironie, la parodie). (Neveu, 2004 : 382) Dans le discours, la polyphonie peut avoir une valeur thématique, ou argumentative.

BRES s'engage dans la même perspective que BAKHTINE. Il a distingué les deux notions : L'énoncé monologique émane d'un seul locuteur et repose sur une seule voix énonciative, comme la voix narrative dans le récit ou un discours exhortatif. Selon lui, tout discours, qu'il soit dialogal ou monologal, implique la présence de l'autre.

S'inspirant des travaux de Bakhtine, BRES distingue deux types de dialogismes : le dialogisme inter-discursif, qui porte sur ce qui précède la production langagière. Cela signifie

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

qu'il fait écho à d'autres discours. Cette dimension que Bakhtine nomme « *relation dialogique avec la parole d'autrui dans l'objet*. » (Bakhtine, 1970 : 105)

2. La Méthodologie

2.1. Présentation de corpus

Notre étude portera sur une analyse comparative des articles de presse issus de média franco-algériens : Le quotidien El Watan et le journal numérique TSA et de la presse française représenté par : Le Point et Libération. Les articles ont été collectés et classés selon un ordre chronologique, couvrant la période du 17 novembre 2024 au 5 février 2025. Ce classement diachronique nous permet d'observer l'évolution du traitement médiatique de la polémique autour du roman *Houris* de Kamel Daoud.

Le choix de ce thème se justifie par la diversité des traitements médiatiques sur l'affaire « Houris » de Kamel Daoud au fil des derniers mois, tant en Algérie qu'en France. La collecte des données a été effectuée sur les sites web des journaux mentionnés précédemment. Nous avons regroupé une vingtaine d'articles algérien et français. Puis, parmi eux, nous avons sélectionné pour la presse algérienne : 3 articles de journal « El Watan », 3 articles de journal « TSA » ; ainsi pour la presse française : 3 articles de journal « Le point », 3 articles de journal « Libération »

Les tableaux ci-dessous présentent un récapitulatif des articles qui ont fait l'objet de notre analyse.

Nous y répertorions divers éléments tels que le titre de journal, le titre d'article, le Nom du journaliste ainsi que la date de publication.

Tableau 01 : corpus des articles de presse algériens

Titre de journal	Les titres des articles	Nom du journaliste	Date de publication
El Watan	« SaâdaArbane accuse l'écrivain et sa femme d'avoir exploité son histoire - Le roman Houris : Fiction ou réalité cachée ? »	Amel Blidi	17/11/2024
El Watan	<i>Accusé d'avoir utilisé l'histoire d'une rescapée de la décennie noire :Kamel</i>	Amel Blidi	23/11/2024

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

	<i>Daoud visé par deux plaintes.</i>		
El Watan	<i>Choix Goncourt en Algérie : L'académie en rangs serrés derrière Daoud</i>	Walid Mebarki	05/12/2024
TSA	Kamel Daoud a-t-il trahi une survivante du Terrorisme ? La polémique enfle	Sonia Lyes	18/11/2024
TSA	<i>Prix Goncourt 2024 : Kamel Daoud dans la tempête</i>	Karim Kebir	20/11/2024
TSA	<i>Le « Houris » : Kamel Daoud apporte une autre réponse aux accusations</i>	Rafik Tadjer	11/12/2024

Tableau N°02 : corpus des articles de presse Français

Titre de journal	Les titres des articles	Nom de journaliste	Date de publication
LIBERATION	L'écrivain Kamel Daoud et son épouse visés par deux plaintes pour violation du secret médical et diffamation	LIBERATION et AFP	20/11/2024
LIBERATION	Kamel Daoud nié d'avoir utilisé l'histoire d'une victime de la décennie noire en Algérie	LIBERATION	4/12/2024

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

LIBERATION	Cette procédure est absolument exceptionnelle » : Kamel Daoud assigné en France par Saâda Arbane, qui l'accuse de vol de son histoire	LIBERATION et AFP	14/02/2025
Le point	En Algérie, « l'affaire » Kamel Daoud déterre le procès de la guerre civile	Adlène Meddi	21/11/2024
Le point	« Aube, c'est moi ! » : l'acharnement contre Kamel Daoud	Cincinnati	17/02/2025
Le point	Le harcèlement judiciaire contre Kamel Daoud continue	Erwan Seznec	05/05/ 2025

2.2.Présentation des sources de notre corpus :

Il convient de rappeler que notre étude se concentre sur des échantillons d'articles issus de la presse algérienne et française. Avant d'entamer notre analyse, il est essentiel de fournir quelques informations concernant les journaux dont nous avons extrait les articles constituant notre corpus.

2.2.1. Le quotidien El Watan :

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

El Watan est un journal quotidien qui couvre un large éventail de sujets comme le sport, les annonces, les événements récents, les questions sociétales et les finances.

Il paraît pour la première fois le 08/10/1990, fondé par un groupe d'anciens journalistes du journal d'*El Moudjahid* suite à la loi 90-70 promulguée le 03 avril 1990, dirigé par Omar BELHOUCHE.

Il a construit sa ligne éditoriale autour d'un traitement objectif de l'information, en proposant des analyses pertinentes et en vérifiant rigoureusement les informations publiées. Dans le panorama de la presse algérienne, El Watan se distingue par sa vocation à la fois nationale et régionale. Sa version numérique offre l'intégrité de la version papier, propose également une option d'accès gratuit à ses articles ainsi que la possibilité de télécharger l'ensemble du journal au format PDF.

2.2.2. Tout sur l'Algérie :

TSA, issu d'une siglaison « Tout sur l'Algérie », est un journal numérique généraliste francophone édité depuis 2007 par les frères Hamid et Lounès Guemache. Il propose des informations d'actualité algérienne et des événements internationaux, sous divers angles, allant de la politique et économique aux questions sociales et culturelles.

TSA est un journal 100 % numérique, accessible via son site web (<https://www.tsa-algerie.com/>), et actif sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook, où il partage régulièrement ses articles et interagit avec ses lecteurs.

2.2.3. Le point :

Le Point est un hebdomadaire français qui couvre un large éventail de sujets, à travers différentes rubriques telles que la politique, l'économie, la culture, les sciences, les technologies ou encore les enjeux de société. Le journal *Le Point* est publié pour la première fois en 1972, fondé par une équipe de journalistes dirigée par « Claude Imbert ». Dans le panorama de la presse française, « Le Point » se distingue par son « libéralisme » et son « indépendance éditoriale », offrant une perspective critique sur les sujets d'actualité. Sa version numérique propose l'intégralité de la version papier, avec une option d'accès gratuit à certains articles et la possibilité de s'abonner pour un accès complet à l'ensemble du contenu.

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

2.2.4. Libération :

« Libération » est un quotidien français qui couvre un large éventail de sujets, à travers différentes rubriques telles que la politique, l'économie, la culture, les médias, les sciences et les questions sociétales. Le journal « Libération » paraît pour la première fois le « 18 avril 1973 », fondé par une équipe de journalistes et d'intellectuels, dont « Jean-Paul Sartre » et « Serge July », avec une orientation initiale « d'extrême gauche » et « libertaire ». Au fil des années, il a évolué vers une ligne éditoriale plus « centriste » et « progressiste », tout en conservant un esprit critique et engagé. Libération se distingue par son traitement « innovant » et « provocateur » de l'information, en privilégiant des analyses approfondies, des enquêtes rigoureuses et un ton souvent libre et décalé. Dans le paysage médiatique français, Libération est reconnu pour son « indépendance éditoriale » et son « engagement en faveur des libertés individuelles ». Sa version numérique propose l'intégralité de la version papier, avec des options d'accès gratuit à certains articles et des abonnements pour un accès complet à l'ensemble du contenu.

2.3. La bibliographie de Kamel Daoud :

Kamel Daoud est né en juin 1970 à Mésra wilaya de Mostaganem, à l'ouest de l'Algérie.

Il a commencé sa carrière en tant que journaliste et chroniqueur pour le journal francophone « *Le Quotidien d'Oran* » par sa première chronique intitulée « Raina Raikom » dans laquelle il aborde des sujets polémiques en Algérie, puis il a occupé le poste de rédacteur en chef pendant huit ans. Parmi les médias où il a travaillé : "*le point*", "*le monde des religions*" et "*le New York Times*".

Parallèlement à sa carrière de journaliste, Kamel Daoud se lance dans l'écriture littéraire. Il est l'auteur de plusieurs romans, essais et recueils de chroniques. Son premier roman, *Meursault, contre-enquête* (2013), traduit dans plus de trente-cinq langues, et reçu en 2015 le prix Goncourt du premier roman. Prix Lagardère du meilleur journaliste de l'année en 2016, le prix Livre et Droits de l'homme 2017 pour *Mes indépendances*, qui rassemble près de deux cents textes publiés entre 2010 et 2016. Son deuxième roman *Zabor ou les Psaumes*, publié en 2017, lui a permis de remporter le prix de transfuge du meilleur roman de langue française et en 2018 le prix Méditerranée.

En 2019, il est le premier titulaire de la nouvelle chaire d'écrivain de Sciences Po autour de l'écriture créative. Il reçoit le Prix international de la Laïcité 2020.

Chapitre 1 : Ancrage Théorique Et Fondement Méthodologique

En 2024, Kamel Daoud publie *Houris*, qui emporte le prix Goncourt 2024, l'un des prix littéraires les plus prestigieux décernés en France. Ce dernier est également connu pour ses prises de position courageuses sur des sujets sensibles, tels que la religion et la politique en Algérie. Malgré les obstacles, il continue de défendre la liberté d'expression et de promouvoir un dialogue ouvert.

Conclusion partielle

Dans ce premier chapitre, nous avons mis en évidence les notions et les bases théoriques indispensables qui serviront notre travail de recherche.

Dans cette partie théorique et méthodologique, nous avons vu la complexité du discours médiatique, constituant un champ d'étude vaste et pluridisciplinaire. Le journaliste ne choisit pas seulement le contenu à transformer, c'est-à-dire son objectif ne se réduit pas à diffuser l'information ou rapporter les faits. Il cherche également à capter le public en utilisant différentes stratégies discursives. Dès lors, l'analyse des stratégies discursives n'est pas une mince affaire, car c'est un processus riche et complexe qui nécessite beaucoup d'intérêt.

Ainsi, nous nous sommes penchés sur les notions clés de l'analyse du discours, en abordant le discours médiatique en tant que catégorie du discours, l'énonciation, la pragmatique dont chacune offre une perspective complémentaire et une étude approfondie, ainsi que les différentes stratégies discursives telles que le discours rapporté, la polyphonie, les figures rhétoriques, entre autres. En effet, en comprenant ces notions, nous avons acquis les outils nécessaires pour analyser efficacement notre corpus.

En résumé, cette partie théorique a été essentielle pour établir les bases conceptuelles sur lesquelles notre analyse du corpus d'articles s'appuiera dans le chapitre suivant, afin de vérifier les hypothèses.

Chapitre 02

Analyse du corpus

Chapitre 2 : analyse de corpus

Introduction partielle

Ce chapitre final de notre projet de recherche est consacré principalement de l'analyse du corpus collecté. Notre corpus est composé d'un ensemble d'articles sélectionnés spécifiquement dans la presse algérienne et française.

Dans les lignes qui suivent, nous soumettrons ces articles à une analyse discursive comparative en nous appuyant sur les éléments déjà cités dans la partie théorique.

Une polémique peut être définie comme l'ensemble des interventions discursive antagoniste autour d'un sujet donné. Dans cette perspective, nous analyserons le discours journalistique algérien et français, à partir des fragments issus de notre corpus afin de comprendre comment les rédacteurs rapportent les faits et les dires en les présentant d'une manière à rendre un simple débat digne d'attention. Nous examinerons comment ils parviennent à faire entendre leurs propres voix et à intégrer leurs points de vue tout en assertant, d'une manière implicite, car il ne suffit pas de dire « je suis pour » ou « je suis contre » Daoud pour prendre position. Notre analyse se focalisera sur des éléments essentiels, y compris les stratégies telles que la distanciation à travers des procédés discursifs, la polyphonie, et nous allons analyser les subtilités de la subjectivité des journalistes à travers des arguments, des figures rhétoriques, l'interrogation ainsi que les actes indirects.

L'objectif de cette analyse est de mettre en lumière les différentes stratégies discursives employées par les journalistes pour rapporter et même de prendre parti prenante de cette affaire d'*Houris* de Kamel Daoud, tout en construisant un discours de disqualification ou de qualification.

1. La polémique autour Houris de Kamel Daoud

« Houris » de Kamel Daoud a connu une polémique dans les presses algérienne et française, notamment après les accusations de Saada. Cette polémique a mis en place deux discours, l'un défend et l'autre disqualifie. « *La polémique serait alors la manifestation discursive sous forme de heurt, d'affrontement brutal, d'opinion contradictoire qui circulent sur la place publique.* » (AMOSSY, 2014 : 56)

Dans les articles de presse, nous trouvons la mise en scène de la polarisation qui consiste à opposer deux groupes antagonistes dans le discours ce qui crée la polémique. La première marque de la polémique en tant que débat d'actualité est une opposition de discours. Ce

Chapitre 2 : analyse de corpus

regroupement s'exprime à travers l'écrit du journaliste en rapportant les propos des deux parties.(AMOSSY, 2014 : 51-58)

Le discours polémique est par définition dialogique, dans le sens où il dialogue avec des discours antécédents, auxquels il s'oppose, mais il n'est pas dialogal. (AMOSSY, 2014 :74)

1.1.Le discours journalistique algérien

Le discours journalistique algérien repose sur un discours réquisitoire. En effet, la visée argumentative dominante dans ce discours consiste à discréditer, à disqualifier l'écrivain de Houris, comme souligne Orecchioni (1980 : 13) « *Le discours polémique est un discours disqualifiant, c'est -à -dire qu'il attaque une cible, et qu'il met au service de cette visée pragmatique dominante [...] tout l'arsenal de ses procédés rhétoriques et argumentatifs* ».

Dans cette optique, les journalistes mobilisent diverses stratégies discursives et argumentatives, ainsi que des marques discrètes tant au niveau lexical que graphique, qui leur permettent de manifester leur position au sein du discours.

1.1.1. Des titres subjectivés

Le titre d'un journal est le premier niveau de lecture et un élément qui donne une idée générale sur le contenu de l'article.« *Le titre de journal qui annonce une nouvelle polémique propose un scoop censé attirer l'attention du lecteur, que les affaires sérieuses ne retiennent pas toujours* ». (AMOSSY, 2014 :08)

Pour déclencher chez les lecteurs intérêt à lire l'article ainsi que passion pour l'information transmise, le journaliste mobilise différentes stratégies « *La visée de captation* » (CHARAUDEAU, 2005 :73). Le titre est le premier utile de captation.

Nous trouvons que les titres des articles collectés sont présentés en caractère et taille différents de celui du texte et sont des constructions nominalisées, verbales ou interrogatives.

1. « *Saâda Arbaneaccuse l'écrivain et sa femme d'avoir **exploité** son histoire - Le roman Houris : **fiction ou réalité cachée ?*** » (El Watan, 17/11/2024)
2. « ***Accusé** d'avoir utilisé l'histoire d'une rescapée de la décennie noire : Kamel Daoud **visé** par deux plaintes.* » (El Watan, 23/11/2024)
3. « *Choix Goncourt en Algérie : L'académie **en rangs serrés** derrière Daoud* » (El Watan,05/12/2024)

Chapitre 2 : analyse de corpus

4. « *Kamel Daoud a-t-il trahi une survivante du terrorisme ? La polémique enfle* » (journal TSA,18/11/ 2024)
5. « *Prix Goncourt 2024 : Kamel Daoud dans la tempête* » (journal TSA.20/11/2024)
6. « *Le « Houris »: Kamel Daoud apporte une autre réponse aux accusations* » (journal TSA,11/12/ 2024)

Pour le titre n°1, la journaliste déclare d'une manière directe l'accusation de Saada et en mettant en cause l'écrivain et sa femme. Dans la deuxième partie, titre sous forme d'une phrase interrogative où elle incite les lectorats à la réflexion, la phrase à une fonction phatique.

Titren°2 : la journaliste met en évidence la dimension accusatoire avec le verbe « accusé » en début de la phrase et en soulignant la gravité de la situation.

Titre n°3 : ce titre est métaphorique « *en rangs serrés* » pour indiquer que, face à la situation de tension, l'académie soutient inconditionnellement Kamel Daoud.

Titren°4 : ce titre se présenté sous forme d'une construction phrastique interrogative et suivi d'une personnification, le journaliste incite les lectorats à la réflexion en mettant en avant le conflit, la phrase à une fonction incitative.

Titren°5 : ce titre condense l'information produite dans l'article et en fait un résumé afin de susciter le public à lire l'article mais suggère aussi, en employant l'expression « *dans la tempête* », la gravité de la situation à laquelle Kamel Daoud est confrontée.

Titre n°6 : ce titre a une fonction référentielle. Il contient deux propositions juxtaposées où le journaliste met en évidence le sujet principal puis emploie les deux points pour susciter l'intérêt et des lecteurs.

1.1.2. La disqualification implicite par le biais de la distance journalistique

La mise en scène du discours rapporté incite le journaliste à se distancier, à marquer clairement le propos rapporté et à éviter toute subjectivité « *l'enjeu de crédibilité* » (CHARAUDEAU,2005 : 206)

Nous avons constaté que le journaliste lors qu'il rapporte des faits, opte pour des procédés linguistiques qui lui permettent de ne pas laisser entendre une position sur le fait. Donc, il ne prend pas la responsabilité ce que disent les énonciateurs, il veille à s'en distancier.

Chapitre 2 : analyse de corpus

1.1.2.1. Stratégies discursives pour informer : discours rapporté et polyphonie

Le sujet du discours dans la scène d'énonciation assume un double rôle (Korkut & Onursal, 2009 : 92-93). Dans un premier temps, il joue un rôle discursif en tant que sujet assertant ; dans un second temps, il joue un rôle social en tant que journaliste.

Dans un écrit commentatif et informatif, l'hétérogénéité du discours se manifeste par le biais du discours rapporté. Ce dernier, sous ses différentes formes, introduit dans le discours de base un discours citant et un discours cité (Korkut&Onursal, 2009 : 104).

Pour analyser le discours rapporté et la polyphonie, nous avons choisi les passages suivants :

« Soutenue par son avocate Fatima Benbraham, Arbane **affirme que** son histoire – et ses blessures – ont été dévoilées par l'intermédiaire de la femme de l'écrivain, qui l'a suivie en consultation psychiatrique. «Nous avons payé les frais de justice, ce qui signifie que le parquet (d'Oran) a accepté la plainte», a **déclaré** Me Benbraham devant la presse jeudi dernier à Alger, prévoyant une convocation prochaine. » (Journal El Watan, 23 Novembre 2024)

Dans ce passage, afin de renforcer la crédibilité de l'information, la journaliste recourt à deux stratégies distinctes pour introduire le discours rapporté. Dans un premier lieu, elle utilise un discours indirect où les deux énonciations² sont reliées, introduit par le verbe introducteur « *affirmer* » conjugué au présent de l'indicatif suivi d'une complétive « *que* » qui est la principale caractéristique du discours indirect. L'emploi de ce verbe suggère que la journaliste met en avant la certitude de déclarations de Saada Arbane.

Dans un second lieu, la responsabilité est attribuée à l'avocate Benbraham, puisqu'il s'agit d'un discours direct. La journaliste introduit le discours rapporté de l'avocate censément tel quel sans changement, qui présente la version des faits. Cette citation d'autorité (Windisch, 2007 :40) est identifiable grâce à des caractéristiques typographiques qui la distinguent du discours du journaliste comme les guillemets et le verbe de parole qui suit le discours cité « déclarer », celle-ci vient renforcer la légitimité de dire de l'avocate et illégitimer les propos de Daoud.

Il s'efface derrière l'avocate, pour mieux la mettre en scène. Ainsi, ce choix permet au journaliste d'être authentique, en restituant les propos de l'avocate et de se mettre à distance par la non adhésion aux propos cités. De ce fait, elle ne prend pas en charge le discours qu'elle rapporte ; ce qui garantit, en somme, son objectivité énonciative. (Maingueneau, 1998 :132)

²L'énonciation citante et l'énonciation citée.

Chapitre 2 : analyse de corpus

Dans ce passage, nous remarquons que la journaliste fait entendre différentes voix qui s'expriment sur le sujet : il y a la voix de Saada, celle de l'avocate et celle de journaliste.

Ils utilisent donc les stratégies discursives pour informer le lecteur tout en présentant un discours polyphonique où différentes voix se rejoignent à celle de l'énonciateur.

1.1.2.2. La modalisation en discours second et le conditionnel présent

Le journaliste introduit une distance vis-à-vis de son énoncé en employant à la fois, du discours rapporté, l'expression « selon » et du conditionnel.

« Le lien entre l'histoire tragique de Saâda et « Houris » semble s'établir de manière surprenante. Selon Saada, le roman de Kamel Daoud, que l'écrivain lui-même a toujours présenté comme une œuvre de fiction, ne serait rien d'autre qu'une représentation fidèle, et non consentie, de son propre vécu. » (Journal El Watan, 17 Novembre 2024)

Dans cet extrait, l'énonciatrice recourt au style indirect sous différentes manières pour reformuler les propos cités. En effet, il ne s'agit pas de rapporter les mots exacts mais plutôt le contenu de pensée ou le signifié tout en gardant la substance des propos.

Elle emploie des énoncés assertifs qui visent à convaincre et défendre un point de vue. Elle utilise la modalité épistémique qui se manifeste par l'emploi du verbe modal « sembler » qui sert à atténuer l'assertion concernant le lien entre l'histoire de Saada et le roman. Par ailleurs, l'emploi de la modalité appréciative « *d'une manière surprenante* » marque l'étonnement de l'énonciatrice face aux ressemblances entre ces derniers.

Dans ce discours enchâssé, l'emploi de la modalisation en discours second (REVUZ, 1992 :39) est apparent, elle est utilisée par la rédactrice pour exprimer une opinion qui n'est pas la sienne. En effet, la seconde phrase est dite par la journaliste mais la responsabilité (Maingueneau, 1998 : 116) de son contenu est attribuée à une autre instance, comme le signal « *selon Saada* ». Elle recourt à cette stratégie d'attribution énonciative, qui donne des indications sur l'origine de la connaissance, pour rendre l'information fiable mais aussi pour se distancier de l'information. Ainsi, dans ce contexte, le discours rapporté s'érigerait en une forme d'argumentation qui lui permettrait de soutenir ses propos.

Nous remarquons aussi que la polyphonie est visible par les voix qui s'expriment sur ce sujet. L'énonciatrice entend donc deux voix opposées : celle de Saada dans « *ne serait rien d'autre qu'une représentation fidèle, et non consentie, de son propre vécu* » qui réfute l'opinion adverse, à savoir « *que l'écrivain lui-même a toujours présenté comme une œuvre*

Chapitre 2 : analyse de corpus

de fiction » opinion de Kamel Daoud, ces deux voix mises en scène dans la parole d'une troisième, celle du journaliste.

Dans l'énoncé «*ne serait rien d'autre qu'une représentation fidèle, et non consentie, de son propre vécu.*», le verbe « être » est conjugué au conditionnel présent (serait). Elle emploie ce mode pour présenter ses propos de la manière la moins tranchante possible et sert à produire une possibilité ainsi que pour marquer qu'elle ne prend pas cette assertion à son compte. L'emploi de la tournure « *ne serait rien d'autre que* » s'appuie sur une structure restrictive qui sert à exclure les autres possibilités.

1.1.2.3. Se distancier par des guillemets

« Dans cette optique, un groupe d'avocats « **algériens et de l'émigration** », conduit par Fatma Benbraham s'est constitué dans cette affaire dans laquelle Saada Arbane accuse l'auteur de « Houris » d'avoir « **violé un secret médical** » et d'avoir « **exploité des informations personnelles de manière illégale** ». (Journal TSA, 20 Novembre 2024)

Dans ce discours rapporté au style indirect, nous constatons que l'énonciateur citant isole les expressions et les mises entre guillemets. L'emploi d'îlot textuel³ (Maingueneau, 1998 :141) est manifesté dans « *algériens et de l'émigration* » « *violé un secret médical* » et « *exploité des informations personnelles de manière illégale* ». Ce choix de guillemets indique que le journaliste ne prend pas en charge les propos cités et se distancie en laissant la responsabilité à une autre instance, dans notre contexte, à Saada. « *Parler avec les mots des autres, ce n'est pas dire « voilà ce que les autres ont dit », dit Authier, « les formes de discours rapporté » » (Perret, 1994 : 103)*

Article publié par Walid Mebarki le 05/12/2024 dans le journal El Watan. Intitulé « *Choix Goncourt en Algérie : L'académie en rangs serrés derrière Daoud* ».

« Pour finir de s'expliquer, l'académie Goncourt « **réaffirme sa condamnation de toute atteinte à la liberté d'expression** ». Quant à la liberté de lire pour les Algériens qui sont assez adultes pour savoir quel est leur « **choix** », ils en seront privés. Une mentalité de supériorité, pour ne pas dire néocoloniale, qui empêchera les lecteurs algériens de se faire une idée de livres présentés au jury Goncourt et peut-être porter leurs voix sur un autre ouvrage que celui de Daoud. » (Journal El watan, 05 Décembre 2024)

Nous pouvons remarquer dans ce discours que le journaliste recourt à l'emploi des guillemets dans «*réaffirme sa condamnation de toute atteinte à la liberté d'expression* » ». Ce choix graphique constitue une marque discrète de la présence d'un discours conflictuel

³Un procédé qui consiste à isoler, par des guillemets, un fragment du discours cité que l'énonciateur citant utilise et cite, sans pour autant en assumer la responsabilité.

Chapitre 2 : analyse de corpus

(WINDISCH, 2007 : 38) et qui nous indique le désaccord, voire le rejet du journaliste sur la décision prise par l'institution tout en se distanciant. Il s'agit également d'une forme explicite de l'hétérogénéité montrée.

Ainsi, en isolant « *choix* » avec les guillemets, sert à le mettre en relief en le présentant d'une manière insistante et emphatique. Le journaliste opte pour ce choix typographique afin d'attirer l'attention des lecteurs en produisant un effet ironique.

1.1.2.4. La passivation et le pronom personnel « On » comme marqueurs de distanciation

« *Deux plaintes ont été déposées contre Kamel Daoud et son épouse qui a soigné Saâda Arbane, victime du terrorisme.* » (Journal El Watan, 23/11/2024)

La journaliste recourt à l'emploi du passif canonique en utilisant l'auxiliaire « *être* » suivi de participe passé « *déposées* » mais sans complément d'agent, elle ne cite pas directement le sujet de la phrase active. Cette diathèse permet d'attirer l'attention au patient, sur les deux plaintes tout en gardant la distance.

« *L'édition suspendue devait se dérouler en 2025 et le prix algérien prononcé en juillet. On peut se demander si la suspension de ce Choix Goncourt de l'Algérie ne marque pas simplement sa belle mort et ne sera plus renouvelée en Algérie.* » (Journal El Watan, 05/12/2024)

Dans cet énoncé d'un autre article, pour marquer une certaine distance vis-à-vis de ses énoncés, le rédacteur recourt au pronom personnel et indéfini « on » : « *on peut...* ». Dans un autre énoncé du même article « *On ne le sait pas, mais on en doute* ». Le pronom « on » est un pronom polyréférentiel et peut remplacer des personnes différentes. Dans notre contexte, il sert à inviter les lecteurs à réfléchir sur la suspension de Prix Goncourt en Algérie.

Il s'agit donc de l'hétérogénéité énonciative (Revuz, 1982) par le biais de laquelle les paroles d'autrui apparaissent dans le discours du journaliste. Autrement dit, l'emploi de « on » est à considérer comme un signe de la pénétration d'un autre discours dans le discours du journaliste. Par cet emploi, le journaliste fait entendre plusieurs voix ou de points de vue dans le même discours : celle des lecteurs algériens qui n'ont pas accès au livre, mais aussi celle du journaliste, en un mot, c'est un discours polyphonique. (Hocine, 2024 : 164)

1.1.2.5. La concession et le restrictif

« *Bien qu'il reconnaisse que cette histoire soit publique, Kamel Daoud persiste toutefois à l'a reproduite dans son roman* » (Journal TSA, 11/12/ 2024)

Chapitre 2 : analyse de corpus

Les journalistes, afin d'exprimer un désaccord ou une opposition, recourent à l'emploi des marques discrètes relevant de lexique comme le restrictif et la concession.

Dans cet énoncé, nous pouvons identifier que le journaliste, en employant le connecteur « *bienque* » se montre d'accord que Kamel Daoud admis que l'histoire de Saada est connue, tout le monde la connaît, puis, dans un second temps, il énonce dans la deuxième proposition, son point de vue dont il assume la responsabilité, sert à exprimer une thèse contradictoire. Le recours à la concession polyphonique (Maingueneau, 1998 :120), où le journaliste intègre le point de vue de l'écrivain dans son discours et en présentant des arguments opposés, renforce l'éthos du journaliste. Le journaliste fournis une critique de l'être, sur Kamel Daoud.

« *Pour Saâda, ce projet visait **uniquement** à la faire taire et à en faire une complice d'un récit qu'elle n'avait jamais consenti à partage.* (Journal El watan, 23/11/2024)

Dans cet énoncé, nous avons l'emploi de restrictif « *uniquement* » qui est une marque discrète relevant de lexique.

1.1.3. L'engagement journalistique et le discours disqualifiant

Dans notre contexte, nous assistons à un discours de dénigrement qui cherche à atténuer l'éthos et la valeur de l'écrivain, l'idéologie et l'institution en les présentant d'une manière péjorative. Nous sommes en présence de la polémique verbale (Orecchionni, 1980 : 12) au travers d'un discours disqualifiant dont la visé argumentative dominante est discréditer Kamel Daoud. Nous pouvons l'identifier à travers des actes de langage indirects, de l'argumentation et des figures rhétoriques à visée polémique. (Hocine, 2024 :91)

En effet, le journaliste, dans l'article d'opinion, peut jouer le rôle d'un port parole puisqu'il se penche vers l'un des adversaires. Dans ce cas, il devient une partie intégrante dans cette polémique rapportée. Le journaliste se pose comme metteur en scène et en acteur en mobilisant tous les procédés discursifs et argumentatif qui permette de prendre position dans le discours.

1.1.3.1. Les arguments *ad hominem*

Considérons le passage suivant :

« Oui, j'ai connu une femme avec une canule, mais pas qu'une seule mutilée, puisque l'égorgement était le modus operandi des islamistes. Cette image a provoqué chez moi un déclic puissant pour ce que je n'arrivais pas à dire ». (Journal TSA, 20/11/2024)

Chapitre 2 : analyse de corpus

Dans ce passage, le journaliste a eu recours à un argument *ad hominem*. En effet, il a recours au discours de Kamel Daoud produit dans un entretien. Le journaliste ne cite pas la parole de Kamel Daoud fortuitement mais pour en faire la critique de son discours (MAINGUENEU, 1983 :136) en le visant à travers sa parole. En termes clairs, il critique son discours dans lequel Daoud déclare d'avoir connu une femme avec une canule en affirmant que cette image marque en lui une émotion puissante et ce qui le pousse à écrire sur elle.

Lors d'un article publié par Walid Mebarki le 05/12/2024 dans le journal El Watan. Intitulé « *Choix Goncourt en Algérie : L'académie en rangs serrés derrière Daoud* ».

« Pour finir de s'expliquer, l'académie Goncourt « réaffirme sa condamnation de toute atteinte à la liberté d'expression ». Quant à la liberté de lire pour les Algériens qui sont assez adultes pour savoir quel est leur « choix », ils en seront privés. Une mentalité de supériorité, pour ne pas dire néocoloniale, qui empêchera les lecteurs algériens de se faire une idée de livres présentés au jury Goncourt et peut-être porter leurs voix sur un autre ouvrage que celui de Daoud. » (Journal El watan, 05 Décembre 2024)

Au sein de cet extrait, le journaliste développe un argument *ad hominem* en critiquant la décision prise par l'académie Goncourt qui a suspendue ce prix en Algérie et empêche les passionnés par la littérature de lire le livre.

1.1.3.2. Les arguments d'autorité et les phrases assertives

Pour traiter ce point citons l'extrait suivant :

« D'un point de vue juridique, cette affaire soulève de nombreuses interrogations. L'accusation de SaâdaArbane repose sur la violation du secret professionnel, une infraction qui pourrait entraîner des poursuites contre l'épouse de Kamel Daoud, si les accusations étaient avérées. Quant à l'écrivain, bien qu'il ait écrit un roman dont les similitudes avec la réalité de Saâda sont frappantes, il serait difficile d'engager des poursuites contre Kamel Daoud lui-même, tant que le lien direct entre son livre et l'histoire de Saâda n'est pas explicite et qu'elle n'est pas citée nommément » (Journal El Watan, 17/11/2024)

Dans ce passage, la rédactrice développe un argument d'autorité. En effet, elle fait référence au point de vue juridique, une source institutionnelle, ce qui renforce la crédibilité puisqu'il émane des experts et basée sur des informations fiables.

La journaliste emploie une série de stratégies linguistiques pour mettre en évidence la complexité de la situation. Ainsi, les phrases utilisées par la rédactrice sont longues, complexes et modalisées comme « *une infraction qui pourrait entraîner des poursuites contre l'épouse de Kamel Daoud* ». Les phrases sont de forme assertive, ce qui permet au journaliste d'informer d'une manière claire.

Chapitre 2 : analyse de corpus

Pour transmettre une information aux lecteurs, elle utilise une anaphore nominal marquée par un déterminant démonstratif dans « *cette affaire* » sans reprendre un mot particulier. Cette expression anaphorique résume le contenu de tout un fragment de texte antérieur. Il s'agit d'une anaphore conceptuelle (Korkut & Onursal, 2009 : 69). Elle utilise par la suite un groupe nominal « *nombreuses interrogations* » ce qui sert à amplifier la situation et créer un climat complexe.

Pour passer d'un sujet à un autre tout en préservant la cohésion du discours, l'énonciatrice utilise le connecteur de transition « quant à » qui, dans notre contexte, lui permet de passer à ce qui concerne Kamel Daoud.

Ensuite, nous remarquons l'emploi d'une concession polyphonique (Maingueneau, 1998 :120), marquée par la locution conjonctive « *bien que* », qui lui permet de présenter des points de vue. En premier lieu, la journaliste se montre d'accord que l'histoire du livre de Daoud ressemble à celle de Saada. En second lieu, elle donne son point de vue dont elle assume la responsabilité, elle présente une difficulté d'engager des poursuites contre Kamel Daoud lui-même. Elle justifie par la suite ses propos en utilisant « tant que » une conjonction qui sert à encadrer la durée. Toutefois, d'une manière implicite, elle produit une condition dont laquelle elle souligne que les poursuites contre Daoud ne peuvent être engagées que si le lien explicite entre son roman et l'histoire de Saâda soit établi et cité nommément.

Dans un autre article publié par Amel Bliidi le 23/11/2024 dans le journal El Watan. Intitulé « *Accusé d'avoir utilisé l'histoire d'une rescapée de la décennie noire : Kamel Daoud visé par deux plaintes.* »

« La plainte se réfère notamment à l'article 46 de la loi sur la réconciliation nationale, qui prévoit jusqu'à cinq ans de prison pour « toute personne qui, par ses déclarations, ses écrits ou toute autre action, exploite les blessures de la tragédie nationale » (Journal El watan, 23 Novembre 2024)

Dans cet énoncé, la journaliste développe un argument d'autorité, en s'appuyant sur des données issues d'une source crédible « *La plainte se réfère notamment à l'article 46 de la loi sur la réconciliation nationale* ». L'emploi de l'adverbe d'exemplification « *notamment* » met en évidence cette loi spécifique où elle montre que cette problématique est officiellement reconnue.

Le journaliste utilise des termes qui indiquent l'existence d'un problèmes sérieux qui persiste d'ailleurs. L'emploi de « *jusqu'à 5 ans de prison* » souligne la gravité de la situation.

Chapitre 2 : analyse de corpus

Pour renforcer ses propos et prouver la légitimité de ses informations, elle recourt à l'emploi d'une citation d'un texte juridique indiqué par des guillemets « *« toute personne qui, par ses déclarations, ses écrits ou toute autre action, exploite les blessures de la tragédie nationale » »*

Nous pouvons relever les deux sens implicites véhiculés dans ce discours. D'abord, le présupposé est que l'énonciatrice dévoile l'existence d'une loi officielle qui interdit l'exploitation des blessures de la tragédie nationale et une punition pour toute transgression de cette loi. Ensuite, nous déduisons que le sous-entendu est une allusion au fait que Kamel Daoud pourrait être visé par cette loi.

1.1.3.3. Les images stylistiques et argumentation

1.1.3.3.1. La métaphore

Il s'agit d'un écrit de Amel Blidi intitulé « *Accusé d'avoir utilisé l'histoire d'une rescapée de la décennie noire : Kamel Daoud visé par deux plaintes.* », il est édité le 23/11/2024 dans le journal El Watan.

Cet article est accompagné d'un chapeau qui contient une accroche bien constituée et présenté en caractère différent de celui du texte qui donne au lecteurs une idée générale sur le contenu de l'article.

« La littérature a toujours flirté avec la frontière entre réalité et fiction. Mais lorsque la réalité invoquée devient une accusation judiciaire, la controverse dépasse les cercles littéraires pour embraser le débat public. Le tribunal d'Oran a accepté deux plaintes déposées contre l'écrivain Kamel Daoud et son épouse, la psychiatre Aïcha Dahdouh. » (Journal El Watan, 23 Novembre 2024)

Pour bien accrocher et attirer l'attention des lecteurs et donner une image, la rédactrice opte pour l'emploi des figures de style comme la métaphore dans « *La littérature a toujours flirté avec la frontière entre réalité et fiction.* ». L'adverbe « toujours » a un emploi habituel et continuatif.

La journaliste renforce l'éthos et la crédibilité de son discours en employant un langage formel par le fait de recourir à un vocabulaire technique comme « *accusation judiciaire* » « *deux plaintes déposées contre* ».

Cette métaphore porte un sens implicite. Le présupposé est que la littérature a eu tendance à transgresser les frontières avec la réalité et la fiction et cela n'est pas nouveau. Quant au

Chapitre 2 : analyse de corpus

sous-entendu, il est déduit dans le fait que la journaliste tente de révéler que l'écrivain ne peut pas se détacher complètement de la réalité.

Nous avons aussi une personnification dans « *la controverse dépasse les cercles littéraires pour embraser le débat public.* ». Dans cet énoncé, la journaliste attribue un caractère humain à la controverse, en lui prêtant la capacité d'enflammer le débat en provoquant des réactions intenses. Ce choix stylistique vise à intensifier la situation en soulignant le caractère conflictuel de la controverse.

Elle développe par la suite son argument en utilisant une concession marquée par la conjonction de coordination « mais » et suivie d'un connecteur temporel « lorsque » qui sert à préciser le moment où s'aggrave la situation, la réalité se transforme en accusation judiciaire. Le sous-entendu est que la journaliste fait allusion à l'écrivain Kamel Daoud.

1.1.3.3.2. La litote

Article publié par Karim Kébir le 20 Novembre 2024 dans le journal TSA. Il est intitulé « *Prix Goncourt 2024 : Kamel Daoud dans la tempête* »

« Ces révélations inattendues de la jeune femme **n'ont pas manqué** de provoquer un tollé sur la toile, **à telle enseigne que** certains ont réclamé **carrément** à l'Académie Goncourt de retirer le prix au lauréat » (Journal TSA, 20 Novembre 2024)

Il utilise des figures de style comme la litote dans « *n'ont pas manqué de provoquer* » qui sert à atténuer une information pour ne pas dire directement et l'hyperbole dans « *un tollé sur la toile* » afin d'intensifier la situation.

L'énonciateur développe un argument logique. En effet, il exprime une situation de cause à effet, en employant la locution « *à telle enseigne que* » il souligne que les révélations de Saada ont provoqué une réaction collective sur internet, et cela au point que certains sont allés à réclamer de retirer le prix attribué au lauréat qu'est Kamel Daoud. L'emploi de l'adverbe « *carrément* » impliquant un jugement de réalité, vient renforcer l'intensité de cette demande.

1.1.3.3.3. La prétérition

« Pour finir de s'expliquer, l'académie Goncourt « réaffirme sa condamnation de toute atteinte à la liberté d'expression ». **Quant à la liberté de lire pour les Algériens qui sont assez adultes pour savoir quel est leur « choix », ils en seront privés.** Une mentalité de supériorité, **pour ne pas dire néocoloniale**, qui empêchera les lecteurs algériens de se faire une idée de livres présentés au jury Goncourt et peut-être porter leurs voix sur un autre ouvrage que celui de Daoud. » (Journal El watan, 05 Décembre 2024)

Chapitre 2 : analyse de corpus

Dans cet énoncé, le journaliste recourt à des figures de styles comme la prétérition dans « *Une mentalité de supériorité, pour ne pas dire néocoloniale* » dont il fait semblant de ne pas vouloir dire « **néocoloniale** » tout en le mentionnant et l'antiphrase dans « *Quant à la liberté de lire pour les Algériens qui sont assez adultes pour savoir quel est leur « choix », ils en seront privés* » qui met en contraste la capacité de choisir et la privation de ce droit.

En somme, les journalistes recourent à des effets ironiques visant à disqualifier indirectement tout en ayant recours à des procédés rhétoriques tels que la litote, l'antiphrase ou la prétérition. (Hocine, 2023/2024 :184)

1.1.4. De la subjectivité dans la structure du discours

« *La prise de position du locuteur se reflète dans l'énoncé à l'aide d'éléments appelé modalité* » (Korkut & Onursal, 2009 :23).

Nous allons traiter les différentes modalités à savoir :

1.1.4.1. Les modalités d'énoncé

« **En cas de refus** de se présenter, un jugement par contumace **pourrait** être prononcé. **L'affaire devra**, selon Me Benbrahim, être traitée en Algérie, par le tribunal d'Oran. Me Benbrahim affirme à ce propos : « *C'est le pèlerin qui va à La Mecque, ce n'est pas La Mecque qui va au pèlerin. Daoud doit venir répondre de ses actes à Oran. Nous sommes en train de croiser le fer avec Daoud. Aura-t-il le courage de venir démentir ce que dit ma cliente ?* » Elle s'adresse directement à Daoud en ces mots : « *Tu peux rentrer, tu n'as aucunement une tendance politique pour laquelle tu as été poursuivi, ton casier judiciaire est vierge, tu n'es pas réprimé politiquement ni toi ni ta femme, alors venez-vous expliquer ici et puis on verra. Entre nous, il y aura le prétoire pour nous réunir sans jamais nous unir.* (Journal El Watan, 23/11/2024)

L'emploi de la modalisation est apparent dans les premiers énoncés.

- La modalité aléthique : en utilisant le connecteur « *en cas de* » avec un verbe « *pouvoir* » conjugué au conditionnel présent sert à fournir une éventualité et à marquer qu'elle ne prend pas en charge cette assertion. A partir de ce système subordonnant, le présupposé est qu'une convocation judiciaire a eu lieu et une obligation de se présenter. Quant au sous-entendu, dans notre contexte la journaliste produit un avertissement à l'écrivain.
- La modalité déontique : qui concerne les notions d'obligation « *L'affaire devra, selon Me Benbrahim, être traitée en Algérie, par le tribunal d'Oran* » qui exprime une procédure à suivre.

Chapitre 2 : analyse de corpus

1.1.4.2. La modalité interrogative

Article médiatique publié par Amel Blidi le 17/11/2024 dans le journal El Watan. Il est intitulé « *Saâda Arbane accuse l'écrivain et sa femme d'avoir exploité son histoire - Le roman Houris : fiction ou réalité cachée ?* »

« **Mais Saâda, elle, voit les choses autrement. Pour elle, il ne s'agit pas simplement d'un différend littéraire. C'est une question de justice, de respect de l'intimité et de la vie privée. Elle considère que son histoire a été utilisée **sans son consentement** et que l'écrivain a exploité une tragédie personnelle pour en faire une œuvre de fiction **vendue au grand public, sans jamais se soucier des conséquences pour elle**. Cette affaire soulève une question fondamentale : **jusqu'où peut-on aller dans l'exploitation de l'histoire d'un individu au nom de la littérature et où s'arrêtent – ou devraient s'arrêter – les frontières entre la fiction et la réalité ?** » (Journal El Watan, 17 Novembre 2024)**

Dans ce discours, l'énonciatrice développe ses propos en utilisant une concession marquée par le connecteur « mais » qui sert à mettre une transition d'idées. Puis, nous remarquons une redondance emphatique (Grevisse & Gousse, 2008 :578) dans « *mais Saada, elle* » marquée par l'addition d'un pronom qui sert à mettre en relief le point de vue de Saada et pour attirer l'attention à ses propos.

Il produit par la suite une modalité interrogative dans « Cette affaire soulève une question fondamentale : jusqu'où peut-on aller dans l'exploitation de l'histoire d'un individu au nom de la littérature et où s'arrêtent – ou devraient s'arrêter – les frontières entre la fiction et la réalité ? ». Il s'agit bel et bien d'une question rhétorique qui sert à exprimer une idée que de demander une réponse. C'est une stratégie d'interpellation énonciatrice (CHARAUDEAU, 2005 : 210) Au sein de cette question, nous remarquons que la journaliste emploie le pronom personnel « On » qu'il s'agit bien d'un pronom défini et non générique, il renvoie d'une manière implicite aux écrivains, et en particulier à Kamel Daoud.

Cette question rhétorique confère au discours une dimension d'indignation. La journaliste déplore cette question afin de manifester le mécontentement et fournir une critique en dénonçant l'injustice et la transgression des limites.

Dans cet extrait, la journaliste emploie des termes et des expressions qui ont des significations péjoratives comme « *utilisée sans son consentement* », « *vendue au grand public* » « *sans jamais se soucier des conséquences pour elle* ». Ce discours fait appel au pathos en suscitant un impact émotionnel chez le lecteur en indiquant une situation injuste.

Chapitre 2 : analyse de corpus

Ces implications négatives de la part de l'auteur dévoilent sa position malgré son effort pour établir une image d'objectivité en se focalisant sur des faits concrets.

Il fait appel aussi à l'ethos en citant une source cible de la connaissance et ce qui donne de la crédibilité aux informations présentées.

Lors d'un autre article publié par Sonia Lyes le 18 Novembre 2024 dans le journal TSA. Intitulé « *Kamel Daoud a-t-il trahi une survivante du terrorisme ? La polémique enfle* »

La journaliste afin d'attirer l'attention des lecteurs, débute son article en employant une modalité interrogative « *Kamel Daoud a-t-il oui ou non reproduit dans son roman « Houris » l'histoire véridique d'une femme algérienne rescapée de la décennie de terrorisme en Algérie ? La polémique en tout cas ne s'estompe pas.* »

Suite aux accusations de Saada contre Kamel Daoud, elle déplore cette question fermée d'une façon rhétorique pour souligner l'évidence de la situation conflictuelle laquelle est confronté l'écrivain. Cette question a une fonction incitative. Il est impératif de noter que cette question rhétorique est suivie d'une affirmation « *La polémique en tout cas ne s'estompe pas* » qui met en lumière la persistance de débat médiatique autour du roman de Kamel Daoud et l'histoire de Saada.

1.1.4.3. La modalité appréciative

« Elle accuse l'écrivain Kamel Daoud, qui n'a jamais mentionné publiquement Saâda, d'avoir puisé dans ses confidences, partagées avec son épouse, psychologue, au cours de séances de thérapie. Saâda, qui a commencé à consulter la femme de l'écrivain en 2015, prétend que ce sont ces entretiens, où elle a ouvert son cœur à une psychologue pour tenter d'exorciser ses démons, qui ont été utilisés pour nourrir « Houris ». Elle évoque une violation flagrante du secret professionnel et une trahison de sa confiance. » (Journal El Watan, 17 Novembre 2024)

Pour créer une impression d'immédiateté, la rédactrice utilise le présent à valeur stylistique dit le présent historique dans l'assertion des faits produits dans le passé, telles : « Elle accuse l'écrivain... », ou « Elle évoque... ».

Dans cet énoncé, la journaliste emploie des verbes locutoires qui sont occasionnellement subjectif (Korkut & Onursal, 2009:27) comme « *accuser* » « *prétendre* » et « *évoquer* » qui décrivent des actes de parole. Ainsi, nous avons l'emploi d'un verbe intrinsèquement axiologique « *puiser* » qui a une connotation péjorative.

La journaliste crée un sentiment d'empathie en affectant les sentiments du public, vu l'impact des termes et des expressions comme « *Elle évoque une violation flagrante du secret*

Chapitre 2 : analyse de corpus

professionnel et une trahison de sa confiance » « d'avoir puisé dans ses confidences » ces modalités axiologiques expriment une évaluation péjorative en soulignant d'une manière directe et explicite l'absence des valeurs d'éthique et de déontologie dans le milieu professionnel, où les informations intimes doivent être protégées, en particulier dans des domaines sensibles comme la psychologie.

Ainsi, dans ce propos « *qui n'a jamais mentionné publiquement Saada* », nous avons le syntagme produit sous forme d'une négation avec l'adverbe de temps. Présupposons que la journaliste souligne que Kamel Daoud aurait pu divulguer au public la référence de ses inspirations. Quant au sous-entendu, en soulignant ce silence de la part de l'écrivain, la journaliste donne du poids aux accusations de Saada. Elle recourt à une métaphore insérée dans un énoncé détaché « *où elle a ouvert son cœur à une psychologue pour tenter d'exorciser ses démons* » afin de créer une image frappante et marquante en raison de son organisation forte. Suggérons que l'énonciatrice souligne cet aspect intime et vulnérable de la séance entre Saada et la psychologue en offrant des confidences personnelles, cela donne un effet de pathos.

Nous sommes en présence d'un énoncé où nous signalons la présence de déictiques personnels de la troisième personne du singulier « elle » renvoie à Saada. Nous avons également l'emploi des adjectifs possessifs dans cet énoncé. Le pronom possessif de la troisième personne du pluriel « ses » qui réfère aux confidences et démons, les adjectifs possessifs de la troisième personne du singulier « son » qui réfère au cœur, et « sa » réfère à la confiance. L'énonciatrice n'a pas opté pour ces adjectifs possessifs fortuitement, ces déictiques mettent l'accent sur l'idée que les éléments évoqués relèvent de la sphère strictement personnelle et intime de Saada.

1.1.5. Les actes de langages

Article publié par Walid Mebarki le 05/12/2024 dans le journal El Watan. Intitulé « *Choix Goncourt en Algérie : L'académie en rangs serrés derrière Daoud* »

*« Les étudiants et lycéens algériens adeptes de littérature française prestigieuse attendaient avec impatience de pouvoir lire les livres en lice pour le Goncourt 2024 en plus de « Houris » de Kamel Daoud qui l'a décroché cette année. **C'est manqué ! Ils sont punis par une institution qui prône faussement les valeurs de liberté.** »*
(Journal El Watan, 05 Décembre 2024)

Dans cet énoncé, nous allons repérer les actes de langage (selon la théorie des actes du langage développés par Searle)

Chapitre 2 : analyse de corpus

-l'emploi d'actes assertifs qui expriment un constat d'une situation, un point de vue pour influencer les lecteurs.

- l'emploi d'actes expressifs qui renvoie à l'état psychologique par rapport à son énoncé comme dans « *c'est manqué !* » et « *Ils sont punis par une institution ...* » exprimant la déception, l'indignation et le mécontentement envers l'institution.

Dans ce passage, nous pouvons remarquer que le journaliste recourt à l'antithèse pour mettre en évidence un paradoxe entre l'attente des passionnées de la littérature française, désireuses de lire « Houris » et la punition imprévue de l'institution qui les prive de ce désir.

En utilisant les termes péjoratifs tels que « *c'est manqué ! ils sont punis, prône faussement les valeurs de liberté* », le journaliste transmet implicitement un regard critique envers l'institution Goncourt d'avoir interdit l'accès à ce livre en raison de sa mauvaise compréhension des valeurs de liberté.

1.1.5.1. *L'implicite*

« **Tous ces détails figurent dans le roman de Kamel Daoud.** Saâda Arbane a assuré le 15 novembre sur la chaîne algérienne One TV que Aube, le personnage principal de Houris, c'est elle. Son histoire, elle l'a racontée à la psychiatre qui la suivait et qui n'est autre que la femme de Daoud, a-t-elle encore révélé. » (Journal TSA, 11/12/2024)

Cet énoncé « *Tous ces détails figurent dans le roman de Kamel Daoud* » communique deux sens implicites que nous allons mettre en évidence pour une meilleure compréhension de l'énoncé produit. Le premier sens perçu dans cet énoncé est que le rédacteur souligne la forte ressemblance entre l'histoire du roman et celle de Saada. Le sous-entendu, quant à lui, est marqué par l'insinuation dont lequel le journaliste suggère que le roman de Kamel Daoud s'est inspiré d'une vraie histoire, est celle de Saada.

« Mais, **ni** l'Académie Goncourt, **ni** Kamel Daoud **n'ont réagi pour l'heure** aux révélations et accusations de Saada Arbane. » (Journal TSA, 20/11/2024)

Dans cet énoncé, nous pouvons identifier le présupposé en disant que la journaliste souligne l'attente de réponse ou d'une réaction de la part de Kamel et de l'Académie face aux accusations de Saada. Quant au sous-entendu, le journaliste tente de révéler l'absence de réponse et de souligner le silence complice de deux parties.

1.2. Le discours journalistique français :

Le discours journalistique français repose sur le plaidoyer, les journalistes y mobilisent plusieurs stratégies discursives pour critiquer les positions des autres et défendre les siennes.

Chapitre 2 : analyse de corpus

1.2.1. Titres subjectifs :

Selon AMOSSY (2014 :08.) « *Le titre de journal qui annonce une nouvelle polémique propose un scoop censé attirer l'attention du lecteur, que les affaires sérieuses ne retiennent pas toujours* ».

Ces titres des articles des journaux collectés de la presse française (libération et le point) sont présentés avec une forme distincte (la taille et la typographie) en adoptant une structure nominale.

1. « *Aube, c'est moi !* » : **L'acharnement** contre Kamel Daoud ». (Le point, 17/02/2025).

2. « *En Algérie, « l'affaire » Kamel Daoud **déterre** le procès de la guerre civile* ». (Le point, 21/11/2024).

3. « **Le harcèlement** judiciaire contre Kamel Daoud continue ». (Le point, 05/05/2025).

4. « *Kamel Daoud nie avoir utilisé l'histoire d'une victime de la décennie noire en Algérie pour son roman* ». (Libération, 04/12/2024).

5. « *Cette procédure est absolument exceptionnelle* » : Kamel Daoud assigne en France par Saâda Arbane, qui l'accuse de vol de son histoire ». (Libération et AFP, 14/02/2025).

6. « *L'écrivain Kamel Daoud et son épouse visés par deux plaintes pour **violation du secret médical** et diffamation* ». (Libération et AFP, 20/11/2024).

Pour le cas de ce titre 1, le journaliste emploie une citation directe de Kamel Daoud « Aube, c'est moi ! » Pour introduire un ton provocateur et personnel. Cet énoncé marque l'affirmation identitaire de Kamel Daoud face au critique et accusations contre lui. Il remplit une fonction expressive car il exprime une émotion forte en montrant la défense de Daoud face aux attaques et une fonction conative car il cherche à toucher le lecteur et à l'inciter à lire l'article.

Pour le titre 2, le journaliste relie l'affaire de Kamel Daoud à la guerre civile algérienne qui est un traumatisme collectif, en introduisant une fonction référentielle, mais aussi poétique par une métaphore qui attire l'attention sur les enjeux historique «déterre le procès ».

Dans le titre3 : le journaliste présente la persistance des attaques juridiques contre l'écrivain le terme « harcèlement » dénonce une injustice, et le verbe « continue » insiste sur la durée de cette situation, en introduisant une fonction expressive car il exprime une émotion forte, un sentiment d'injustice lorsqu'il dit « le harcèlement », et une fonction conative

Chapitre 2 : analyse de corpus

puisqu'il cherche à provoquer une réaction chez le lecteur, et le pousser à s'indigner et soutenir Kamel Daoud.

Pour le titre 4, le journaliste est neutre car il relate la défense de Kamel Daoud face à une accusation liée à la décennie noire. Le titre est informatif avec l'utilisation d'une fonction référentielle, et le mot « nie » laisse percevoir une tension.

Dans le titre 5, le journaliste utilise une citation des avocats de Saâda Arbane (*William Bourdon et Lily Ravon*) comme argument d'autorité. En combinant deux fonctions, référentielle informative, car il fait référence aux paroles des avocats et une fonction conative en éveillant la curiosité du lecteur.

Pour le titre 6, le journaliste énumère les accusations et les plaintes portées sur Kamel Daoud et son épouse « violation du secret médical, et diffamation » en utilisant une fonction référentielle puisqu'il présente des faits précis. En revanche l'accumulation des accusations crée une tonalité alarmante, et une fonction conative car il cherche à produire un effet d'inquiétude ou de malaise chez le lecteur.

1.2.2. La stratégie de distanciation énonciative : le discours direct.

«*Si Houris **est** inspiré de faits tragiques survenus en Algérie durant la guerre civile des années 90, son intrigue, ses personnages et son héroïne **sont** purement fictionnels*», **a affirmé Gallimard** » (par libération et AFP, 20/11/2024)

Dans cet extrait d'article publié par libération et AFP le 20/11/2024, le journaliste rapporte le discours de Gallimard de façon directe sans changer ses paroles selon (Charaudeau, 1997) et l'identification du nom du locuteur d'origine pour éviter toute subjectivité, mais il les est a encadrer entre guillemets (les ilots textuels) selon (Maingueneau, 1998 :141) pour montrer que ce ne sont pas ses propres mots. De plus, le verbe de parole « *a affirmé* » qui suit la citation est un indice du discours direct. En effet, l'utilisation du présent de l'indicatif dans les verbes « *est* » et « *sont purement fictionnels* » qui sert à affirmer ou décrire un fait de façon neutre et déclarative.

1.2.2.1. La polyphonie et la concession polyphonique :

Chapitre 2 : analyse de corpus

La polyphonie se manifeste à travers la coexistence de plusieurs voix, celle du journaliste qui rapporte lorsqu'il dit (*a affirmé Gallimard*) et celle de Gallimard trouvée dans sa citation directe encadré par des guillemets. Comme on trouve aussi une concession polyphonique introduite par un connecteur concessif « si » dans l'énoncé suivant : « *Si Houris est inspiré de faits tragiques survenus en Algérie durant la guerre civile des années 90, son intrigue, ses personnages et son héroïne sont purement fictionnels* » où Gallimard concède une source d'inspiration du réel « *Si Houris est inspiré de faits tragiques survenus en Algérie durant la guerre civile des années 90* ». En revanche, il nie toute identification réelle ou autobiographique *son intrigue, ses personnages et son héroïne sont purement fictionnels*. Donc cela crée une concession polyphonique : une voix qui voit un lien avec la guerre civile et une autre qui impose la fonctionnalité du récit.

1.2.2.2. La stratégie d'intégration énonciative : discours indirect.

Le discours indirect permet au journaliste d'intégrer les paroles d'un locuteur tout en les reformulant ce qui favorise la neutralité et l'effacement énonciatif. Cette stratégie apparaît dans l'extrait suivant :

« L'écrivain franco-algérien, déjà visé par une plainte de Saâda Arbane dans son pays d'origine, avait affirmé mi-décembre sur France Inter que cette histoire était «publique» en Algérie mais aussi que son roman «ne raconte pas (la) vie» de Saâda Arbane ». (Par libération et AFP, le 14/02/2025).

Dans cet extrait le journaliste rapporte les propos de Kamel Daoud indirectement en citant quelques termes précis encadrés par des ilots textuelles (les guillemets) pour attirer l'attention du lecteur ce qui s'appelle la mise en relief. De plus la présence du verbe introducteur suivi par la conjonction « que » ce qui montre que c'est un discours indirect.

1.2.3. De la modalisation dans le discours

Dans certains passages le locuteur s'implique personnellement dans ce qu'il dit. Cette subjectivité se manifeste par la manière dans les faits sont présentés (modalité d'énonciation) et par les choix lexicaux qui traduisent une attitude, une appréciation ou un jugement (modalité d'énoncé). Donc, nous allons analyser ces deux aspects successivement.

1.2.3.1. La modalité d'énonciation : jugement du fait (houris).

Chapitre 2 : analyse de corpus

Dans ces extraits la modalité d'énonciation est assertive et subjective, car les locuteurs (le journaliste et Kamel Daoud) sont engagés, en s'exprimant et en défendant avec assurance et certitude leurs opinions personnelles sur le roman *Houris* en cherchant à convaincre le lecteur.

1.2.3.2. Les modalités d'énoncé :

Dans ces extraits issus des articles de libération et le point, le journaliste utilise plusieurs modalisateurs pour exprimer différentes modalités.

*« J'ai donc lu Houris – ce en quoi je **diffère** de la plupart de ses critiques. Houris est un **beau** livre. **Profond. Dur. Avec talent**, Daoud y enchevêtre les narrations, joue avec les je, avec les histoires et les voix, pour raconter l'histoire et la voix d'Aube, cette jeune femme qui a survécu à la décennie noire algérienne en en conservant la marque visible sur sa gorge. Daoud est **un grand écrivain et un grand styliste** – ce en quoi il diffère de la plupart de ses critiques » (par CINCINNATUS, le point, 17/02/2025)*

Le journaliste ici utilise plusieurs modalisateurs tels que « beau », « profond », « dur », « grand styliste », « grand écrivain » ceux sont des adjectifs qualificatifs modalisateurs qui expriment la modalité appréciative ou son jugement personnel du livre de Daoud. De plus, un verbe modalisateur comme « diffère » aussi, pour exprimer son point de vue et une expression modalisatrice « avec talent » pour exprimer une modalité évaluative ou un jugement de valeur du travail de l'écrivain Kamel Daoud en utilisant le terme spécifique « talent ».

*« Je n'ai à **aucun moment** lu Houris comme un roman à thèse, ces horreurs qui atrophient le roman à une dimension **unique, totalitaire** ; il n'est pas écrit pour convaincre le lecteur que le fanatisme c'est mal ni que la guerre c'est moche. Il est écrit pour raconter une histoire. Une histoire qui nous **ébranle**, une histoire qui nous **émeut**. Le roman n'est pas le prétexte pour raconter l'histoire de la décennie noire ; **au contraire** : la décennie noire est le prétexte à l'écriture du roman. Et ça change tout. Ça s'appelle la littérature ». (Par CINCINNATUS, le point, 17/02/2025)*

Ici le locuteur emploie différents modalisateurs tels que des adverbes ou des expressions adverbiales de temps « à aucun moment » qui exprime sa certitude et il affirme qu'il n'a jamais lu le roman de Kamel comme un roman à thèse, « au contraire » qui exprime une opposition argumentative du journaliste pour renforcer son point de vue, et des adjectifs aussi comme « unique », « totalitaire » ce sont des adjectifs à connotation négative qui expriment une modalité appréciative. De plus, il utilise des verbes comme « ébranle » et « émeut » qui expriment un effet émotionnel fort du journaliste, c'est une modalité affective.

Chapitre 2 : analyse de corpus

*«Houris est une fiction, pas une biographie. C'est l'histoire tragique d'un peuple. [...] Houris ne dévoile aucun secret médical. La canule [tube permettant de respirer et parler], la cicatrice et les tatouages ne sont pas des secrets médicaux, et la vie de cette femme **n'est pas** un secret, comme le **prouvent** ses **propres** témoignages. Il **suffit** de LIRE ce roman pour voir qu'**il n'y a** aucun lien, sinon la tragédie d'un pays», insiste-t-il, tout en défendant son épouse, dont le «nom a été sali par la diffamation et le mensonge».*(Par libération, 04/12/2024)

Dans cet extrait, on trouve des verbes modalisateurs tels que « *prouvent* » dans (comme le prouvent ses témoignages) qui montre la certitude de l'auteur, une affirmation forte, le verbe d'état (être) « *est* » dans (houris est une fiction) au présent de l'indicatif, utilisé pour affirmer de manière définitive une vérité sans nuance possible (que « *houris est une fiction* ») et « *n'est pas* » dans (ce n'est pas un secret) qui renforce la certitude en affirmant que la vie de cette femme est connu par tous , le verbe avoir « *il n'y a* » dans (il n'y a aucun lien) affirme une absence totale. Donc ces modalisateurs expriment une modalité épistémique, aussi, le verbe « *suffit* » dans (il suffit de lire) montre une obligation douce qui exprime une modalité déontique. Ensuite, il utilise un adjectif « *propres* » dans (ses propres témoignages) où il met l'accent sur l'authenticité de la source, pour renforcer la valeur de la preuve. De plus, l'adverbe « *aucun* » dans (aucun lien) exprime une modalité épistémique. Enfin, dans l'expression d'opposition «*Houris est une fiction, pas une biographie* » on sent un jugement de valeur implicite sur la nature de « houris » ce qui exprime une modalité axiologique.

1.2.3.3. La stratégie argumentative et figures stylistiques :

Dans certains passages le journaliste utilise des arguments et des figures de styles pour convaincre et adhérer le lecteur. Ces procédés rendent son discours plus fort et plus marquant. Nous allons tout d'abord étudier la stratégie argumentative, puis les figures de styles employées.

1.2.3.3.1. La stratégie argumentative :

Dans les extraits suivants des articles des journaux (le point et libération), le journaliste adopte une stratégie argumentative en utilisant plusieurs types d'arguments selon (PERELMEN ET OLBRECHTS –TYTECA) qui ont développée « la néo-rhétorique », et plusieurs types de figures de styles pour convaincre et capter l'attention des lectorats.

Chapitre 2 : analyse de corpus

« Peu étonnant : ce **négationnisme d'État**, cette **amnésie nationale** imposée sont justement au cœur de **Houris. Écrivains, historiens, journalistes... et tous les citoyens** voient leur histoire, à l'image de celle d'Aube, confisquée et niée. » (Par CINCINNATUS, le point, 17/02/2025).

D'abord, l'argument basé sur la structure du réel, dans l'expression « *négationnisme d'Etat* » et « *amnésie nationale* » qui fait référence à une réalité historique et politique spécifique en Algérie c'est que les autorités refusent de reconnaître ce qui s'est passé durant la décennie noire. Donc, c'est un fait réel lié à l'histoire. Comme il emploie aussi une gradation (figure de style) dans l'énoncé « *Écrivains, historiens, journalistes... et tous les citoyens* » où il commence par des personnes spécialisées (écrivains, historiens) et termine par tout le monde (tous les citoyens) pour renforcer ce type d'argument. Ensuite, l'argument fondé sur l'exemple, c'est que le roman « *Houris* » est un exemple qui illustre comment cette amnésie touche aussi les citoyens, les écrivains et les journalistes à travers l'histoire d'Aube.

« Dans son assignation, qui est appuyée par **de nombreuses attestations**, Saâda Arbane **demande 200 000 euros de dommages** et intérêts ainsi qu'une **publicité de la condamnation** éventuelle, car un «**caractère fortuit**» de la ressemblance est «**totale mentimpensable**». (Par libération et AFP, 14/02/2025)

Le journaliste utilise un argument quasi logique dans cet extrait en se basant sur un résonnement qui fait appel à la logique : l'idée que s'attaquer à Kamel Daoud revient à attaquer la littérature à travers les expressions «*caractèrefortuit*» et «*totale mentimpensable*». En effet, il construit une idée qui paraît logique. Ensuite, un argument basé sur le réel visible dans «*de nombreuses attestations*», «une *publicité de la condamnation* » et la somme demandée «*Saâda Arbane demande 200 000 euros de dommages* » ce qui montre que les écrivains risquent des procès à cause de ce qu'ils écrivent, donc il parle d'un vrai problème dans la société.

« *Houris* ne peut pas être édité en Algérie, **car il tombe sous le coup d'une loi interdisant tout ouvrage sur la décennie noire entre 1992 et 2002**, qui a fait au moins 200 000 morts, selon des chiffres officiels ». (Par libération, 14/02/2025).

Dans ce présent extrait, le journaliste se réfère à une autorité institutionnelle ou légale pour démontrer l'interdiction de publication du roman *Houris* de Kamel Daoud en Algérie. En utilisant un argument d'autorité dans les énoncés suivants : « *car il tombe sous le coup d'une loi interdisant tout ouvrage sur la décennie noire entre 1992 et 2002* ». Ici il fait référence à

Chapitre 2 : analyse de corpus

une loi qui est une autorité suprême et non discutée, et «*qui a fait au moins 200 000 morts, selon des chiffres officiels* » fait référence à une source reconnue. Donc, il fait appel à ces doubles autorités (institutionnelle et factuelle) Pour renforcer la crédibilité de son discours et rendre son propos difficile à contester.

1.2.3.3.2. Les figures de style :

Le journaliste emploie différentes figures de style dans les extraits suivants pour appuyer son jugement personnel et son point de vue. En utilisant ces procédés, il rend le discours plus expressif, et renforce l'argumentation pour convaincre le lecteur.

*«Pour Achour, ancien cadre de l'éducation, et qui s'exprime sur Facebook, « la sortie médiatique de cette femme est venue **apporter de l'eau au moulin** de ceux qui ne veulent pas que les horreurs de la décennie soient **exhumées**. Ces attaques contre un livre rappelant une décennie ô combien douloureuse **n'obéiraient-elles pas à l'esprit de la Charte de la réconciliation nationale [loi d'amnistie et de réparation datant de 2006, NDLR], décidée unilatéralement par Bouteflika, qui absout les islamo-terroristes de leurs monstruosité**s durant les années 1990 ? »*

1.2.3.4. La question rhétorique :

L'énoncé suivant de Achour contient une question rhétorique « *Ces attaques contre un livre rappelant une décennie ô combien douloureuse n'obéiraient-elles pas à l'esprit de la Charte de la réconciliation nationale [loi d'amnistie et de réparation datant de 2006, NDLR], décidée unilatéralement par Bouteflika, qui absout les islamo-terroristes de leurs monstruosité*s durant les années 1990 ? » qui vise à impliquer le lecteur dans un raisonnement sans l'imposer directement, et orienter discrètement sa pensée, en suggérant fortement que ces attaques s'inscrivent dans une logique d'amnésie politique. En effet, l'objectif du journaliste ici n'est pas d'obtenir une réponse, mais il veut juste faire réfléchir le lecteur. En outre, dans l'énoncé « *...n'obéiraient-elles pas à l'esprit de la Charte de la réconciliation nationale...* » On trouve une question rhétorique car, ce n'est pas une vraie question, il ne cherche pas une réponse. En revanche, il suggère une idée, en même temps c'est une forme d'ironie parce qu'il critique la charte sans le dire directement, mais il fait semblant de dire que ces attaques respectent la charte.

2.6.2.2. La métaphore :

Chapitre 2 : analyse de corpus

Le journaliste utilise une métaphore lorsqu'il a dit « *venue apporter de l'eau au moulin* » ce qui signifie que la réclamation de SaâdaArbane sur ce sujet a renforcé l'idée de ceux qui ne veulent pas qu'on reparle de la décennie noire ou bien garder le silence, et dans l'énoncé « *les horreurs de la décennie soient exhumées* » le verbe « *exhumées* » au participe passé qui veut dire dans son sens propre (sortir un corps de la terre) mais ici ce n'est pas ce sens veut exprimer mais c'est de faire ressortir des souvenirs très douloureux, c'est déterrer un passé qu'on voulait oublier.

« Quand un écrivain prend la plume pour se défendre. Kamel Daoud s'est défendu mardi 3 décembre dans une tribune à l'hebdomadaire Le Point d'avoir dévoilé et utilisé l'histoire d'une victime de la sanglante «décennie noire» en Algérie pour son roman Houris, couronné du prix Goncourt. » (Par libération, le 04/12/2024)

Dans l'extrait présent de l'article du journal le point le journaliste emploie une métaphore dans l'énoncé suivant « *Quand un écrivain prend la plume pour se défendre* » ici l'expression « *prend la plume pour se défendre* » ça ne veut pas dire qu'il prend une vraie plume dans sa main pour se battre mais il écrit un texte pour se défendre contre les accusations de Saâda. Donc il utilise cette métaphore en remplaçant le verbe (écrire) par une expression (prend la plume).

2.6.2.3. L'hyperbole, la périphrase et l'antithèse :

Le locuteur emploie une hyperbole dans l'expression « *une décennie ô combien douloureuse* » qui montre une exagération sur la douleur, l'expression « *ô combien* » renforce cette exagération, comme elle exprime aussi une périphrase dans « *ô combien douloureuse* » car il remplace l'adjectif « *noire* » par une expression longue, également, dans l'énoncé « *leurs monstruosité durant les années 1990* » l'expression « *monstruosité* » intensifie l'horreur pour choquer le lecteur, donc c'est une hyperbole.

De plus, il y a une antithèse implicite lorsque le livre rappelle les horreurs de la décennie noire, tandis que la charte efface ou absout ces horreurs,

2.6.2.4. La métonymie et l'épithète expressive :

Chapitre 2 : analyse de corpus

En outre, il utilise une métonymie dans l'énoncé « *Kamel Daoud s'est défendu mardi 3 décembre dans une tribune à l'hebdomadaire Le Point* » car il emploie le terme « *tribune* » qui signifie dans son vrai sens (un endroit élevé où prendre la parole devant un public) pour exprimer un autre sens qui est (un texte d'opinion) le texte publié dans le journal par Kamel Daoud. En outre, il emploie une épithète expressive dans l'énoncé « *la sanglante «décennie noire»* » l'adjectif « *sanglante* » ici utilisé pour renforcer l'émotion du journaliste dans la phrase.

1.2.3.5. Stratégie d'implication à travers le sous-entendu et le présupposé :

Dans ces extraits les locuteurs s'expriment de façon indirecte ou implicite en utilisant des sous-entendus et des présupposés pour faire passer leurs idées. Cette stratégie d'implication offre la possibilité de critiquer, de dénoncer et de faire réfléchir le lecteur sans tout dire directement et clairement.

1.2.3.5.1. Le sous-entendu :

« *Donc, Kamel Daoud sera poursuivi aussi pour "violation de la loi sur la réconciliation nationale". Voilà comment faire le travail des islamistes à la place des islamistes et plus efficacement que les islamistes. **Bonjour les "démocrates-républicains et féministes"*** », a réagi le journaliste Hassane Ouali sur X (ex-Twitter). (Le point, 21/11/2024).

Dans ce présent extrait le journaliste Hassane Ouali a réagi sur l'affaire de Kamel Daoud sur X (ex-Twitter) en commentant les poursuites engagées contre l'écrivain avec un ton critique pour se moquer de ceux qui poursuivent Daoud, lorsqu'il dit dans l'énoncé : « *Bonjour les "démocrates-républicains et féministes"* ». Ici, il ne les salue pas, mais on sous-entend que ces personnes, qui prétendent défendre la démocratie et les droits, agissent comme les islamistes, les ennemis de la liberté d'expression en voulant faire taire Kamel Daoud.

Chapitre 2 : analyse de corpus

*« La blessure n'est pas unique. Hélas, elle est partagée par bien d'autres victimes. Elle est visible. Elle est celle de centaines de personnes », poursuit-il, accusant la plaignante d'être **«manipulée pour atteindre un objectif : tuer un écrivain (et) diffamer sa famille»**. (Libération, 04/12/2024).*

Dans cet extrait Kamel Daoud répond aux accusations de SaâdaArbane, en disant qu'elle est manipulée pour le tuer et diffamer sa famille. Donc ici le sous-entendu c'est que Saâda Arbane est un instrument dans un projet politique qui vise à tuer Kamel Daoud et diffamer sa famille lorsqu'il dit *«manipulée pour atteindre un objectif : tuer un écrivain (et) diffamer sa famille»*.

1.2.3.5.2. Le présupposé :

*« **Donc, Kamel Daoud sera poursuivi aussi pour “violation de la loi sur la réconciliation nationale”**. Voilà comment faire le travail des islamistes à la place des islamistes et plus efficacement que les islamistes. Bonjour les “démocrates-républicains et féministes” », a réagi le journaliste Hassane Ouali sur X (ex-Twitter). (Le point, 21/11/2024).*

Le journaliste présuppose que Kamel Daoud est déjà poursuivi pour violation de la vie privée de Saâda Arbane qu'il accuse d'avoir volé son histoire et l'utiliser pour son roman houris. *« Donc, Kamel Daoud sera poursuivi aussi pour “violation de la loi sur la réconciliation nationale »*.

*« **La blessure n'est pas unique. Hélas, elle est partagée par bien d'autres victimes. Elle est visible. Elle est celle de centaines de personnes** », poursuit-il, accusant la plaignante d'être **«manipulée pour atteindre un objectif : tuer un écrivain (et) diffamer sa famille»**. (Libération, 04/12/2024).*

Dans l'énoncé suivant *« La blessure n'est pas unique. Hélas, elle est partagée par bien d'autres victimes. Elle est visible. Elle est celle de centaines de personnes »* on suppose qu'il existe d'autres personnes qui ont des blessures semblables à celle de Saâda Arbane, ont été blessées de la même façon et dans un contexte similaire, ce qui veut dire que Daoud ne parle pas d'elle mais d'un phénomène plus vaste.

Chapitre 2 : analyse de corpus

1.2.3.6. La stratégie d'engagement argumentatif et polémique : les actes de langages.

Dans ces extraits issus des articles des journaux (libération) et (le point) l'auteur utilise plusieurs types d'actes de langage selon la théorie de (Searle et Austin), pour clarifier sa position et calmer la polémique. Pour les mettre en évidence, nous allons analyser les extraits suivants :

*«À part la blessure apparente, il n'y a aucun point commun entre la tragédie insoutenable de cette femme et le personnage Aube [personnage principal du roman]. **La blessure n'est pas unique. Hélas, elle est partagée par bien d'autres victimes.** Elle est visible. Elle est celle de centaines de personnes»*
(Libération, 04/12/2024)

2.8.1. Les assertifs et les déclaratifs :

Dans cet énoncé « *La blessure n'est pas unique. Hélas, elle est partagée par bien d'autres victimes* » de l'extrait d'article libération, Kamel Daoud se défend en niant le lien entre l'histoire racontée dans son roman (le personnage Aube) et la réalité (la tragédie vécue par Saâda Arbaneen utilisant un acte illocutoire qui exprime une intention communicative assertive. Ensuite, il emploie un acte déclaratif pour exprimer que la blessure n'est pas unique mais elle partagée.

2.8.2. Acte perlocutoire

Ici on remarque que l'écrivain cherche à montrer ou exprimer que la blessure n'est pas unique mais partagée par d'autres victimes pour faire réagir le lecteur et le faire réfléchir et de calmer la situation en utilisant un acte perlocutoire.

Les assertifs et les directifs

L'usage combiné d'actes assertifs et directifs apparaît clairement dans l'extrait suivant, où l'auteur cherche à convaincre et à orienter la lecture de son œuvre :

*«Houris est une fiction, pas une biographie. C'est l'histoire tragique d'un peuple. [...] Houris ne dévoile aucun secret médical. La canule [tube permettant de respirer et parler], la cicatrice et les tatouages ne sont pas des secrets médicaux, et la vie de cette femme n'est pas un secret, comme le prouvent ses propres témoignages. **Il suffit de LIRE ce roman pour voir qu'il n'y a aucun lien, sinon***

Chapitre 2 : analyse de corpus

la tragédie d'un pays», insiste-t-il, tout en défendant son épouse, dont le «nom a été sali par la diffamation et le mensonge». (Libération, 04/12/2024)

Dans cet énoncé le journaliste donne un ordre implicite en insistant à lire le roman pour comprendre le fait en utilisant un acte directif lorsqu'il dit « *Il suffit de LIRE ce roman pour voir qu'il n'y a aucun lien, sinon la tragédie d'un pays», insiste-t-il* ». Ainsi, tous ces actes sont utilisés pour défendre son roman face aux accusations contre lui.

2.8.3. Les assertifs et les expressifs :

L'auteur combine ici des actes assertifs et expressifs pour dénoncer la situation absurde à laquelle il est confronté, comme le montre l'extrait suivant :

« Il faut vivre une bien drôle d'époque, folle surtout, pour qu'un écrivain puisse être sérieusement accusé d'une telle ineptie. Il y a là quelque chose de délirant : tout écrivain est un voleur d'histoires, un pillleur du réel – tout roman est un larcin commis sur les vies qui l'inspirent. » (Le point, 17/02/2025)

D'abord, l'acte illocutoire qui exprime une intention communicative assertive, lorsqu'il affirme que « *Il y a là quelque chose de délirant : tout écrivain est un voleur d'histoires, un pillleur du réel – tout roman est un larcin commis sur les vies qui l'inspirent.* ». Ensuite, un acte expressif apparaît dans l'expression comme « *drôle d'époque, folle surtout, pour qu'un écrivain puisse être sérieusement accusé d'une telle ineptie.* » qui exprime son indignation et une révolte face à la situation évoquée.

Conclusion partielle

« Le langage, le fait de parler, peut, en effet, servir à autre chose qu'à communiquer au sens strict » (Windisch, 2007 : 18)

Lors de notre analyse des deux discours journalistiques, algérien et français, nous avons relevé comme première marque de la polémique la présence d'un discours opposant.

Cette étude révèle que les journalistes ne rapportent pas seulement l'actualité liée à l'affaire Houris de Kamel Daoud, ils deviennent partie prenante dans la polémique qu'il rapporte en en dramatisant les déclarations, en employant différentes stratégies discursives et argumentatives.

Chapitre 2 : analyse de corpus

Pour le discours journalistique algérien, nous avons identifié un discours disqualifiant à l'égard de Kamel Daoud ainsi que l'institution Goncourt. Ce discours tend à susciter des émotions, à partager la souffrance de Saada et à la présenter comme une victime de trahison. Dans ce discours, le lecteur se trouve dans la position de devoir entrer dans une relation d'empathie. Pour manifester un désaccord ou une opposition s'une manière indirect, les journalistes utilisent les modalités (comme les verbes déclaratifs, les adjectifs ou les adverbes) ainsi que la négation et les guillemets.

Quant au discours journalistique français prend la défense de Kamel Daoud en ayant recours à des titres défensifs et à un langage qui cherche à dédramatiser les accusations contre Kamel Daoud. L'on fait aussi référence à un discours d'autorité en citant ses propos et ceux de ses soutiens « Gallimard », « des intellectuels » pour donner plus d'espace à la défense de l'écrivain. Ces derniers utilisent des phrases affirmatives, des modalités assertives pour rappeler que Houris est une œuvre de fiction. De plus, des figures de styles comme la métaphore, l'hyperbole et les questions rhétoriques sont présentes, ce qui se justifié par l'intention de dénoncer une forme de censure. Ainsi, les journalistes suggèrent que les plaintes sont politiquement motivées en lien avec le contexte algérien.

Conclusion générale

Conclusion générale

Conclusion générale

La polémique, phénomène social et langagier omniprésent dans notre vie quotidienne, se caractérise par la confrontation d'opinions opposées sur un sujet donné. C'est le cas de l'actualité de Houris de Kamel Daoud qui prend une place dans les médias en suscitant une divergence de points de vue, notamment après les accusations de Saada Arbane. Ce travail nous a permis d'analyser en profondeur le discours journalistique algérien et français traitant cette polémique.

Dans les écrits journalistiques, le rôle des rédacteurs ne se réduit pas au fait de rapporter cette controverse autour de Houris ou de transmettre des informations aux lectorats alors qu'eux-mêmes sont impliqués dans cette polémique où ils font triompher leurs idées et les partager avec le public visé.

Au cœur de ce travail de recherche, notre sujet est problématisé par cette question centrale : quelles sont les stratégies discursives et argumentatives utilisées par ces journalistes, algériens et français, pour construire une polémique autour de Houris de Kamel Daoud? De cette problématique découlent d'autres interrogations à savoir : quels sont les marques et les indicateurs linguistiques qui permettent de distinguer un discours disqualifiant d'un discours flatteur ? Comment se manifeste la subjectivité des journalistes ? Ces questions sont suivies des hypothèses suivantes :

- 1) Le discours journalistique algérien disqualifie Kamel Daoud et le discours français prend la défense.
- 2) Les journalistes utilisent divers arguments et stratégies afin de faire adhérer les lecteurs à leur point de vue.

L'objectif de notre recherche est de comprendre comment la polémique peut se manifester à travers les écrits journalistiques sans qu'il y ait une présence d'adversaires en analysant les passages sélectionnés d'articles publiés dans la presse algérienne et française afin d'en dégager les différentes stratégies employées pour rapporter cette polémique autour de Houris de Kamel Daoud et de comprendre comment les journalistes peuvent y prendre part.

Pour comprendre le mécanisme du discours médiatique polémique, nous avons tenté de mettre en évidence les différentes perspectives car l'analyse du discours ne peut ignorer ce que produit la sociologie en termes d'identité sociale, ce que produit la psychologie sociale en termes de stratégies d'influence ou en termes de représentations sociales.

Conclusion générale

De plus, nous avons adopté une approche qualitative à travers laquelle nous avons sollicité des approches essentielles pour analyser le discours des journalistes en se focalisant sur les stratégies discursives employées et leur interprétation ainsi que pour comparer entre le discours journalistique algérien et le discours journalistique français.

Afin d'entamer notre étude, nous avons commencé par le chapitre théorique où nous avons défini les théories et les concepts clés d'analyse du discours à savoir : le discours médiatique, l'énonciation, la pragmatique, l'argumentation et la polyphonie lesquels constituent des outils théoriques nous permettant d'appréhender le discours médiatique notamment polémique.

Dans le chapitre analytique, pour comprendre comment la polémique se manifeste dans le discours journalistique, nous avons pu identifier les différentes stratégies discursives mises en œuvre. Pour ce faire, nous avons commencé par le discours journalistique algérien qui a pour visée argumentative dominante la disqualification de Kamel Daoud et son discours en commençant par l'analyse des titres contribuant à cette controverse. Par la suite, nous avons mis en lumière les stratégies de distanciation telles que le discours rapporté, l'emploi des guillemets, le conditionnel. De plus, nous avons examiné comment la subjectivité s'inscrit-elle dans le discours, en mobilisant des procédés linguistique et rhétorique telles que les arguments *ad hominem* et d'autorités, les figures de style comme la litote, prétérition, la métaphore ainsi que les questions rhétoriques. À l'opposé du discours journalistique algérien disqualifiant, nous avons analysé également les différentes stratégies auxquelles a eu recours le discours journalistique français.

Les résultats de la recherche montrent que chaque discours polémique dispose d'une certaine liberté dans l'élaboration des stratégies discursives et argumentatives pour défendre une position. En effet, il ne suffit pas de dire explicitement « je suis pour » ou « je suis contre » Kamel Daoud. La présence d'une émotion suffit à mettre en scène une polémique, en particulier lorsque le discours journalistique, comme c'est le cas dans certains médias algériens, use du pathos de manière à orienter la réception du public. Cette étude soulève ainsi des questionnements sur le rôle des médias dans la construction des phénomènes sociaux et langagiers.

Dans notre travail de recherche sur l'analyse des stratégies discursives et argumentatives, nous avons rencontré certaines difficultés et limites qu'il convient de souligner. À commencer par la grande diversité des contenus que les articles de presse comportent (faits, témoignages,

Conclusion générale

opinions ...etc.), ce qui complique l'identification des informations les plus pertinentes pour l'analyse. En effet, cette étape exige une attention particulière pour éviter toute subjectivité dans le choix des extraits et passages à examiner, puisqu'il peut influencer inconsciemment notre analyse. Donc, le tri des informations pertinentes prend du temps, comme il peut varier selon le chercheur et influence directement la qualité des résultats obtenus. C'est pourquoi nous soulignons la nécessité d'adopter une approche méthodologique plus rigoureuse, afin de traiter cette problématique de manière plus approfondie.

Pour conclure, pourquoi ne pas envisager, du moins, une étude comparative sur les réactions et les représentations des lectures. Ainsi, il serait pertinent à notre sens d'étendre la comparaison à d'autres médias tels que (la télévision, les réseaux sociaux) pour voir s'il y a un changement au niveau des stratégies discursives selon le support, faire une étude de la réception du discours par le public (comment les lecteurs perçoivent les articles selon leur origines idéologique ou culturelle). Faire une comparaison des représentations médiatiques d'autres figures intellectuelles controversées dans les deux pays serait aussi une piste intéressante à explorer.

Bibliographie

La bibliographie

Ouvrages

1. AMOSSY. R. (2012). *L'argumentation dans le discours*. Paris : Armand Colin
2. AMOSSY. R. (2014). *Apologie de la polémique*. Paris : Presses Universitaires de France
3. ARMENGAUD. F. (2007). *La pragmatique*. France : Que sais-je ? PUF
4. BEVENISTE, E. (1966). *Problème de linguistique générale*. Paris : Galimard.
5. BRACOPS. M. (2010). *Introduction à la pragmatique*. Bruxelles : De Boeck.
6. CHARAUDEAU, P. (2005). *Les médias et l'information : l'impossible transparence du discours*. Bruxelles : De Boeck-Ina.
7. CHARAUDEAU, P. (2007). *Les stéréotypes, c'est bien. Les imaginaires, c'est mieux*. in H. Boyer (dir.), *Stéréotypages, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène*. Paris : L'Harmattan.
8. KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1986). *L'Implicite*. Paris : Armand Colin.
9. KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1980). *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*. Paris : Armand Colin
10. KORKUT. E & ONURSAL, I., (2009). *Pour comprendre et analyser les textes et les discours*. Paris : L'Harmattan.
11. LÉGAL, J.-B., & DELOUVÉE, S. (2015). *Stéréotypes, Préjugés et discrimination*. Paris : DUNOD.
12. MAINGUENEAU, D. (2021). *Discours et analyse du discours*. Paris : Armand Colin.
13. MAINGUENEAU, D. (1991). *Dites-moi : introduction à l'analyse du discours*. Paris: Hachette
14. MAINGUENEAU, D. (1987). *Nouvelles tendances en analyse du discours* (Vol. 21). Hachette.
15. MAINGUENEAU, D. (2021). *Analyser les textes de communication*. Armand Colin
16. MOESCHLER, J & AUCLIN, A (2009). *Introduction à la linguistique contemporaine*. Paris : Armand Colin.
17. PERRET. M. (1994). *L'énonciation en grammaire du texte*. Armand Colin.
18. PAVEAU, M.-A., & Sarfati, G.-É. (2003). *Les grandes théories de la linguistique, De la grammaire comparée à la pragmatique*. Paris : Armand Colin.

La bibliographie

19. RAEMDONCK D. Van & Siouffi. G. (2009). *100 Fiches pour comprendre la linguistique*. Bréal.
20. SARFATI, G.E., (2020). *Linguistique initiation aux grandes théories*. Armand Colin.
21. WINDISCH. U. (2007). LE K.-O. Verbal. *La communication conflictuelle*. SUISSE : L'Age d'Homme.

Dictionnaires

1. CHARAUDEAU, p., & MAINGUENEAU, D. (2002). *Dictionnaire de l'analyse du discours*. LE SEUIL.
2. DUBOIS, J., GIOCOMO, M., GUESPIN, L., MARCELLESI, C., MARCELLESI, J.-B., & MÉVEL, J.-P. (1994). *Dictionnaire de linguistique* (éd. Larousse). PARIS : Larousse.
3. GREVISSE, M. & GOOSSE, A. (2008). *Le bon usage* (éd. 14ème édition). Bruxelles : De Boeck
4. MOUNIN, G. (1974). *Dictionnaire de la linguistique*. Paris : PUF.

Articles

1. CHARAUDEAU, P. (2008). La justification d'une approche interdisciplinaire dans l'étude des médias. *Communication*.
2. CHARAUDEAU, P. (2002). *A quoi sert d'analyser le discours médiatique*, Barcelone.
3. CHARAUDEAU, P. (2003). *Les médias, un manipulateur manipulé*. In *la manipulation à la française*. Paris : Economica.

Thèse et mémoire consultés

1. *Analyse du discours médiatique sur la violence verbale dans le milieu scolaire*, présenté par SID Ali Lynda (2023/2024)
2. Hocine. Y. (2024). *Etude de la violence verbale scolaire : (en) jeux, stratégies, types et mécanismes de production*.

Sites de notre corpus

1. <https://www.elwatan.com>
2. <https://TSA-dz.com>
3. <https://www.liberation.fr>
4. <https://www.lepoint.fr/>

Table des matières

Table des matières

Table des matières

Introduction générale	Erreur ! Signet non défini.
Chapitre 01 : Ancrage théorique et fondement méthodologique	Erreur ! Signet non défini.
Introduction partielle	6
1.Ancrage théorique	6
1.1.Le discours médiatique.....	7
1.1.1.Les articles de presse	9
1.2. Analyse du discours.....	9
1.2.1.La notion du discours	10
1.3.Les différents concepts et notions clés pour l'analyse du discours médiatique	11
1.3.1.Comprendre le fonctionnement de la machine médiatique	11
1.3.2. La communication médiatique	12
1.3.2.1.La finalité de contrat médiatique	12
1.3.2.2.La visée d'information	12
1.3.3.Les stratégies discursives	13
1.4.5.Les contraintes de la parole journalistique	13
1.4.5.1.Le dit rapporté	14
1.4.Les différentes approches de l'analyse du discours	15
1.4.1. L'approche énonciative	15
1.4.1.1. L'énonciation/énoncé	16
1.4.1.2. L'appareil formelle de l'énonciation	16
1.4.1.3. La situation d'énonciation	16
1.4.1.4. Les déictiques.....	17
1.4.1.5. Les plans de l'énonciation	17
1.4.1.6. Enonciation directe, différée ou rapportée	17
1.4.1.6. La modalisation	18
1.4.2.L'approche pragmatique.....	18
1.4.2.1.Les actes de langage	19
1.4.2.2.La théorie d'Austin.....	19
1.4.2.1.2. La théorie de Searle	20
1.4.2.3.L'implicite	21
1.5.Les stéréotypes et préjugés.....	22
1.6.La néo- rhétorique, l'argumentation, les figures rhétoriques	22
1.6.1. L'éthos.....	23
1.7.Le dialogisme et la polyphonie	24

Table des matières

2.La Méthodologie	25
2.1. Présentation de corpus.....	25
2.2.Présentation des sources de notre corpus	27
2.2.1.Le quotidien El Watan	27
2.2.2. Tout sur l’Algérie	28
2.2.3. Le point	28
2.2.4. Libération	29
2.3.La bibliographie de Kamel Daoud	29
Conclusion partielle.....	30
Chapitre 2: Analyse du corpus	31
Introduction partielle	32
1.La polémique autour <i>Houris</i> de Kamel Daoud	32
1.1.Le discours journalistique algérien	33
1.1.1.Des titres subjectivés	33
1.1.2.La disqualification implicite par le biais de la distance journalistique.....	34
1.1.2.1.Stratégies discursives pour informer : discours rapporté et polyphonie	35
1.1.2.2.La modalisation en discours second et le conditionnel présent.....	36
1.1.2.3.Se distancier par des guillemets	37
1.1.2.4.La passivation et le pronom personnel « On » comme marqueurs de distanciation.....	38
1.1.2.5.La concession et le restrictif.....	38
1.1.3.L’engagement journalistique et le discours disqualifiant	39
1.1.3.1.Les arguments <i>ad hominem</i>	39
1.1.3.2.Les arguments d’autorité et les phrases assertives	40
1.1.3.3.Les images stylistiques et argumentation	42
1.1.3.3.1.La métaphore	42
1.1.3.3.2.La litote	43
1.1.3.3.3.La prétérition	43
1.1.4.De la subjectivité dans la structure du discours.....	44
1.1.4.1.Les modalités d’énoncé	44
1.1.4.2. La modalité interrogative	45
1.1.4.3.La modalité appréciative	46
1.1.5.Les actes de langages	47
1.1.5.1. L’implicite	48
1.2.Le discours journalistique français	48
1.2.1. Titres subjectifs	49
1.2.2.La stratégie de distanciation énonciative : le discours direct.	50

Table des matières

1.2.2.1. La polyphonie et la concession polyphonique	50
1.2.2.2. La stratégie d'intégration énonciative : discours indirect.....	51
1.2.3. De la modalisation dans le discours	51
1.2.3.1. La modalité d'énonciation : jugement du fait (houris).....	51
1.2.3.2. Les modalités d'énoncé	52
1.2.3.3. La stratégie argumentative et figures stylistiques	53
1.2.3.3.1. La stratégie argumentative	53
1.2.3.3.2. Les figures de style	55
1.2.3.4. La question rhétorique	55
1.2.3.5. Stratégie d'implication à travers le sous-entendu et le présupposé :.....	57
1.2.3.5.1. Le sous-entendu	57
1.2.3.5.2. Le présupposé	58
1.2.3.6. La stratégie d'engagement argumentatif et polémique : les actes de langages.	59
2.8.1. Les assertifs et les déclaratifs	59
2.8.2. Acte perlocutoire.....	59
Conclusion partielle.....	60
Conclusion générale	62
La bibliographie	Erreur ! Signet non défini.
Table des matières.....	66
Annexes	69

Annexe

Annexes

Journal El Watan

Article N°01

SaâdaArbane accuse l'écrivain et sa femme d'avoir exploité son histoire - Le roman Houris :fiction ou réalité cachée ?

Par Amel Blidi

Publié le 17 Oct. 2024 à 17 :17

Lorsqu'elle avait six ans, SaâdaArbane, vivant dans un village isolé, niché entre les wilayas de Tiaret et Djelfa, a vu toute sa famille massacrée par un groupe armé lors de la décennie noire qui défigura l'Algérie dans les années 1990. Seule rescapée de ce carnage, elle a survécu à des blessures effroyables, une tentative d'égorgeement, et a perdu sa voix à jamais. Une épreuve inimaginable qu'elle a portée sur ses épaules pendant près de 25 ans, en silence et dans la douleur.

Aujourd'hui, cette même SaâdaArbane porte à la fois la souffrance de ses traumatismes personnels et une colère sourde envers ceux qui auraient, selon elle, exploité son histoire sans son consentement. C'est dans un français presque inaudible, que Saâda a partagé son récit vendredi dernier à la chaîne One TV. Et son témoignage pourrait bien égratigner l'édifice littéraire et médiatique autour de l'œuvre du célèbre écrivain Kamel Daoud, lauréat du prix Goncourt pour son roman Houris.

Le lien entre l'histoire tragique de Saâda et « Houris » semble s'établir de manière surprenante. Selon Saâda, le roman de Kamel Daoud, que l'écrivain lui-même a toujours présenté comme une œuvre de fiction, ne serait rien d'autre qu'une représentation fidèle, et non consentie, de son propre vécu.

Selon ses déclarations, ce livre se nourrit des éléments les plus intimes de sa vie : la cicatrice au cou, les séquelles physiques d'un égorgeement manqué, l'absence de voix, le traumatisme d'un massacre familial, mais aussi des détails personnels comme son parcours à l'hôpital, ses soins en France, ou encore sa relation avec sa mère et les difficultés qu'elle a rencontrées pour survivre après la décennie noire.

Elle accuse l'écrivain Kamel Daoud, qui n'a jamais mentionné publiquement Saâda, d'avoir puisé dans ses confidences, partagées avec son épouse, psychologue, au cours des séances de thérapie. Saâda, qui a commencé à consulter la femme de l'écrivain en 2015, prétend que ce sont ces entretiens, où elle a ouvert son cœur à une psychologue pour tenter d'exorciser ses démons, qui ont été utilisés pour nourrir « Houris ». Elle évoque une violation flagrante du secret professionnel et une trahison de sa confiance.

Selon elle, l'épouse de Kamel Daoud aurait exposé son histoire sans son accord, et ce, au mépris des règles élémentaires de déontologie. Saâda, dans son récit, raconte comment elle a été abasourdie de découvrir, grâce à une amie en France, que son histoire était désormais racontée dans un livre à succès.

Elle évoque notamment des rencontres chez les Daoud, où l'écrivain lui-même aurait suggéré de transcrire sa tragédie en un ouvrage. Mais Saâda, fidèle à son désir de protéger son intimité, aurait toujours refusé. « Lorsque j'ai commencé à consulter, en 2015, ce n'était pas encore Mme Daoud (...). Mais, il y a trois ans, j'ai été invitée par Mme Daoud à prendre un café chez eux, dans la cité Hasnaoui. Kamel Daoud m'a alors demandé s'il était possible de raconter mon histoire dans un roman, j'ai refusé. Plus tard, son épouse me disait qu'il écrivait un livre et je lui ai dit que je ne voulais pas que ce soit autour de mon histoire. Elle m'a dit "Pas du tout... Je suis là pour te protéger" », confie-t-elle au journaliste Younès Sabeur Chérif.

La révélation a été d'autant plus surprenante pour Saâda qu'elle a vu des gens parler de Houris comme d'un livre racontant sa propre histoire, de manière étonnamment précise.

Le roman, qui raconte l'histoire d'Aube, une jeune femme muette portant sur son corps les stigmates de la période du terrorisme, semble parfaitement s'aligner avec les événements que Saâda a vécus : un tube respiratoire fixé à son cou, un corps marqué par la violence, et la quête de retrouver sa voix.

Saâda donne d'autres détails qui auraient été exploités par l'écrivain : le conflit avec sa mère, le profil de la mère adoptive, son projet d'avortement, la signification de ses tatouages, le salon de coiffure et d'esthétique... L'ampleur de ce qu'elle nomme « trahison », selon Saâda Arbane, ne s'arrête pas à la simple appropriation de son histoire.

Elle accuse l'épouse de Kamel Daoud de violer le secret professionnel en divulguant des éléments personnels, notamment des rapports médicaux et des documents relatifs à sa santé. Ces pièces justificatives, qu'elle a conservées comme preuves de ses traumatismes, seraient la source même de l'inspiration de l'écrivain. Lors d'une récente interaction avec l'épouse de Kamel Daoud, cette dernière aurait nié en bloc toute inspiration directe dans la rédaction de *Houris*, avant de lui remettre une copie du livre, signée, accompagnée d'une dédicace – flatteuse – de l'écrivain : « Notre pays a souvent été sauvé par des femmes courageuses, et tu es l'une d'entre elles.

Le secret médical non respecté ?

Cela n'a visiblement pas suffi à apaiser Saâda. Bien au contraire, elle dit être profondément choquée d'apprendre qu'une probable adaptation cinématographique de *Houris* serait en projet, et que l'écrivain et son entourage envisageraient des bénéfices financiers. « Sa femme m'a dit qu'il y aurait un film adapté de l'histoire, et que Kamel Daoud pourrait me contacter pour l'écriture du scénario. Je lui ai dit : "bonne idée", et elle m'a répondu que je pourrais acheter un appartement en Espagne grâce à cela », relate l'interviewée.

Pour Saâda, ce projet visait uniquement à la faire taire et à en faire une complice d'un récit qu'elle n'avait jamais consenti à partager. Saâda Arbane considère que c'est un roman qui la dépossède de son histoire. La découverte que son vécu était devenu un objet de fiction a ravivé en elle des blessures qu'elle pensait avoir cicatrisées. Pour elle, cette affaire est bien plus qu'une question d'honneur ; c'est une violation profonde de ses droits à la dignité et à la protection de son intimité.

Lors de son intervention à la télévision, Saâda a exprimé la douleur d'avoir vu son histoire déballée sans son consentement. « On m'a même appelé pour me demander combien j'avais été payée pour faire le livre... et c'était le choc de retrouver tous ces détails, je n'ai d'ailleurs jamais pu finir le livre », souligne-t-elle, évoquant des nuits blanches, des souvenirs douloureux et un sentiment de trahison qui l'a plongée dans un état de souffrance mentale intense. Elle a aussi souligné l'importance de l'éthique et de la déontologie dans le domaine de la santé, précisant que le secret professionnel, qu'il soit médical ou psychologique, doit être respecté sans exception.

D'un point de vue juridique, cette affaire soulève de nombreuses interrogations. L'accusation de Saâda Arbane repose sur la violation du secret professionnel, une infraction qui pourrait entraîner des poursuites contre l'épouse de Kamel Daoud, si les accusations étaient avérées. Quant à l'écrivain, bien qu'il ait écrit un roman dont les similitudes avec la réalité de Saâda sont frappantes, il serait difficile d'engager des poursuites contre Kamel Daoud lui-même, tant que le lien direct entre son livre et l'histoire de Saâda n'est pas explicite et qu'elle n'est pas citée nommément.

Mais Saâda, elle, voit les choses autrement. Pour elle, il ne s'agit pas simplement d'un différend littéraire. C'est une question de justice, de respect de l'intimité et de la vie privée.

Elle considère que son histoire a été utilisée sans son consentement et que l'écrivain a exploité une tragédie personnelle pour en faire une œuvre de fiction vendue au grand public, sans jamais se soucier des conséquences pour elle. Cette affaire soulève une question fondamentale : jusqu'où peut-on aller dans l'exploitation de l'histoire d'un individu au nom de la littérature et où s'arrêtent – ou devraient s'arrêter – les frontières entre la fiction et la réalité ?

Article N°02

Accusé d'avoir utilisé l'histoire d'une rescapée de la décennie noire : Kamel Daoud visé par deux plaintes

Par Amel Bliidi

Publié le 23 Nov. 2024 à 18 :12

La littérature a toujours flirté avec la frontière entre réalité et fiction. Mais lorsque la réalité invoquée devient une accusation judiciaire, la controverse dépasse les cercles littéraires pour embraser le débat

public. Le tribunal d'Oran a accepté deux plaintes déposées contre l'écrivain Kamel Daoud et son épouse, la psychiatre Aïcha Dahdouh.

Au cœur de l'affaire, le roman *Houris*, récompensé par le prestigieux Prix Goncourt 2024, avec cette question : l'œuvre a-t-elle exploité, sans consentement, l'histoire tragique d'une rescapée d'un massacre perpétré dans les années 1990 ? Deux plaintes ont été déposées contre Kamel Daoud et son épouse qui a soigné Saâda Arbane, victime du terrorisme.

La première plainte émane de Saâda Arbane qui les accuse d'avoir utilisé son histoire sans son consentement, et une autre de l'Organisation nationale des victimes du terrorisme. Saâda Arbane, survivante d'un massacre perpétré par des terroristes durant la décennie noire, accuse Kamel Daoud d'avoir tiré de son histoire personnelle la matière première de son roman.

Soutenue par son avocate Fatima Benbraham, Arbane affirme que son histoire – et ses blessures – ont été dévoilées par l'intermédiaire de la femme de l'écrivain, qui l'a suivie en consultation psychiatrique. « Nous avons payé les frais de justice, ce qui signifie que le parquet (d'Oran) a accepté la plainte », a déclaré Me Benbraham devant la presse jeudi dernier à Alger, prévoyant une convocation prochaine. La plainte se réfère notamment à l'article 46 de la loi sur la réconciliation nationale, qui prévoit jusqu'à cinq ans de prison pour « toute personne qui, par ses déclarations, ses écrits ou toute autre action, exploite les blessures de la tragédie nationale ».

Selon la plaignante, des détails intimes présents dans le livre – une canule respiratoire, des cicatrices laissées par une tentative d'égorgeement, des souvenirs douloureux liés à sa famille et même des aspects de sa vie professionnelle – ne peuvent provenir que de ses confidences thérapeutiques. Pour Saâda, qui s'était exprimée dans une interview télévisée, cette divulgation constitue non seulement une violation flagrante du secret médical, mais aussi une trahison de confiance. Le parquet d'Oran a accepté la plainte, mais l'incertitude plane quant à une éventuelle comparution de l'écrivain et de sa femme.

En cas de refus de se présenter, un jugement par contumace pourrait être prononcé. L'affaire devra, selon Me Benbraham, être traitée en Algérie, par le tribunal d'Oran. Me Benbraham affirme à ce propos : « C'est le pèlerin qui va à La Mecque, ce n'est pas La Mecque qui va au pèlerin. Daoud doit venir répondre de ses actes à Oran. Nous sommes en train de croiser le fer avec Daoud. Aura-t-il le courage de venir démentir ce que dit ma cliente ? » Elle s'adresse directement à Daoud en ces mots : « Tu peux rentrer, tu n'as aucunement une tendance politique pour laquelle tu as été poursuivi, ton casier judiciaire est vierge, tu n'es pas réprimé politiquement ni toi ni ta femme, alors venez-vous expliquer ici et puis on verra. Entre nous, il y aura le prétoire pour nous réunir sans jamais nous unir. » L'avocate a affirmé, par ailleurs, avoir demandé au parquet d'enquêter sur la disparition du dossier médical de sa plaignante, ajoutant que le code pénal condamne la violation du secret professionnel. « Ma cliente a montré ses blessures et raconté ses meurtrissures à son médecin, psychiatre et épouse de Kamel Daoud, mais elle a été piégée par celle-ci. Ce petit appareil (canule similaire à celui qui est décrit dans *Houris*, ndlr) par lequel elle respire. Il n'y en a pas 50 000 en Algérie, il n'y en a qu'un seul, et c'est elle qui le porte. Que s'est-il passé ? La femme de Daoud a pris son secret, parce qu'elle était sa patiente et a donné le dossier à son mari, ce qui constitue une violation du secret médical. Cela, elle ne peut le nier, car les certificats médicaux portent son nom et elle va devoir s'expliquer devant le juge d'instruction », déclare Me Benbraham qui souligne qu'on ne « peut construire sa gloire sur le malheur des faibles ». Pour l'avocate, le livre *Houris* repose sur « supercherie », précisant que le règlement du concours interdit les œuvres basées sur des faits réels identifiables si cela compromet des individus. « Dès lors qu'on touche à une personne qu'on peut identifier comme c'est le cas de ma cliente, le roman peut être éligible au prix Goncourt. »

« Kamel Daoud a utilisé le drame de la victime pour obtenir la gloire. C'est une violation de l'honneur et de la dignité de ma cliente. »

Face à ces accusations, Kamel Daoud n'a pas encore répondu publiquement. Son éditeur, Antoine Gallimard, a toutefois pris sa défense en dénonçant de « violentes campagnes diffamatoires orchestrées par certains médias proches d'un régime dont nul n'ignore la nature ». « Si *Houris* est inspiré de faits tragiques survenus en Algérie durant la guerre civile des années 1990, son intrigue,

ses personnages et son héroïne sont purement fictionnels», affirme Antoine Gallimard dans un communiqué.

Et de poursuivre : « Après l'interdiction du livre et de notre maison d'édition au Salon du livre d'Alger, c'est au tour de son épouse, qui n'a aucunement sourcé l'écriture de Houris, d'être atteinte dans son intégrité professionnelle. »

L'affaire divise profondément la scène intellectuelle, déjà marquée par les prises de position souvent controversées de Kamel Daoud sur des sujets tels que la religion, la place de la femme ou l'identité algérienne. Ses partisans louent son audace littéraire, tandis que ses détracteurs dénoncent ce qu'ils perçoivent comme une instrumentalisation des drames algériens pour séduire un lectorat français.

Article N°03

Choix Goncourt en Algérie : L'académie en rangs serrés derrière Daoud

Par Walid Mebarki

Publié le 05 Déc. 2024 à 09 :08

Outil d'influence des instituts français de par le monde, les Choix Goncourt internationaux se déclinent en Algérie. Cette année, la 7e édition (2025) n'aura pas lieu à cause de la « polémique » Daoud. Explications.

Les étudiants et lycéens algériens adeptes de littérature française prestigieuse attendaient avec impatience de pouvoir lire les livres en lice pour le Goncourt 2024 en plus de « Houris » de Kamel Daoud qui l'a décroché cette année. C'est manqué ! Ils sont punis par une institution qui prône fausement les valeurs de liberté. En rangs serrés derrière Daoud, au pas quasi militaire dont ils affublent hypocritement les autorités algériennes, ses membres ont été unanimes à décider de suspendre l'édition algérienne du Choix Goncourt, une suspension qui pourrait bien être une annulation purement et simplement. L'académie craignait-elle que son poulain fabriqué de toute pièce n'en sorte pas vainqueur ?

Contrairement au prix 2024, une splendeur, « Veiller sur elle », de Jean-Baptiste Andrea. Même si tous les prix Goncourt parisiens n'ont pas toujours été adoubés à Alger depuis 2018, dans ce Choix local, Kamel Daoud l'aurait-il emporté cette année chez les lecteurs algériens ? On ne le sait pas, mais on en doute.

Punition collective pour les Algériens fêrus de vraie littérature

Le nombre de villes participant à l'événement ne cesse de croître avec dix villes représentées en 2023 (Annaba, Alger, Batna, Béjaïa, Constantine, Oran, Tiaret, Mascara, Saïda et Tlemcen) « pour un prix qui suscite beaucoup d'intérêt au sein du paysage littéraire et universitaire algérien », écrivait l'académie Goncourt, alors que les critiques du livre de Daoud n'ont cessé d'emplir les réseaux sociaux. Donc, les Algériens sont punis comme des enfants turbulents qui contestent la voix du maître. Cette mesure arbitraire étonnante de la part d'une institution qui fustige le prétendu arbitraire algérien dont les instances légales et constitutionnelles poursuivent « l'écrivain Boualem Sansal arbitrairement incarcéré en raison de ses écrits et propos », comme l'écrit sentencieusement Le Figaro.

Outre Daoud, c'est donc en raison de « l'emprisonnement de l'écrivain franco-algérien », comme le note le quotidien de droite français, contre lequel les Goncourt prennent une position, non plus littéraire, mais bel et bien politique. Ils auraient pu noter que l'Académie française, sollicitée pour faire entrer Sansal chez les immortels, a refusé par un vote net et sans contestation possible.

Pour finir de s'expliquer, l'académie Goncourt « réaffirme sa condamnation de toute atteinte à la liberté d'expression ». Quant à la liberté de lire pour les Algériens qui sont assez adultes pour savoir quel est leur « choix », ils en seront privés. Une mentalité de supériorité, pour ne pas dire néocoloniale, qui empêchera les lecteurs algériens de se faire une idée de livres présentés au jury Goncourt et peut-être porter leurs voix sur un autre ouvrage que celui de Daoud. L'édition suspendue devait se dérouler en 2025 et le prix algérien prononcé en juillet. On peut se demander si la suspension de ce Choix Goncourt de l'Algérie ne marque pas simplement sa belle mort et ne sera plus renouvelée en Algérie.

Kamel Daoud se défend

Au même moment, dans l'hebdomadaire Le Point où il tient une rubrique chaque semaine à charge contre l'Algérie, Kamel Daoud, sous la manchette « exclusif », réagit aux poursuites dont il fait l'objet devant le tribunal d'Oran. Il estime que ce sont les « calomnies » d'une « campagne de diffamation orchestrée par le régime algérien ».

Alors que les plaintes sont devant le juge, il répond que le drame de Saâda Arbane qui l'accuse d'avoir écrit son histoire sans son autorisation, l'écrivain la traite de menteuse avec une certaine suffisance : « Cette jeune femme malheureuse clame que c'est son histoire. Si je peux comprendre sa tragédie, ma réponse est claire : c'est complètement faux. À part la blessure apparente, il n'y a aucun point commun entre la tragédie insoutenable de cette femme et le personnage Aube. »

Il reprend de nouveau le terme de « guerre civile » que de nombreux historiens réfutent quant aux années noires, parlant « d'autres personnes, victimes de la guerre civile algérienne et en particulier des groupes armés islamistes », qui « présentent les mêmes séquelles que la jeune femme. 'Houris' ne dévoile aucun secret médical », selon Daoud. « La canule, la cicatrice et les tatouages ne sont pas des secrets médicaux, et la vie de cette femme n'est pas un secret, comme le prouvent ses propres témoignages. Il suffit de lire ce roman pour voir qu'il n'y a aucun lien, sinon la tragédie d'un pays. »

C'est ce qu'élucidera le tribunal.

Journal TSA

Article N°01

Kamel Daoud a-t-il trahi une survivante du terrorisme ? la polémique enfle

Par Sonia Lyes

Publié le 18 Nov. 2024

Kamel Daoud a-t-il oui ou non reproduit dans son roman « Houris » l'histoire véridique d'une femme algérienne rescapée de la décennie de terrorisme en Algérie ? La polémique en tout cas ne s'estompe pas.

Alors que le concerné garde le silence, la célèbre maison d'édition française Gallimard a réagi ce lundi 18 novembre à la polémique autour du roman de l'écrivain algérien Kamel Daoud, « Houris », lauréat du prix Goncourt 2024. L'éditeur dénonce des « campagnes diffamatoires » à l'encontre du romancier franco-algérien.

Kamel Daoud, écrivain algérien naturalisé français depuis 2020, a obtenu le 4 novembre le prestigieux prix Goncourt pour son dernier roman, Houris, racontant un drame remontant à la décennie de terrorisme en Algérie, dans les années 1990. La trame du roman est supposée être une fiction.

Le 15 novembre, une émission de la chaîne algérienne One TV a fait l'effet d'une bombe. Une femme est venue témoigner que Kamel Daoud a raconté dans son roman son histoire à elle, qui est véridique, sans son consentement. Aube, le personnage central de Houris, supposé fictif, s'appellerait en fait Saada Arbane, selon ce témoignage. Elle a survécu à une tentative d'étranglement par un groupe terroriste dans les années 1990, dans la région de Tiaret.

Face caméra, elle a accusé Daoud d'avoir divulgué son histoire personnelle bien lui ait demandé expressément de ne pas le faire. Selon elle, elle avait raconté en 2015 son histoire à l'épouse de Kamel Daoud, psychiatre.

Kamel Daoud défendu par son éditeur Gallimard « Si Houris est inspiré de faits tragiques survenus en Algérie durant la guerre civile des années 1990, son intrigue, ses personnages et son héroïne sont purement fictionnels », a défendu Antoine Gallimard, éditeur de Kamel Daoud, dans un communiqué diffusé ce lundi 18 novembre.

Tout en défendant son écrivain, le dirigeant de la maison d'édition française ne répond pas dans le détail aux accusations de Saada Arbane, mais elle a accusé le pouvoir algérien d'être derrière les accusations contre le lauréat du prix Goncourt 2024.

« Depuis la publication de son roman, Kamel Daoud fait l'objet de violentes campagnes diffamatoires orchestrées par certains médias proches d'un régime dont nul n'ignore la nature », poursuit le dirigeant de la maison d'édition. Gallimard accuse les médias proches du régime « Après l'interdiction

du livre et de notre maison d'édition au salon du livre d'Alger, c'est au tour de son épouse, qui n'a aucunement sourcé l'écriture de Houris, d'être atteinte dans son intégrité professionnelle », a ajouté Gallimard.

Selon Saada Arbane, l'acte qui a failli lui coûter la vie et qui lui a laissé de graves séquelles, est survenu lorsque sa famille a été décimée par un groupe armé dans un petit village de Tiaret. Elle avait six ans. Et c'est déjà la trame du roman.

Elle a assuré qu'elle a reconnu dans le roman son cas personnel à travers plusieurs détails (la cicatrice, le tube respiratoire fixé à son cou, les tatouages, l'avortement, le salon de coiffure...).

Selon elle, le couple Daoud a insisté auprès d'elle pour accepter que son histoire tragique fasse l'objet d'un roman, mais elle a refusé catégoriquement.

L'écrivain qui est originaire de Mostaganem n'a pas encore réagi à ces accusations. Tout comme l'Académie Goncourt.

Article N°02

Prix Goncourt 2024 : Kamel Daoud dans la tempête

Par Karim Kebir

Publié le 20 Nov. 2024

En décidant d'ester en justice, Kamel Daoud, lauréat du prix Goncourt 2024 pour « Houris », Saada Arbane qui accuse l'écrivain de s'être inspiré de sa propre histoire pour écrire son roman, la polémique prend de nouvelles proportions et sa consécration pourrait virer au scandale.

En effet, selon la chaîne de télévision privée One TV, cette rescapée d'un massacre durant les années 1990 a officiellement décidé de porter l'affaire devant les tribunaux.

Dans cette optique, un groupe d'avocats « algériens et de l'émigration », conduit par Fatma Benbrahim s'est constitué dans cette affaire dans laquelle Saada Arbane accuse l'auteur de « Houris » d'avoir « violé un secret médical » et d'avoir « exploité des informations personnelles de manière illégale ».

La plainte vise également l'épouse de l'écrivain, psychiatre, qui fût sa thérapeute. Dans ses témoignages diffusés vendredi 15 novembre sur One TV, Saada Arbane accuse Kamel Daoud de s'être approprié sa propre tragédie survenue durant la décennie noire en reprenant son histoire qu'elle avait confiée à la psychiatre.

Selon elle, il y'a de grandes similitudes entre le personnage principal de Houris, Aube, et sa propre histoire qu'elle souhaitait garder en secret. « Il y a trois ans, j'ai été invitée par Mme Daoud à prendre un café chez eux, cité Hasnaoui [à Oran]. Kamel Daoud m'a alors demandé s'il était possible de raconter mon histoire dans un roman, j'ai refusé », avait-elle confié.

Ces révélations inattendues de la jeune femme n'ont pas manqué de provoquer un tollé sur la toile, à telle enseigne que certains ont réclamé carrément à l'Académie Goncourt de retirer le prix au lauréat.

Face à l'ampleur de la polémique alimentée par la sortie de la jeune femme, la maison Gallimard, editrice du roman, a réagi lundi en dénonçant des « campagnes diffamatoires ».

« Si Houris est inspiré de faits tragiques survenus en Algérie durant la guerre civile des années 1990, son intrigue, ses personnages et son héroïne sont purement fictionnels », a indiqué Antoine Gallimard, l'éditeur de Kamel Daoud.

Kamel Daoud ni un opposant, ni le seul écrivain algérien à avoir écrit sur la décennie noire

« Depuis la publication de son roman, Kamel Daoud fait l'objet de violentes campagnes diffamatoires orchestrées par certains médias proches d'un régime dont nul n'ignore la nature », a estimé le dirigeant de Gallimard, présentant ainsi l'écrivain franco-algérien au pouvoir algérien.

Mais, ni l'Académie Goncourt, ni Kamel Daoud n'ont réagi pour l'heure aux révélations et accusations de Saada Arbane.

Dans un entretien accordé au « Nouvel Obs » en septembre dernier, Kamel Daoud avait admis s'être inspiré de faits réels pour la rédaction de son roman.

« Oui, j'ai connu une femme avec une canule, mais pas qu'une seule mutilée, puisque l'égorgement était le modus operandi des islamistes. Cette image a provoqué chez moi un déclic puissant pour ce que je n'arrivais pas à dire ».

Invité dimanche soir de la chaîne suisse RTS, l'ancien chroniqueur du Quotidien d'Oran, assure de nouveau : « Ce que j'écris dans ce roman, ce sont des histoires vraies. J'ai amalgamé des personnages qui ont vraiment existé ».

En attendant l'issue de ce qui pourrait être qualifiée de « l'affaire Daoud », cette levée de boucliers en Algérie, le silence de l'écrivain et la réaction de Gallimard viennent de traduire de nouveau et sans aucun doute le caractère éminemment politique de l'attribution du prix Goncourt 2024.

Si pour ses contempteurs, Kamel Daoud récolte les fruits de sa convergence idéologique avec ceux qui en France, particulièrement au sein de l'extrême droite, comme en témoignent leurs réactions à sa consécration, ont des comptes à régler avec l'Algérie, notamment à travers ses positions sur les femmes, la Palestine et l'Islam, pour ses soutiens, en revanche, il est victime d'une « cabale » orchestrée qui ne dit pas son nom.

Mais Kamel Daoud n'est ni un opposant en Algérie – du moins jusqu'à son départ et son installation définitive en France en 2023 –, comme tente de le présenter sa maison d'édition, ni le seul écrivain à avoir écrit sur la tragédie de la décennie noire.

Dans un contexte de tensions entre Alger et Paris, le prix se décline, au regard de l'intensité de la polémique, comme une pierre jetée dans le jardin algérien. C'est dire que l'affaire ne risque pas d'être close de sitôt.

Article N°03

Kamel Daoud apporte une autre version aux accusations de Saâda Arbane

Par Rafik Tadjer

Publié le 11 Déc. 2024

La polémique sur le roman « *Houris* » de Kamel Daoud ne s'estompe pas. L'écrivain franco-algérien s'est de nouveau exprimé sur les accusations qui le visent en Algérie, apportant une réponse quelque peu différente de ce qu'il a dit jusque-là.

Le roman, qui a comme trame de fond la décennie noire de terrorisme en Algérie des années 1990, a valu à son auteur de remporter le prix Goncourt 2024 le 4 novembre dernier.

Une femme l'a aussitôt accusé en Algérie d'avoir reproduit sa propre histoire qu'elle a vécue à la fin des années 1990 dans l'Ouest algérien. À six ans, Saâda Arbane a échappé miraculeusement à la mort après avoir été égorgée par un groupe terroriste qui a décimé sa famille dans un village près de Tiaret. Elle a survécu, mais elle porte encore les stigmates de cet attentat, notamment une longue cicatrice au cou et une canule pour respirer.

Tous ces détails figurent dans le roman de Kamel Daoud. Saâda Arbane a assuré le 15 novembre sur la chaîne algérienne One TV que Aube, le personnage principal de *Houris*, c'est elle. Son histoire, elle l'a racontée à la psychiatre qui la suivait et qui n'est autre que la femme de Daoud, a-t-elle encore révélé.

Le 21 novembre, l'avocate Fatma-Zohra Benbrahim a annoncé le dépôt de deux plaintes au tribunal d'Oran contre l'écrivain, une au nom de Saâda Arbane et une autre au nom des « *victimes du terrorisme et des familles de disparus* » en Algérie.

« *L'éthique veut qu'on ne peut construire sa gloire sur le malheur des faibles. Kamel Daoud a construit sa gloire sur le malheur de Saâda. Il a étranglé une deuxième fois la voix dans la gorge de ma cliente* », a accusé l'avocate en conférence de presse à Alger.

Kamel Daoud : « *L'histoire de Saâda Arbane est connue de tous en Algérie* »

L'écrivain est sorti du silence mercredi 4 décembre à travers un texte publié dans le journal français *Le Point*. « *Cette jeune femme malheureuse clame que c'est son histoire. Si je peux comprendre sa tragédie, ma réponse est claire : c'est complètement faux* », a-t-il écrit, accusant à son tour la femme d'être « *manipulée* ».

S'il a soutenu que l'histoire racontée dans « *Houris* » est une pure fiction, Kamel Daoud a quelque peu changé de version lors de son passage sur RTL ce mercredi 11 décembre.

Sans reconnaître clairement qu'il a reproduit la tragédie de Saâda Arbane, il a avancé que « *tout le monde connaît son histoire en Algérie, et surtout à Oran* ». « *C'est une histoire publique* », a-t-il insisté,

expliquant que la mère adoptive de Saâda Arbane, qui est une ancienne ministre de la Santé algérienne, « a raconté son histoire partout ».

Bien qu'il reconnaisse que cette histoire soit publique, Kamel Daoud persiste toutefois à nier qu'il l'a reproduite dans son roman. « *Le fait qu'elle se reconnaisse dans un roman qui ne la cite pas, qui ne raconte pas sa vie, qui ne raconte pas les détails de sa vie, je suis désolé, je n'y peux rien. Mon roman n'a rien à voir avec cette femme-là* », s'est-il défendu.

Le Point

Article : Tribune

« Aube, c'est moi ! » : L'acharnement contre Kamel Daoud

Censuré en Algérie, attaqué en justice en France, « Houris » de Kamel Daoud réveille les fantômes d'une histoire refoulée. Quand la littérature devient une affaire d'État.

Par Cincinnatus

Publié le 17/02/2025 à 18h00

L'écrivain a été récompensé pour son roman *Houris*.

En août dernier, l'écrivain franco-algérien Kamel Daoud publie *Houris*, son nouveau roman. Le 2 novembre, j'en débute la lecture ; le 4 novembre, il remporte le prix Goncourt (malgré leur enchaînement chronologique, ces deux événements n'ont probablement pas de relation de cause à effet). J'ai donc lu *Houris* – ce en quoi je diffère de la plupart de ses critiques.

Houris est un beau livre. Profond. Dur. Avec talent, Daoud y enchevêtre les narrations, joue avec les je, avec les histoires et les voix, pour raconter l'histoire et la voix d'Aube, cette jeune femme qui a survécu à la décennie noire algérienne en conservant la marque visible sur sa gorge. Daoud est un grand écrivain et un grand styliste – ce en quoi il diffère de la plupart de ses critiques.

Un roman interdit en Algérie

Kamel Daoud a vécu la décennie noire en Algérie, qui a fait plusieurs centaines de milliers de victimes (200 000 ? 500 000 ?). Il a vu l'ascension des islamistes et les horreurs qu'ils ont commises. Comme Boualem Sansal, il reconnaît ici les signes avant-coureurs de ce qui s'est déjà passé là-bas. Et il subit la vindicte de tous ceux qui lui reprochent de ne pas se taire, de ne pas fermer les yeux, de ne pas jouer le jeu, de ne pas accepter les assignations à résidence identitaire : mauvais Arabe, Daoud ! Suppôt de l'extrême droite, Daoud ! Islamophobe, Daoud ! Faut-il que les habituels compagnons de route de l'[islamisme](#) soient bêtes pour proférer de telles calomnies.

Le prix Goncourt a accru encore leur haine, sur fond de « tensions », comme on dit pudiquement, avec l'Algérie où le roman est déjà interdit : il y viole la loi dite « sur la réconciliation nationale » qui interdit toute publication qui évoquerait la décennie noire. Peu étonnant : ce négationnisme d'État, cette amnésie nationale imposée sont justement au cœur de *Houris*. Écrivains, historiens, journalistes... et tous les citoyens voient leur histoire, à l'image de celle d'Aube, confisquée et niée. Sansal est emprisonné et diffamé, Daoud diffamé et censuré. Le traitement que réserve ce régime aux écrivains qui lui déplaisent dit beaucoup de son rapport à l'art, à l'intelligence et à la beauté.

Un procès à la littérature

Mais les manipulations algériennes et les complicités françaises vont plus loin : avec la plainte de Saâda Arbane qui demande 200 000 euros de dommages et intérêts pour atteinte à la vie privée, ainsi qu'une publicité de la condamnation éventuelle, non seulement on intimide et on salit la réputation d'un écrivain mais, au-delà de Kamel Daoud, on intente un procès inique à la littérature elle-même. L'histoire de Saâda Arbane est tragique. Mais ce n'est pas celle du roman. Outre que rien ne permet d'identifier cette femme dans le livre, Aube, la créature de Daoud, existe en tant que personnage de fiction, avec sa propre histoire qui puise à celle d'une nation entière et à celle de l'humanité. Aube n'est pas Saâda Arbane : Aube est la décennie noire, Aube est une image de l'Algérie, une image que

l'Algérie refuse de voir et de montrer. Aube emprunte d'ailleurs sans doute bien plus à Kamel Daoud qu'à SaâdaArbane – « Aube, c'est moi », pourrait dire l'auteur.

Aube n'est pas SaâdaArbane, mais je comprends tout à fait que SaâdaArbane puisse se sentir Aube. Moi aussi, en lisant le roman, je me suis senti Aube. Comme je me suis senti Khadija ou Aïssa, personnages magnifiques, et comme je me suis même senti ce fœtus dans le ventre d'Aube. Quelle meilleure preuve que le roman est réussi ?

La décennie noire

Je n'ai à aucun moment lu *Houris* comme un roman à thèse, ces horreurs qui atrophiaient le roman à une dimension unique, totalitaire ; il n'est pas écrit pour convaincre le lecteur que le fanatisme c'est mal ni que la guerre c'est moche. Il est écrit pour raconter une histoire. Une histoire qui nous ébranle, une histoire qui nous émeut. Le roman n'est pas le prétexte pour raconter l'histoire de la décennie noire ; au contraire : la décennie noire est le prétexte à l'écriture du roman. Et ça change tout. Ça s'appelle la littérature.

Cette histoire est celle de SaâdaArbane, mais au sens où elle aussi et bien plus encore celle de tant d'autres femmes – et hommes – torturés, assassinés pendant cette guerre qui n'a jamais officiellement existé, et dans tant d'autres guerres, tant d'autres massacres sous d'autres cieux, en d'autres temps. *Houris* parle de la décennie noire mais aussi des femmes et des hommes, des enfants à naître et qui ne viendront peut-être pas au jour, de courage et de lâcheté, de l'Algérie et du monde, de la vie et de la mort, de la peur et de l'amour... et de tant d'autres choses. Daoud raconte une histoire particulière qui lui échappe et qui atteint à l'universel.

« Voler une histoire »

Il faut vivre une bien drôle d'époque, folle surtout, pour qu'un écrivain puisse être sérieusement accusé d'une telle ineptie. Il y a là quelque chose de délirant : tout écrivain est un voleur d'histoires, un pilleur du réel – tout roman est un larcin commis sur les vies qui l'inspirent. Devoir énoncer de tels truismes en dit long sur la mauvaise foi qui commande cet attentat contre la littérature.

Le romancier, l'artiste en général, affronte le réel – ce que Gary, dans *Pour Sganarelle*, appelle « la Puissance ». Et face à cet adversaire démesuré, tous les coups sont permis : il a tous les droits pour créer sa fiction et son personnage, il fait ce qu'il veut de l'Histoire et des histoires. Prétendre que *l'Amadeus* de Milos Forman est le Mozart historique n'a aucun sens ; Forman se sert d'une pièce de théâtre qui se sert de Mozart... et il crée un personnage inoubliable à l'intérieur d'une fiction admirable. L'artiste fait son miel du réel et puis ne lui doit rien. Ni hommage ni excuse. Ce qui se passe ensuite ne regarde que l'œuvre et son public. Loin des ratiocinations jargonantes des cuistres demi-savants et des « philistins cultivés », une œuvre d'art ne devrait être jugée que sur sa capacité à être pleinement une œuvre, au sens d'Hannah Arendt : sa participation à l'édification d'un monde commun. *Houris* y réussit.

Enfin, preuve ultime qu'Aube n'est pas SaâdaArbane : si, à l'intérieur du roman *Houris*, un écrivain décidait d'écrire et de publier le roman *Houris*, j' imagine sans peine qu'Aube, elle, ne jouerait pas le jeu du gouvernement algérien et des censeurs sans talent : elle aimerait sans doute ce livre.

.....

Article 02

En Algérie, « l'affaire » Kamel Daoud déterre le procès de la guerre civile

« L'affaire » Kamel Daoud prend des proportions inédites à Alger, mêlant le littéraire au judiciaire et débouchant sur le politique et le procès de la guerre intérieure des années 1990. De notre correspondant en Algérie, [AdlèneMeddi](#) Publié le 21/11/2024 à 13h45

Kamel Daoud est accusé par SaâdaArbane, rescapée d'une tentative d'égorgement par des islamistes armés dans les années 1990, d'avoir « violé son intimité » et « divulgué » sa vie privée dans son roman *Houris*. © KHANH RENAUD POUR « LE POINT

Sur la scène médiatique, les réseaux sociaux et jusqu'aux discussions entre amis, « l'affaire » Kamel Daoud est nourrie de vives réactions, de commentaires acerbes ou – parfois – d'avis nuancés. Vendredi 15 novembre, la chaîne de télévision privée One TV diffuse l'interview de Saâda Arbane, rescapée d'une tentative d'égorgement par des islamistes armés dans les années 1990, et qui accuse l'écrivain d'avoir, dans [son roman *Houris*](#), « violé son intimité » et « divulgué » sa vie privée via son dossier médical, étant la patiente de l'épouse de Daoud, psychiatre.

S'exprimant difficilement à cause de la canule qui l'aide à respirer (ses cordes vocales ont été en partie sectionnées lors de la tentative d'égorgement), la jeune femme, championne d'équitation et fille adoptive d'un médecin et ancienne ministre de la Santé, détaille ce qu'elle considère comme un « vol de son drame et de sa vie ».

La liberté littéraire de s'inspirer du réel

L'image et la voix de cette victime du terrorisme ont créé une onde de choc dans l'opinion. « Je dénonce la bassesse et le sans état d'âme de Kamel Daoud et de sa cynique femme d'avoir divulgué l'histoire tragique de ma nièce Saâda au grand public et sans aucun scrupule. Ils ont égorgé pour la deuxième fois Saâda », s'indigne, sur Facebook, Assia Mentouri, la tante de la jeune femme. « Violer l'intimité d'une personne est condamnable, mais lorsqu'il s'agit d'une jeune victime du terrorisme (elle avait 6 ans à l'époque), cela devient immoral et impardonnable », poste Zoheir sur le réseau social. Les critiques fusent sur les réseaux sociaux : « Après Kamel Daoud le vendu, voilà Kamel le voleur, l'imposteur, le charognard ! Tu es digne des plus grands collabos » ; « la célébrité au prix de la trahison » ; « la France procède à une substitution mémorielle... Toute la subtilité de Bugeaud a été confiée aux bons soins de Kamel Daoud... le harki consentant... » Des voix ont même [appelé de leurs vœux que l'Académie Goncourt retire son prix à Daoud](#)... Lors d'un débat sur une chaîne publique, l'écrivain est qualifié de « plagiaire, mythomane, bonimenteur », qui a reçu le « prix de la collaboration », d'après l'intitulé de la séquence consacrée à « l'affaire ».

D'autres voix ont défendu la liberté littéraire de s'inspirer du réel. « Dans la littérature mondiale, il existe d'innombrables exemples de romanciers qui ont inspiré les personnages de leurs œuvres littéraires à partir de personnes rencontrées dans la vraie vie, écrit sur son mur Facebook l'auteur et journaliste Atmane Tazaghart. Les exemples sont nombreux à cet égard en [Algérie](#), à commencer par Albert Camus, qui s'est inspiré d'un crime survenu réellement à Oran pour le personnage de Meursault, dans *L'Étranger*. »

Pour d'autres, la campagne contre l'auteur de *Houris* aurait un lien avec la gestion étatique de la mémoire des années 1990 et de ses horreurs. Pour Achour, ancien cadre de l'éducation, et qui s'exprime sur Facebook, « la sortie médiatique de cette femme est venue apporter de l'eau au moulin de ceux qui ne veulent pas que les horreurs de la décennie soient exhumées. Ces attaques contre un livre rappelant une décennie ô combien douloureuse n'obéiraient-elles pas à l'esprit de la Charte de la réconciliation nationale [loi d'amnistie et de réparation datant de 2006, NDLR], décidée unilatéralement par Bouteflika, qui absout les islamo-terroristes de leurs monstruosité pendant les années 1990 ? »

« À chaque fois qu'une grande partie des Algériens se met à insulter, voire à “excommunier” un écrivain, un journaliste ou un artiste, je commence à l'aimer et à m'intéresser de plus près à ce qu'il fait. Hier c'était Amin Zaoui, Yasmina Khadra ou [Boualem Sansal](#), voire Mohammed Dib ou Assia Djebar ; aujourd'hui, c'est Kamel Daoud qui suscite une levée de boucliers. Tous ces écrivains ont un dénominateur commun : ce sont des libres penseurs qui se foutent éperdument de ce que l'on pense d'eux. Seule chose qui compte : leurs écrits et leur grand talent littéraire qui plaident pour eux », poste sur Facebook Saadi, cadre à la retraite. Les médias ont largement repris les développements de « l'affaire », sans jamais prendre l'avis du premier concerné.

« Le cas Daoud rappelle la campagne menée contre le photographe de l'AFP Hocine Zaourar lorsque près de 800 journaux à travers le monde ont publié sa fameuse photo, *La Madone de Bentalha* [du nom de ce [quartier dans la banlieue est d'Alger attaqué en 1997 par des terroristes islamistes](#), NLDL], se rappelle un éditorialiste. Les autorités ont prétendu que c'était un photomontage, que la femme sur la photo n'existait pas, que c'était un complot de la CIA... » La femme éplorée sur la photo avait même porté plainte contre l'AFP, mais elle a perdu ses procès.

Plaintes déposées en Algérie et en France

Là aussi, la très médiatique avocate M^e Fatima Benbraham a annoncé avoir déposé des plaintes en Algérie – avant d'en déposer d'autres en France – au nom de sa cliente SaâdaArbane, contre Kamel Daoud et son épouse, notamment pour « violation du secret médical » et « diffamation des victimes du terrorisme et la violation de la loi sur la réconciliation nationale ». « Donc, Kamel Daoud sera poursuivi aussi pour “violation de la loi sur la réconciliation nationale”. Voilà comment faire le travail des islamistes à la place des islamistes et plus efficacement que les islamistes. Bonjour les “démocrates-républicains et féministes” », a réagi le journaliste Hassane Ouali sur X (ex-Twitter). Sur une chaîne privée, M^e Fatima Benbraham est intervenue mercredi 20 novembre au soir pour évoquer les plaintes visant l'écrivain et sa femme. Elle explique, notamment, que « le roman n'était pas éligible au Goncourt puisqu'il ne s'agit pas d'une fiction ». « C'est Macron lui-même qui a appelé les éditions Gallimard, à plusieurs reprises, afin que *Houris* soit prêt avant les candidatures au Goncourt », assène l'avocate. « Car ce livre cache beaucoup de secrètes intentions, relance-t-elle. Daoud dit dans son livre : “Arrêtez de parler de la guerre contre la France coloniale, laissez la France tranquille. Parlez plutôt de la guerre civile en Algérie.” »

L'avocate a animé ce jeudi une conférence de presse à Alger aux côtés de sa cliente et de deux présidentes d'organisations des victimes du terrorisme, dont l'une avait également déposé une plainte contre Kamel Daoud dès la sortie du livre fin août. L'avocate insiste : « Nous n'avons pas vécu une guerre durant les années 1990, et il ne s'agissait pas d'une “guerre civile” mais d'événements sanglants. »

.....

Article 3 : Le harcèlement judiciaire contre Kamel Daoud continue

L'écrivain est poursuivi en diffamation pour des propos tenus dans « Le Figaro », où il dénonçait une instrumentalisation de la justice française par le pouvoir algérien.

Par [Erwan Seznec](#)

Publié le 05/05/2025 à 18h03

L'écrivain franco-algérien Kamel Daoud, chroniqueur au *Point*, a reçu ce lundi par huissier une citation directe à comparaître devant la 17^e chambre du tribunal correctionnel de Paris, spécialisée dans les affaires de presse. Elle a été déposée par le cabinet de M^e William Bourdon, représentant SaâdaArbane. Cette jeune femme poursuit déjà Kamel Daoud devant la justice algérienne depuis novembre 2024, et devant la justice française depuis février 2025, pour atteinte à sa vie privée. Elle lui reproche de [s'être inspiré sans autorisation de sa propre histoire, pour écrire son roman *Houris*](#), paru chez Gallimard.

Prix Goncourt 2024, ce roman qui tourne autour du personnage d'Aube, égorgée enfant par un islamiste, miraculée mais muette, ne peut pas être distribué en [Algérie](#), en raison d'une loi prohibant les fictions sur la « décennie noire » de la guerre civile, de 1992 à 2002.

Une phrase litigieuse dans un entretien au *Figaro*

Cette fois, SaâdaArbane engage des poursuites en raison d'une phrase tirée d'un [long entretien accordé par Kamel Daoud au Figaro le 3 avril](#), titré « Alger peut déposer plainte contre Kamel Daoud en France ». L'écrivain déclare précisément : « La France ne peut même pas protéger Kamel Daoud en France, à Paris, et ne peut rien pour Boualem Sansal en Algérie. C'est une démonstration de force :

Alger peut déposer une plainte contre Kamel Daoud en France ; la France ne peut même pas envoyer son avocat à Alger. » Le directeur de la publication du *Figaro*, Marc Feuillée, est également poursuivi. La jeune femme n'est pas nommée dans l'entretien, mais « notre cliente n'a pas besoin d'être citée, fait valoir M^e Bourdon. Elle est parfaitement identifiable », car elle est la seule à avoir porté plainte contre Kamel Daoud. Cette possibilité d'identification sans équivoque est suffisante devant un tribunal, selon « une jurisprudence constante », souligne l'avocat.

Kamel Daoud, de son côté, considère que le pouvoir algérien, avec cette citation directe à comparaître, « est en train de confirmer ce que nous avons écrit ». Alors que François Zimeray, l'avocat de Boualem Sansal, est interdit d'entrée sur le territoire algérien, « le pouvoir algérien démultiplie les plaintes en France », pour le mettre sous pression, en instrumentalisant, selon lui, SaâdaArbane.

L'audience a été fixée au 13 juin

Une interprétation vivement contestée par M^e Lily Ravon, du cabinet de M^e Bourdon. « Cette phrase sous-entend que M^{me} Arbane ne servirait pas ses propres intérêts mais ceux du gouvernement algérien, dans un but mensonger. »

L'audience a été fixée au 13 juin. Dans le cadre d'une citation directe, l'auteur présumé de l'infraction passe en jugement sans que le procureur ne se prononce sur l'opportunité des poursuites. La procédure, toutefois, n'est pas si rapide. Plusieurs audiences sont en général nécessaires. La première, qui se déroule en l'absence des parties au procès, permet aux magistrats et aux avocats de fixer le montant de la consignation et les modalités de la procédure.

D'ici là, le 7 mai, il y aura eu une première audience, là aussi technique, dans le cadre de la première plainte déposée contre Kamel Daoud par Saâda Arbane.

Libération

Article N °01

« Cette procédure est absolument exceptionnelle » : Kamel Daoud assigné en France par Saada Arbane, qui l'accuse de vol de son histoire.

Par [LIBERATION](#) et [AFP](#)

Publié Le 14/02/2025

L'écrivain a été assigné en justice, jeudi 13 février, pour non-respect de la vie privée par SaâdaArbane, une femme algérienne qui l'accuse d'avoir volé son histoire pour composer son roman « Houris », prix Goncourt 2024, ce que l'auteur réfute.

Déjà poursuivi en Algérie, Kamel Daoud est désormais visé par une procédure en France. L'écrivain a été assigné en justice, jeudi 13 février, pour non-respect de la vie privée par SaâdaArbane, une femme algérienne qui l'accuse d'avoir volé son histoire devenue trame du prix Goncourt 2024, Houris (Gallimard), ce que l'écrivain réfute. Une première audience de procédure est prévue le 7 mai après-midi au tribunal judiciaire de Paris.

EnquêtDe « Meursault » à « Houris » : Kamel Daoud, contre-enquêteHouris, qui désigne dans la foi musulmane les jeunes filles promises au paradis, est un roman sombre se déroulant en partie à Oran sur le destin d'Aube, jeune femme muette depuis qu'un islamiste lui a tranché la gorge le 31 décembre 1999. Un personnage que SaâdaArbane estime calqué sur son histoire, comme elle l'avait affirmé mi-novembre sur la chaîne algérienne One TV.

Un « caractère fortuit » « totalement impensable »

Dans son assignation, qui est appuyée par de nombreuses attestations, SaâdaArbane demande 200 000 euros de dommages et intérêts ainsi qu'une publicité de la condamnation éventuelle, car un « caractère fortuit » de la ressemblance est « totalement impensable ». Le texte affirme que SaâdaArbane a été suivie entre 2015 et 2023 en consultation par une psychiatre devenue épouse de Kamel Daoud en 2016, Aicha Dehdouh. La requérante ne souhaitait pas que son histoire devienne

publique et « n’a jamais donné son accord pour que son récit soit utilisé par Kamel Daoud », insiste l’assignation, « en dépit des trois demandes » alléguées, entre 2021 et cet automne.

Le document liste plusieurs dizaines de passages d’Houris quant à la famille de l’héroïne, à l’attentat qu’elle a subi, à ses cicatrices ou ses tatouages. Ils sont considérés comme proches de la vie SaâdaArbane et donc comme des preuves du « pillage » allégué. « Cette procédure, dans l’histoire judiciaire des atteintes à la vie privée, sous couvert de fiction, est absolument exceptionnelle », ont indiqué à l’AFP Me William Bourdon et Lily Ravon, avocats de la demanderesse.

L’écrivain franco-algérien, déjà visé par une plainte de SaâdaArbane dans son pays d’origine, avait affirmé mi-décembre sur France Inter que cette histoire était « publique » en Algérie mais aussi que son roman « ne raconte pas (la) vie » de SaâdaArbane. Son éditeur Gallimard avait lui dénoncé les « violentes campagnes diffamatoires orchestrées (contre l’écrivain) par certains médias proches d’un régime dont nul n’ignore la nature ». Houris ne peut pas être édité en Algérie, car il tombe sous le coup d’une loi interdisant tout ouvrage sur la décennie noire entre 1992 et 2002, qui a fait au moins 200 000 morts, selon des chiffres officiels.

Article N° 02

Kamel Daoud nie avoir utilisé l’histoire d’une victime de la décennie noire en Algérie pour son roman

Par libération

Publié le 04/12/2024

Dans une tribune parue dans le « Point », le romancier dément les accusations de SaâdaArbane, survivante de la guerre civile algérienne, qui soutient que son roman « Houris », prix Goncourt 2024, s’inspire de son histoire personnelle.

Quand un écrivain prend la plume pour se défendre. Kamel Daoud s’est défendu mardi 3 décembre dans [une tribune](#) à l’hebdomadaire *Le Point* d’avoir dévoilé et utilisé l’histoire d’une victime de la sanglante «*décennie noire*» en Algérie pour [son roman Houris, couronné du prix Goncourt](#). «*Cette jeune femme malheureuse clame que c’est son histoire. Si je peux comprendre sa tragédie, ma réponse est claire : c’est complètement faux* », écrit l’écrivain franco-algérien, par ailleurs chroniqueur au *Point*. «*À part la blessure apparente, il n’y a aucun point commun entre la tragédie insoutenable de cette femme et le personnage Aube* [personnage principal du roman]. *La blessure n’est pas unique. Hélas, elle est partagée par bien d’autres victimes. Elle est visible. Elle est celle de centaines de personnes* », poursuit-il, accusant la plaignante d’être «*manipulée pour atteindre un objectif : tuer un écrivain (et) diffamer sa famille* ». Kamel Daoud et son épouse psychiatre sont accusés d’avoir utilisé sans son consentement l’histoire de SaâdaArbane, survivante d’un massacre pendant la guerre civile en Algérie dans les années 1990, pour [l’écriture de Houris](#).

Récit

[Kamel Daoud accusé d’avoir volé l’histoire de son Goncourt, Gallimard dénonce des attaques « diffamatoires »](#)

[Deux plaintes ont été déposées en Algérie à leur rencontre](#), dont l’une a été acceptée par un tribunal. Selon l’avocate de la plaignante, l’écrivain et son épouse doivent être convoqués à Oran et jugés par contumace s’ils ne se présentent pas. L’écrivain n’avait jusqu’ici pas répondu à ces accusations, mais son éditeur Gallimard avait lui dénoncé les « violentes campagnes diffamatoires orchestrées (contre l’écrivain) par certains médias proches d’un régime dont nul n’ignore la nature ».

Diffamation et mensonge

«*Houris est une fiction, pas une biographie. C’est l’histoire tragique d’un peuple. [...] Houris ne dévoile aucun secret médical. La canule [tube permettant de respirer et parler], la cicatrice et les tatouages ne sont pas des secrets médicaux, et la vie de cette femme n’est pas un secret, comme le prouvent ses propres témoignages. Il suffit de LIRE ce roman pour voir qu’il n’y a aucun lien, sinon la tragédie d’un*

pays », insiste-t-il, tout en défendant son épouse, dont le « nom a été sali par la diffamation et le mensonge ».

Houris a remporté le 4 novembre le prix Goncourt, le plus prestigieux de la littérature française. Le livre n'a pas pu être édité en Algérie, où il tombe sous le coup d'une loi interdisant tout ouvrage sur la décennie noire entre 1992 et 2002, qui a fait au moins 200 000 morts, selon des chiffres officiels.

Article N°03

L'écrivain Kamel Daoud et son épouse visés par deux plaintes pour violation du secret médical et diffamation

Par libération et AFP

Publié le 20/11/2024

L'auteur franco-algérien est poursuivi depuis août par l'Organisation nationale des victimes du terrorisme et par une survivante d'un massacre d'islamistes qui l'accusent d'avoir utilisé le dossier médical de cette dernière pour écrire son roman «Houris».

Kamel Daoud à Paris, le 4 novembre 2024. (Grégoire Campione/AFP)

Deux plaintes ont été déposées en Algérie contre Kamel Daoud et son épouse psychiatre, les accusant d'avoir dévoilé et utilisé l'histoire d'une patiente pour l'écriture du roman *Houris*, récompensé récemment par le prix Goncourt 2024. « Dès la publication du livre, nous avons déposé deux plaintes contre Kamel Daoud et son épouse Aïcha Dehdouh, la psychiatre qui a soigné la victime »

Saâda Arbane, a fait savoir ce mercredi 20 novembre l'avocate Fatima Benbraham, en précisant avoir saisi le tribunal d'Oran (ouest), lieu de résidence de l'écrivain lauréat du prix Goncourt 2024 et son épouse en Algérie.

Saâda Arbane, survivante d'un massacre lors de la guerre civile en Algérie dans les années 90, s'était exprimée sur une chaîne algérienne en accusant l'auteur d'avoir dévoilé son histoire dans le roman sans son autorisation. « La première plainte a été déposée au nom de l'Organisation nationale des victimes du terrorisme » et « la seconde au nom de la victime », a précisé Fatima Benbraham.

Récit

Kamel Daoud accusé d'avoir volé l'histoire de son Goncourt, Gallimard dénonce des attaques « diffamatoires »

L'avocate assure que leur dépôt remontait au mois d'août, « quelques jours après la parution du livre », et bien avant l'attribution début novembre du prix Goncourt au roman. « Nous n'avons pas voulu en parler, afin qu'il ne soit pas dit que nous voulions perturber la nomination de l'auteur pour le prix », a-t-elle déclaré.

Selon cette avocate bien connue en Algérie, les plaintes portent sur « la violation du secret médical, puisque le médecin [l'épouse de Kamel Daoud, ndlr] a remis tout le dossier de sa patiente à son mari, ainsi que sur la diffamation des victimes du terrorisme et la violation de la loi sur la réconciliation nationale », qui interdit toute publication sur la période de la guerre civile entre 1992 et 2002.

« Campagnes diffamatoires »

Vendredi dernier, Saâda Arbane était apparue sur la chaîne de télévision One TV en affirmant que l'histoire du roman *Houris* est la sienne. Cette rescapée d'une tentative d'égorgeement par des islamistes armés a dit avoir reconnu des éléments de sa vie : « Sa canule [pour respirer et parler], ses cicatrices, ses tatouages, son salon de coiffure. »

Kamel Daoud n'a pas répondu à ces accusations, mais son éditeur français Gallimard, a dénoncé lundi les « violentes campagnes diffamatoires orchestrées par certains médias proches d'un régime dont nul n'ignore la nature », contre l'écrivain depuis la publication du roman.

« Si *Houris* est inspiré de faits tragiques survenus en Algérie durant la guerre civile des années 90, son intrigue, ses personnages et son héroïne sont purement fictionnels », a affirmé Gallimard. Le roman,

qui se déroule à Oran, raconte l'histoire d'une jeune femme qui a perdu l'usage de la parole lors d'un massacre le 31 décembre 1999, pendant la guerre civile qui a fait 200 000 morts, selon des chiffres officiels.